

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 8° SEANCE

Séance du Mardi 17 Avril 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 789).
2. — Missions d'information (p. 789).
3. — Politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audio-visuel. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 790).
MM. Jean Cluzel, Michel Miroudot, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication; Raymond Bourguine.
Clôture du débat.
4. — Situation des anciens prisonniers déportés au camp de Rawa Ruska. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 796).
MM. André Méric, Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.
Clôture du débat.
5. — Production et consommation d'électricité. — Discussion de questions orales avec débat (p. 800).
MM. Michel Giraud, Anicet Le Pors, Jacques Coudert, Raymond Dumont, André Barroux, André Giraud, ministre de l'industrie.
Clôture du débat.
6. — Politique française en Extrême-Orient. — Discussion de questions orales avec débat (p. 809).
MM. Michel Machefer, Serge Boucheny, Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères (p. 813).
Clôture du débat.
7. — Report de la discussion d'une question orale avec débat (p. 813).
8. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 813).
9. — Ordre du jour (p. 813).

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 12 avril 1979 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

MISSIONS D'INFORMATION

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des demandes d'autorisations de missions en République populaire de Chine présentées par :

1° La commission des affaires économiques et du Plan tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une mission d'information chargée d'étudier les orientations de la planification du développement économique et les perspectives de renforcement des échanges économiques, scientifiques et techniques entre ce pays et la France ;

2° La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une mission d'information pour étudier les institutions politiques et administratives de ce pays.

Il a été donné connaissance de ces demandes au Sénat respectivement au cours des séances du 30 novembre 1978 et du 4 décembre 1978.

Je vais consulter le Sénat sur ces demandes.

Il n'y a pas d'opposition?...

En conséquence, la commission des affaires économiques et la commission des lois sont autorisées, en application de l'article 21 du règlement, à désigner les missions d'information qui faisaient l'objet des demandes dont j'ai donné lecture.

— 3 —

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale, avec débat, suivante :

M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui préciser la politique que le Gouvernement entend conduire en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audiovisuel, notamment pour la culture, les loisirs et la prévention de la violence. (N° 130.)

La parole est à M. Cluzel, auteur de la question.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « les émissions culturelles seraient-elles les émissions les moins suivies par les enfants ? ». C'est du moins ce que prétend un journaliste qui ajoute : « ... tout spécialement parce que, à l'heure où ces émissions sont programmées, les enfants sont couchés. Que leur reste-t-il alors ? Les jeux, les variétés, qui, pour certains, sont médiocres, mais aussi, bien sûr, le journal de vingt heures qui réunit le plus grand nombre de familles ».

« Les parents » — toujours d'après ce journaliste — « acquittent donc la redevance pour que l'on gave leur progéniture de catastrophes en tous genres. Quant à la culture, s'ils veulent en faire bénéficier leurs enfants, il leur faudra user du magnétoscope ».

C'est la raison pour laquelle le Sénat a souhaité, monsieur le ministre, vous entendre sur la politique définie par le Gouvernement à l'égard de la jeunesse dans le domaine de l'audiovisuel.

Pour ma part, je vois trois axes d'action : la culture, les loisirs et la prévention de la violence.

Considérons tout d'abord la culture. Faut-il rappeler que celle-ci n'est ni un grand mot qui dit tout et n'importe quoi, ni l'expression de la seule réflexion intellectuelle ? La culture, c'est avant tout la sensibilité qui marque un peuple, qui résulte de ses traditions et de son désir de vivre ensemble. La culture, c'est un patrimoine comme c'est une aventure créatrice.

Dès lors, la question est simple : comment nos enfants, dont nous savons qu'ils sont de voraces consommateurs de télévision, ont-ils accès à cette culture ? Et une seconde question s'impose : comment la leur transmettons-nous ?

La culture, je réponds immédiatement, c'est d'abord la langue. Il n'y a pas de communication sans un vecteur pour la porter. Il n'y a pas de culture sans une langue pour l'exprimer.

Or, le langage de la télévision est double puisqu'il donne à voir et à entendre. L'une ou l'autre de ces expressions ne saurait être privilégiée car elles sont complémentaires.

Cela va de soi, dira-t-on. Voire ! J'ai bien l'impression qu'au fur et à mesure que la qualité des images se perfectionne, la qualité de ce qui est dit et parlé diminue.

On n'en finirait pas de relever les erreurs de langage de notre télévision. L'excellence technique ne saurait être prétexte à ne pas parler correctement le français.

C'est évidemment l'école qui, en premier lieu, devrait réagir contre ces fâcheuses tendances. Mais l'école n'est peut-être plus ce qu'elle était. Nos instituteurs ne sont plus missionnaires du salut national par le bon français. Ils s'insurgent, bien sûr, contre l'hydre des incorrections, mais ils doivent faire face, dans le même temps, à tant d'autres difficultés !

Et que devient l'enseignement du français dans le secondaire ? Que peut-il devenir alors que ce sont les mathématiques et la physique qui s'imposent comme matières principales et décisives pour l'orientation professionnelle ultérieure ?

Reste donc, après l'école, la télévision, qui, avec la radio, pourrait être le conservatoire de la langue nationale. La langue parlée à la télévision et à la radio serait alors le modèle proposé, jour après jour, à des millions de Français et, bien sûr, aux enfants. On mesure, dans ces conditions, l'importance que la radio et la télévision peuvent ou plutôt doivent avoir du point de vue qui nous occupe ici.

Peu de Français hélas ! mon cher président, écoutent l'Académie française. Il nous reste donc la radio et la télévision. Si elles donnent le mauvais exemple, où prendra-t-on des leçons de beau langage, ce beau langage qui devrait être celui, précisément, du service public qu'est notre radiotélévision ? Songeons à l'exemple de la B.B.C., qui a toujours mis un point d'honneur à diffuser l'anglais le plus impeccable, à telle enseigne qu'elle fait loi à cet égard. Le bon anglais n'est ni celui de Londres ou d'Edimbourg, ni celui d'Oxford ou de Cambridge, c'est l'anglais de la B. B. C.

Le bon français est-il celui de notre télévision ? Je ne le crois pas. Je vous rappellerai que, pourtant, l'article 9 du cahier des charges des sociétés nationales de radio et de télévision leur fait obligation de veiller à la qualité du langage employé dans leurs programmes. En outre, ces sociétés doivent assurer la formation et le perfectionnement linguistiques de leurs agents. Il existe, dans le cadre du service d'observation des programmes, un secrétariat permanent du langage de l'audio-visuel, qui publie tous les quinze jours un rapport. Ce document fait connaître les fautes relevées par les spécialistes chargés de l'écoute — faute de grammaire, de syntaxe, de prononciation, de vocabulaire, mots de français, vulgarités, cuirs de toutes sortes. On ne saurait lire régulièrement ces listes d'horreurs, diversement amusantes du reste, sans apprendre à se surveiller soi-même et à développer en soi le goût de bien parler.

Tous les manquements aux bons usages seraient, à vrai dire, sans grande importance si la télévision ne s'adressait qu'à des adultes. Mais elle s'adresse à des jeunes, et notamment à des enfants, qui ont une extraordinaire aptitude à imiter ce qui les frappe, les amuse ou leur en impose.

Le français n'est plus, pour eux, d'abord la langue de la famille, puisque l'on ne parle plus guère en famille à cause, justement, de la télévision. Il n'est que fort peu — nous venons de le voir — la langue de l'école, à laquelle les enfants n'apportent trop souvent qu'une attention réduite et intermittente. Il est surtout le français de la télévision devant laquelle certains passent le plus clair de leur temps et pour laquelle ils sont tout yeux, tout oreilles. Il faudrait donc commencer par empêcher que la radio et la télévision n'exercent une mauvaise influence et ne donnent le mauvais exemple. Elles devraient être le lieu de France où l'on parle le mieux. Leur fonction est parfaitement semblable à celle de l'école, et c'est au même titre qu'elles assurent l'une et l'autre un service public.

Je voudrais maintenant traiter de la culture transmise par les émissions éducatives après avoir parlé de la langue.

Si bien parler français est une condition nécessaire à la transmission de notre culture par le moyen de la télévision, ce n'est pas une condition suffisante, et chacun en est bien conscient. Il faut un contenu, c'est-à-dire des programmes élaborés dans cette perspective. Je pense essentiellement aux émissions éducatives destinées à la jeunesse. Or, sur ce point, il faut reconnaître loyalement que notre pays est en retard.

Introduire la télévision dans l'enseignement, ce n'est pas fournir aux maîtres un gadget presse-bouton, qui leur assurerait immanquablement un petit succès dans les moments difficiles, c'est changer les méthodes pédagogiques et compliquer la tâche du maître sur certains points tout autant que l'alléger sur d'autres.

Non moins soucieux de culture, mais plus pragmatiques et, surtout, peut-être, favorisés par l'existence d'une institution comme la B. B. C., les Britanniques ont remarquablement développé leur télévision scolaire. Ils y ont vu un outil à mettre à la disposition de l'enseignement à tous les niveaux, ils en ont également adroitement profité pour répondre à des besoins jusqu'alors insuffisamment couverts, je veux parler des besoins des adolescents qui ont du mal à suivre le cours normal des études et à qui l'on offre, outre-Manche, des émissions de rattrapage remarquablement efficaces.

La télévision française ne manque certes pas d'imagination ni de tradition pédagogique, mais elle n'exerce pas de choix suffisamment avisés dans les priorités. Il serait bon, sans doute, que nos responsables de la télévision consultent le travail publié en 1975 par l'institut national de l'audio-visuel, sous le titre *Neuf expériences de télévision éducative dans le monde*; ils y trouveraient d'utiles suggestions pour des initiatives à prendre et les moyens de rattraper quelque peu notre retard.

La télévision scolaire pourrait-elle être une antidote aux difficultés que je signalais tout à l'heure? Je le pense. De plus, développer la télévision scolaire, ce serait, à coup sûr, assurer aux élèves une formation qui les prémunirait contre les dangers de la télévision à haute dose ou, comme on l'a dit, de « l'overdose télévisuelle ».

Il ne s'agirait pas de remplacer le maître par une sorte de robot audio-visuel qui débiterait du savoir, mais, au contraire, et j'y insiste, de fournir aux élèves une stimulation de leurs efforts personnels, une méthode pour leur travail d'analyse et de réflexion. On leur donnerait alors l'habitude de réagir activement au spectacle télévisé et, d'abord, de l'objectiver au lieu d'en subir passivement la fascination. On les formerait à exercer leur intelligence et leur esprit critique sur ce qu'ils voient à l'écran.

Pour peu qu'on les initie, en outre, par quelques leçons appropriées, aux techniques de production des films et des programmes télévisés, on pourrait parvenir à démythifier, comme l'on dit, la télévision. On la ferait considérer alors comme étant, dans la vie, ce qu'on en aurait fait à l'école: un moyen à utiliser, mais sans en perdre la maîtrise et sans se laisser gagner à en faire une fin en soi. Vaste programme! Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour le remplir! Mais lorsque nous aurons accompli les progrès nécessaires, aurons-nous gagné tout ce que nous promettement certains enthousiastes? Pour ma part, je laisse la question en suspens.

Je voudrais maintenant en venir à la seconde partie de cette intervention consacrée aux loisirs pour les jeunes.

La télévision, vecteur de culture, est aussi instrument de divertissement, l'un n'étant pas forcément exclusif de l'autre, bien au contraire. C'est dans ce domaine du divertissement que doit se manifester, en premier lieu, la politique de l'audio-visuel pour les jeunes. Ce sont, en effet, les émissions de jeux et de variétés que les enfants regardent le plus fréquemment. Il importe donc d'agir d'abord sur les programmes spécifiques à la jeunesse, ensuite, sur tout ce qui attire son intérêt.

Les programmes spécifiques à la jeunesse d'abord. Je citerai ici un passage de l'ouvrage de Mary Winn, *TV - drogue*, dont la traduction vient de paraître en France. Dans cet ouvrage, Mary Winn écrit notamment: « Le pire des services à rendre à la jeunesse est de lui confectionner des émissions sur mesure ». Voilà un langage auquel on n'est guère habitué en France!

Mary Winn part — et je n'ai cessé de le faire modestement — de l'observation d'un phénomène inquiétant, celui de la passivité due à l'intoxication des jeunes par la télévision. Tels des drogués, nos enfants absorbent leur dose quotidienne de télévision.

J'en veux pour preuve ce que vient de m'apprendre un de mes jeunes amis qui, à Londres ce week-end, a vu des enfants anglais devant leur télévision depuis le matin neuf heures jusqu'au soir vingt et une heures. Voilà l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

En créant des émissions qui leur sont spécialement destinées, on ne fait qu'encourager les enfants dans cette voie. C'est l'exemple que je viens de citer. L'idéal au contraire serait que les enfants cessent de trop regarder la télévision.

Je ne méconnais pas les difficultés qui se présentent aux responsables de ces programmes, car il y a dans cette catégorie de téléspectateurs autant de publics différents que d'individus. Mais on ne peut pas se satisfaire d'à-peu-près: il convient donc qu'un effort de réflexion, plus large que celui qui a été entrepris jusqu'ici, et plus approfondi qu'il ne l'est actuellement, se développe chez ceux qui concourent à la formation de la jeunesse.

Il faut produire le meilleur et donc produire moins, mais mieux. Dans cette perspective il est nécessaire que les publics jeunes deviennent des partenaires actifs des loisirs que la télévision leur propose. Quelques émissions rares, mais qu'il faut citer, montrent déjà la voie. C'en est une essentielle pour combattre la passivité et l'intoxication qu'il nous faut dénoncer.

A ce sujet, je reprendrai un autre exemple venant d'Outre-Manche, car il me paraît intéressant. La B. B. C. produit une émission pour les enfants dont le titre pourrait textuellement se traduire par: « Apprenez à lâcher le bouton », c'est-à-dire apprenez à fermer votre poste de télévision. Au cours de cette émission, on explique aux jeunes tout ce qu'ils pourraient faire au moment même où ils sont là, assis: promenades, bricolage, sport, visites de musées, et surtout on leur donne des indications pratiques, de ces indications que ne leur fournissent plus les parents ou les grands-parents pour les raisons que nous savons bien: comment réaliser la maquette dont vous avez envie, comment vous inscrire à tel club de sport, comment organiser une compétition, une course au trésor, une promenade, quel musée visiter et à quelle heure, comment faire un grand jeu avec vos amis. L'émission se termine par la formule suivante: « Et maintenant, poussez le bouton », dit le présentateur « et essayez tout seuls de mettre en pratique ce que nous venons de voir ensemble ».

Voilà quelque chose, me semble-t-il, de particulièrement original et, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, d'assez efficace.

De la même manière que les jeunes suivent les émissions de fiction, destinées en principe à leurs parents, ils regardent volontiers les programmes de variétés et de jeux le soir, tard, en particulier le samedi et le dimanche.

C'est là que l'exigence de qualité doit primer la recherche du plus large public. Il est possible, j'en suis certain, de faire de bonnes variétés, de bons jeux qui encouragent les aspirations à la connaissance et qui ne répètent pas les éternelles médiocrités que nous subissons trop souvent. Les téléspectateurs aspirent à une télévision divertissante certes, mais pas abêtissante; les jeunes sont à cet égard très exigeants et c'est leur droit, le droit à la qualité pour tous.

J'en viens maintenant à la troisième et dernière partie de mon intervention, la prévention de la violence.

La mise en œuvre d'une politique de l'audiovisuel pour les jeunes est complexe, j'en conviens. Il faut une impulsion et des orientations clairement définies. Nous attendons du Gouvernement qu'il le rappelle avec fermeté aux responsables des sociétés nationales de télévision.

Il est un type d'action immédiatement réalisable: celui qui concerne la prévention de la violence. C'est une tâche indispensable autant qu'urgente. Mais je dois constater avec regret qu'en dépit des avertissements qui ont été donnés ici même, à cette tribune, en particulier par notre éminent collègue, le président Bonnefous, qu'en dépit des cris d'alarme de plus en plus nombreux lancés ici ou là, les résultats sont encore bien minces.

Cette affaire n'est pas encore mesurée à sa juste dimension. On ne peut avoir la conscience tranquille lorsque la violence éclabousse à ce point nos écrans. On ne peut se satisfaire de paroles généreuses, voire de réunions de comités et de commissions, fussent-ils — et ils le sont — particulièrement compétents.

Je sais que l'on discute des effets de la violence à la télévision sur le comportement des jeunes. Je sais qu'il n'est peut-être pas possible d'établir une corrélation certaine entre ce que ces derniers voient sur l'écran et la manière dont ils agissent par la suite. Mais il est certain, comme le soulignent les travaux des meilleurs experts, notamment dans le rapport de la commission canadienne, dite commission de l'Ontario, que « les enfants sont enclins à imiter un comportement associé à un sentiment violent, un comportement agressif ou blessant par exemple ».

Ceux qui sont aujourd'hui des brutes sur les terrains de jeux, ceux qui pillent les caves des grands ensembles, sont vraisemblablement poussés à de tels agissements par le spectacle d'une violence fascinante et attirante, telle que la présentent nos écrans.

On ne peut affirmer, certes, qu'en pareil cas la télévision soit seule responsable. Elle a agi alors sur un terrain de délinquance dont nous savons qu'il est préparé par d'autres facteurs. Mais comment nier qu'elle ait aussi une part de responsabilité et qu'en fournissant un modèle d'exploit criminel, elle n'ait porté des esprits faibles plus loin qu'ils n'auraient été d'eux-mêmes?

Une autre manière d'innocenter la télévision consiste, une fois admise son influence, à dire qu'elle ne peut faire autrement que de montrer le monde tel qu'il est, qu'elle mentirait si elle ne le présentait pas avec cette violence qui le marque. Elle est, dit-on,

et elle doit être le miroir de la société. Voilà la thèse qui fut objectée aux critiques, que j'ai formulées à cette tribune au nom de la commission des finances, régulièrement dans chaque débat budgétaire, depuis la session d'automne 1974.

Je crois bien reconnaître dans cette réponse qui est faite au Sénat la fameuse formule de Saint-Réal que Stendhal a citée dans *Le Rouge et le Noir* : « Le roman : un miroir qu'on promène le long du chemin. » Et, ajoutez-t-on, le miroir n'est pas responsable de ce qu'il montre et, par conséquent, la télévision pas davantage.

Il est, certes, toujours dangereux de discuter à coup de comparaisons, puisque comparaison n'est pas raison. Mais, acceptons le jeu pour une fois. Si l'on veut parler de miroir, il faudrait savoir de quel miroir, plan ou concave, c'est-à-dire presque neutre ou grossissant. Autrement dit, la télévision ne concentre-t-elle pas singulièrement les éléments qu'elle reflète ? N'en est-il pas ici comme d'un rayon de soleil qui, renvoyé par un miroir plan, ne peut qu'éblouir, mais qui, réfléchi par un miroir concave, peut incendier ? Y a-t-il autant de violence dans une semaine de vie provinciale dans chacun des départements que nous avons l'honneur, mes chers collègues, de représenter ici que dans une demi-heure d'actualités télévisées ou deux heures de série policière ? Est-on dans la réalité, que nous connaissons biens les uns et les autres, confronté aussi constamment à la violence et à la monstruosité que dans les images qui nous sont offertes jour après jour ? Si miroir il y a, pour en revenir à cette thèse qui nous est opposée, il est singulièrement sélectif et déformant.

A quoi cela tient-il ? Cela tient à ce que la télévision ne cherche pas à nous donner une vision réelle du monde, mais une vision dramatique et sensationnelle, qui, seule, peut intéresser, croit-on, les badauds que nous sommes. Elle cultive la violence dans les œuvres d'invention, parce que c'est le ressort le plus sûr de l'intérêt dramatique, et cela est vrai depuis des millénaires. Mais elle tire du réel — et cela est nouveau — un roman de violence dont elle nous fait croire qu'il est encore vrai, parce qu'il est composé d'images réelles, alors qu'il n'est qu'une stylisation tendancieuse, pour ne pas dire une caricature. C'est d'un véritable « montage » qu'il s'agit. L'influence qui en résulte est nocive et contribue à dévoyer ceux des jeunes qui, précisément, sont les plus fragiles. N'a-t-on pas alors le droit de demander à la télévision, considérée comme un service public — ce qu'elle est — un peu plus d'objectivité et de retenue ?

En outre, qui l'empêche de montrer d'autres aspects du monde, les hommes qui travaillent, qui souffrent et d'abord ceux de chez nous ? Pourquoi laisse-t-on tellement ignorer aux enfants le monde des hôpitaux, celui des asiles ? Pourquoi ne voit-on pas plus souvent des docteur Schweitzer et des Raoul Follereau, je veux dire tous ceux qui, comme eux, travaillent avec générosité et gratuitement ?

Ceux-là ne représentent-ils pas un aspect de l'humanité aussi réel que celui que nous ressentons les films policiers où les horreurs sélectionnées de l'actualité ? On a une incontestable tendance à nous montrer les bizarreries et les monstruosité comme si n'était pas tout aussi humain et réel l'effort de tant d'hommes pour rester dans la norme et pour se dépasser au lieu de se dégrader. Disons franchement que, trop souvent, notre télévision a, trop souvent, un besoin pathologique du pathologique.

Il est navrant de songer que toute la jeunesse actuelle est mise par la télévision devant un problème aussi difficile, et avec un enjeu aussi grave. Mais il est rassurant de voir que cette nouvelle génération — je pourrais en apporter des exemples concrets pris dans les contacts que j'ai avec elle — est parfaitement lucide et qu'elle ne se laisse pas séduire avec une totale inconscience. Voir aussi clairement le danger, n'est-ce pas déjà être à moitié immunisé contre les effets nocifs qu'on risque de subir ? N'est-ce pas même être tout prêt à s'y refuser dès que les obligations réelles de la vie se seront substituées aux obligations de l'école ? Le temps vient peut-être d'une plus grande indépendance à l'égard de la machine à images : elle sera utilisée davantage dans l'enseignement, mais on la regardera moins passivement durant le temps libre parce qu'on aura appris à l'école même à la voir d'un œil critique.

En ce domaine de prévention de la violence, nous pourrions, là encore, opportunément suivre la télévision britannique qui vient de se doter elle-même d'un code de bonne conduite, ce que notre télévision ferait bien d'imiter !

J'en arrive à ma conclusion.

Il s'agit, en la matière, me semble-t-il, d'un véritable choix politique. Si nous ne réagissons pas aux tendances actuelles, nous imposerons à nos enfants une image déformée, déformante, tronquée de notre culture et de la société même qu'ils auront à construire.

La télévision a pris l'avantage sur les éducateurs que sont les parents et les enseignants, parce qu'elle fascine, attire, amuse en présentant une version idéalisée, idyllique ou manichéenne des choses. Tandis que nous tentons de former nos enfants aux réalités de la vie, tandis que, parents et enseignants, nous voulons, de ces petits devenus des hommes faire des adultes responsables, la télévision, parce qu'elle est le lien de convergence de toutes les facilités et de toutes les modes, agit à contre-courant.

Il est temps de nous mettre à l'ouvrage pour épargner à nos enfants la surdose, mortelle pour l'esprit, vers laquelle nous conduisent tout droit les abus que nous condamnons aujourd'hui et qui seraient mortels non seulement pour eux, mais pour la société de demain.

Je n'ajouterai qu'un mot à l'adresse du Gouvernement, mais je suis persuadé, en le disant, d'être l'interprète de nombreux collègues de toutes nuances d'opinion. Je dirai au Gouvernement : que ceux qui doivent vouloir cette politique la veuillent ! Mais alors se pose la double question de la responsabilité du Gouvernement et de celle des hommes qui établissent les programmes.

C'est sur ces deux questions, monsieur le ministre, que nous vous entendrons avec intérêt et attention. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'étonnerais profondément notre assemblée si, montant à cette tribune après M. Cluzel, j'exprimais le moindre désaccord avec notre excellent rapporteur spécial de la commission des finances. Bien au contraire, je peux l'assurer que je partage entièrement ses vues. Je puis le dire, tout d'abord, en ma qualité d'administrateur de France-Régions 3. Cette société de programme consacre, en effet, à la jeunesse, une réflexion approfondie et un effort particulièrement soutenu.

L'année 1979 est, dans le monde, l'année de l'enfance. F. R. 3 n'a pas attendu cet événement pour se préoccuper du jeune public.

Venue à la télévision par les enfants et non aux enfants par la télévision, l'équipe de F. R. 3 Jeunesse s'adresse plus particulièrement à cette tranche d'âge difficile et exigeante de la pré-adolescence, les enfants de huit à treize ans. Elle cherche à faire des jeunes téléspectateurs un public vivant, à part entière, et non plus des « avaluateurs d'images » passifs. Public à part entière, certes, car les enfants méritent certains programmes spécifiques évoquant pour eux les thèmes qui leur sont chers ou qui les préoccupent et utilisant un langage dont les références leur sont connues.

A cet effet, l'équipe de F. R. 3 Jeunesse conserve un contact constant avec les enfants, ce contact seul pouvant véritablement conduire à une remise en cause et à une recherche permanente de formules nouvelles à l'intérieur de chaque programme. C'est pourquoi des projections régulières en forme de « télé-clubs » sont faites à des groupes d'enfants divers, ce qui permet de mieux comprendre le comportement des jeunes téléspectateurs face aux émissions, de mieux répondre aussi aux questions qu'ils se posent et à ce qu'ils attendent de leurs programmes.

En outre, répondant à la vocation régionale de la troisième chaîne, les émissions pour la jeunesse, produites dans les différents centres régionaux, font appel à la participation d'enfants issus de toutes les provinces de France. Plus de 1 000 d'entre eux passent sur l'antenne chaque année et plus de 6 500 autres participent, de près ou de loin, à l'élaboration des émissions. Ainsi, pour près de 8 000 enfants, chaque année, la télévision devient non plus un mythe, mais une réalité, non plus une mystérieuse entité, mais un mode d'expression mis à la portée de tous.

Mais, si je suis monté à cette tribune, c'est aussi, et surtout, pour apporter à M. Cluzel l'appui total de la commission des affaires culturelles dont je suis sûr de connaître la position pour la raison suivante. Voilà dix-huit mois, notre commission a constitué un groupe de travail sur les conditions de la qualité des programmes et de la création à la radio-télévision française. Rédigées par M. Caillavet, les conclusions de nos travaux ont été rendues publiques voilà tout juste un an.

L'influence de la télévision sur l'enfance et la jeunesse est précisément l'un des points qui avaient le plus retenu notre attention. Dès l'introduction du rapport, nous disions : « Pour des raisons techniques évidentes, les sondages ne prennent pas en compte la population âgée de moins de quinze ans, alors qu'elle constitue une part numériquement importante — et psychologiquement capitale — du public des téléspectateurs ». La phrase était d'ailleurs exceptionnellement soulignée.

Si j'ouvre le chapitre consacré à la critique des programmes, j'observe qu'une phrase a été encadrée. C'est d'ailleurs la seule dans tout le rapport : « Le divertissement des adultes fait oublier la formation des jeunes ».

Je vous renvoie, mes chers collègues, au rapport de notre groupe de travail. Nous y observions que la télévision est un instrument puissant et redoutable.

En matière de formation, elle concurrence et dévalorise l'école traditionnelle. N'oublions pas que les enfants passent en moyenne 1 000 heures par an devant l'écran et seulement 800 sur les bancs de l'école. Hélas ! le petit écran déforme plus qu'il ne forme, car il multiplie les informations parcellaires et incoordonnées.

La télévision enseigne mal. Un professeur vient de nous le rappeler dans un article récent. Alors que les élèves retiennent convenablement les questions qu'ils ont étudiées en classe selon les méthodes pédagogiques classiques, ils n'ont aucun souvenir cohérent d'un événement ou d'un chapitre historique présenté par la télévision. Un an après une émission, il ne reste quasiment rien dans l'esprit des jeunes téléspectateurs.

Ce n'est pas tout. Même si elle n'était composée que d'excellents programmes, la télévision n'en serait pas moins dangereuse pour les jeunes cerveaux. De multiples études ont été conduites sur ce sujet, tout particulièrement aux Etats-Unis. Les résultats sont accablants. La télévision dégrade progressivement les facultés élémentaires de verbalisation et de concentration. A l'école secondaire, des apprentissages spéciaux ont dû être institués pour des enfants qui, ayant appris des mots à la télévision sans avoir l'occasion de les prononcer, comprenaient l'anglais sans le parler.

La télévision, en outre, désensibilise fortement. A force de voir sur le petit écran des images de violence, l'enfant perd tout sens du réalisme et devient aveugle et sourd aux brutalités commises « pour de vrai ».

Les psychologues ont insisté aussi sur les échelles de valeur inquiétantes transmises aux enfants par des programmes où l'on voit toujours les riches, les puissants, les malins, les brutes et les blancs dominer les pauvres, les faibles, les femmes et les noirs.

Bref, la télévision apparaît trop souvent comme un tranquilisant dont les effets secondaires sont redoutables, même si la grille des programmes ne comporte que d'excellentes émissions.

Or, je ne pourrais pas dire que les programmes de notre télévision sont à l'abri de toute critique. J'observerai, en général, que moins de 10 p. 100 des programmes sont destinés aux enfants et aux jeunes, que les enfants regardent des émissions faites pour les adultes, émissions pour lesquelles ces derniers sont consultés au moyen de sondages.

Le rapport de notre groupe de travail citait l'un de nos plus brillants réalisateurs de télévision, Jean-Christophe Averty.

En termes extraordinairement vivants, il s'indignait, devant notre groupe de travail, de l'image que les enfants se font de la réalité en considérant le petit écran. Que voient les enfants ? s'exclamait-il :

« Des histoires de bouviers américains, de vachers, de flics américains... Généralement, ce sont toujours des flics plus ou moins corrompus qui poursuivent d'autres tarés qui ne le sont pas moins, et tout cela tourne autour d'un pâté de maisons new-yorkaises ou los-angelesiennes en se flinguant à grand bruit de sirène. Même sempiternelle violence... On parle drogue, trafic, traite des blanches... C'est l'image que le petit Français de trois ans et demi, qui est mon fils, a devant les yeux parce que, somme toute, je ne vais pas fermer le poste de télévision. Il est sans arrêt devant le poste, habillé en Zorro, pistolet en main, prêt à tirer avec les autres. »

Autrement dit, l'image que la France se donne de l'Amérique est déformée, car le cow-boy n'existe plus.

L'Amérique, avec ses millions d'habitants, n'est pas un pays où la violence règne en pleine rue.

Il est remarquable qu'à l'occasion d'un colloque de spécialistes sur le thème : « Les jeunes, la radio et la télévision », qui s'est tenu récemment à Marly-le-Roi, le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs dresse un constat comparable.

« La télévision... ne diffuse pas l'image de la réalité... la conception que le téléspectateur moyen se fait du monde reflète le monde des feuilletons et non pas celui qui l'entoure. Il surévalue sensiblement le nombre de policiers, de gangsters, d'hommes d'affaires ; le luxe, l'argent, sont omniprésents. Quand les véritables problèmes de la société finissent par émerger, c'est à l'occasion d'une émission de qualité, mais peu suivie et diffusée en dehors des heures de grande écoute. »

Ne nous étonnons pas alors, mes chers collègues, si les Français tendent à ne plus considérer les choses — la politique pour commencer — que sous les espèces du « match » ou du « duel ».

Je ne vais pas m'appesantir sur les critiques, étant parfaitement d'accord avec M. Cluzel. Je constate, comme lui, que c'est à la télévision que les enfants apprennent à parler leur langue. Je souhaite, avec lui, que la radio-télévision française ait, dans ce domaine, le même souci de qualité que la B. B. C., dont il vient de nous donner des exemples.

Pourquoi la France serait-elle incapable de faire ce que les Anglais font si bien ? Il convient sûrement d'améliorer la formation des présentateurs et des journalistes.

Sur la violence, M. Cluzel a dit aussi tout ce qu'il fallait dire et bien. Je n'y reviendrai pas.

Etant si puissante, étant si dangereuse, la télévision doit donc être très soucieuse de sa mission pédagogique.

C'est à vous, monsieur le ministre de la culture, qu'il appartient plus qu'à tout autre de réfléchir aux principes et aux données d'une politique de l'audiovisuel.

Mes chers collègues, je vous rends d'ailleurs attentifs au fait que c'est le ministre de la culture qui vient nous répondre parce qu'il est également ministre de la communication. Cette liaison nouvelle entre les deux départements ministériels n'est pas le fait du hasard. Elle répond à un vœu permanent de notre assemblée. Voilà un an, le rapport de notre groupe de travail demandait encore que la tutelle des moyens audiovisuels soit reliée au département de la culture. A quel ministre, en effet, fallait-il logiquement confier le soin de veiller à la qualité des programmes ?

Un autre vœu de notre commission a été exaucé. Notre groupe de travail souhaitait non seulement que le ministre de la culture dispose d'un pouvoir de contrôle, mais qu'il soit doté de moyens financiers qui lui permettent d'influer réellement sur la qualité des programmes. Là aussi nous avons été entendus : ces moyens existent depuis quelques mois. Vous disposez, monsieur le ministre, d'un fonds de la création. Bien que ses dimensions demeurent quelque peu symboliques, il vous permet d'inciter les sociétés à programmer des émissions de qualité.

Le Sénat ne peut que se féliciter d'avoir été entendu. Il espère donc qu'il va l'être encore.

Vous avez deux moyens, monsieur le ministre, de veiller aux missions que la radiotélévision doit assumer à l'égard des enfants et des jeunes.

Le premier, ce sont les cahiers des charges. Ils comportent déjà un certain nombre de clauses. Il vous appartient de les revoir pour en relever éventuellement les obligations minimales. Je peux vous assurer que les conseils d'administration des chaînes sont très soucieux d'en appliquer scrupuleusement les clauses.

Le second moyen est de subventionner les sociétés de programme dans leur effort de qualité. L'effort peut être cherché dans deux directions. La télévision doit programmer des émissions spécifiques pour les enfants. M. Cluzel a déjà signalé que la B.B.C. a institué des journaux d'information quotidiens pour les enfants. Il semble que l'opération ait remporté un grand succès.

En revanche, pour les adolescents, il ne semble pas nécessaire de multiplier les émissions spécifiques. Il convient de faire une bonne télévision pour tout le monde, adolescents et adultes. N'oubliez pas que les enfants se couchent tôt. Ne renvoyez pas systématiquement certaines émissions culturelles après dix heures du soir.

Je me permettrai enfin deux suggestions empruntées encore à la Grande-Bretagne. Si nos informations sont exactes, la B.B.C. programme des émissions destinées à éveiller le sens critique des enfants devant l'audiovisuel.

Il existe même une émission tout à fait paradoxale dont le titre pourrait être traduit « Lâchez le bouton », qui montre aux enfants tout ce qu'ils pourraient faire s'ils n'étaient pas bloqués pendant des heures devant le récepteur. Les présentateurs de l'émission montrent comment l'on peut faire du jardinage, de la menuiserie, du modélisme, de la peinture, etc. et en conclusion ils disent : « Et maintenant, fermez le poste de télévision. »

Monsieur le ministre, en terminant, j'évoquerai un dernier point auquel la commission des affaires culturelles est particulièrement attachée. Il vous appartient, en effet, d'agir pour que le petit écran diffuse moins de téléfilms d'origine étrangère. L'abus des fameuses séries B américaines risque d'abrutir nos enfants. Il convient que le nombre de ces téléfilms soit très sévèrement contingenté. Voilà des années que nous le réclamons. Nous avons insisté beaucoup sur ce point dans le rapport du groupe de travail.

Fort des succès que le Sénat a remportés dans ses recommandations sur la politique audio-visuelle, je m'assure, monsieur le ministre, que, partageant les inquiétudes que M. Cluzel et moi-même nous avons exprimées, vous approuverez les observations que nous vous présentons. Vous savez que vous pourrez toujours compter sur notre appui. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations que viennent de présenter M. le sénateur Cluzel et M. le sénateur Miroudot sont du plus vif intérêt. Je ne les reprendrai pas en détail car il serait fastidieux d'indiquer simplement mon accord sur toute une série des propositions qu'ils ont présentées.

Je relèverai néanmoins un certain nombre de leurs observations. Je dirai d'abord qu'il est fort important, comme l'a rappelé M. Cluzel dans sa conclusion et comme l'a dit M. Miroudot dans son introduction, que les présidents, les conseils d'administration et les responsables des chaînes jouent leur rôle. Ce n'est pas le Gouvernement et au sein de celui-ci le ministre de la culture et de la communication qui, aux termes de la loi de 1974, gère les sociétés, assure la production, choisit les sujets, conduit les interviews, distribue les tours de parole, sélectionne les tournures de langage.

Toutes ces responsabilités relèvent, en fin de compte, des présidents et des conseils d'administration et, je le dis, car cela vaut non seulement pour les problèmes d'aujourd'hui mais pour bien d'autres : leurs fauteuils ne doivent pas être des fauteuils vides. Telle était bien l'intention du législateur et du Gouvernement, et je souhaite que tout ce qui a été dit aujourd'hui au Sénat soit entendu par les présidents et par les conseils d'administration qui sont responsables de par la loi, ainsi que par les différents organismes — commission de la qualité, commission de la redevance, secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel, haut conseil de l'audiovisuel — qui doivent en tirer profit.

Mes collègues le ministre des universités et le ministre de l'éducation tireront également profit — soit que je le tienne informés, soit qu'ils lisent le texte de vos interventions, des propos que vous avez tenus.

En effet, s'agissant de la télévision scolaire, je voudrais rappeler qu'elle relève en France de la responsabilité du ministre de l'éducation, contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne et M. le sénateur Cluzel a décrit avec beaucoup de finesse — et en lisant entre les lignes on s'aperçoit que son texte témoigne d'une expérience réelle — l'attitude très réservée des maîtres de notre enseignement à l'égard de la télévision. En réalité, ces derniers n'ont pas voulu l'entrée de la télévision à l'école et, par là même, ils n'ont pas préparé les enfants à recevoir la télévision hors de l'école. C'est un problème tout à fait vrai et fondamental.

Je voudrais saluer l'initiative prise par M. le ministre de l'éducation, M. Beullac. Au moment de la diffusion de la série *Holocauste*, il a rompu délibérément le silence que le système éducatif trouvait conforme à sa nature de garder sur les événements télévisuels. Cette intervention a frappé ; elle montre une voie nouvelle. Je suis certain que M. Christian Beullac — avec lequel je m'en entretiendrai — est prêt à seconder les efforts qui seraient faits, sans néanmoins que ceux-ci nuisent à sa responsabilité ou d'ailleurs à la responsabilité qui doit rester entière des maîtres dans l'école.

Il en est un peu de même pour la télévision éducative car à partir du moment où l'ensemble de la télévision scolaire, y compris celle qui concerne la formation continue, relève de l'éducation nationale ou des systèmes de formation, nous sommes certainement plus démunis. Il faut que nous allions vers une collaboration et c'est seulement dans ce sens que nous trouverons la solution.

Monsieur le sénateur Cluzel, vous vous êtes montré très sévère pour la qualité du langage tenu sur nos chaînes de télévision. Je suis convaincu que les journalistes, notamment — car les présentateurs d'émissions qui, eux, lisent un texte écrit, ont moins d'excuses à commettre des impairs — devraient, en effet, être beaucoup plus attentifs. Néanmoins, si nos enfants parlaient tous comme on le fait à la télévision, ce serait peut-être un moindre mal par rapport, en fait, à la pauvreté du langage qui est couramment utilisé, notamment par les jeunes entre eux au cours de leurs loisirs.

Je crains que le dépérissement de la cellule familiale comme lieu d'échanges, d'expression et de communication ne soit grandement responsable de l'appauvrissement du langage et que la télévision n'en soit pas la seule responsable.

Néanmoins, je donne à M. le sénateur Cluzel l'assurance que le travail effectué par le secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel devra être mieux utilisé par l'ensemble de ceux qui ont accès à l'antenne. Sur ce point, je suis prêt à inscrire dans les cahiers des charges des obligations renforcées de qualité du langage.

En ce qui concerne les émissions pour la jeunesse, M. le sénateur Miroudot a cité l'exemple précis des efforts d'une société de programme. Il a montré que ces émissions se développent, par suite, je tiens à le dire, du travail accompli tant par les parlementaires qui ont rempli avec diligence leurs fonctions de contrôle que par les responsables des diverses institutions de surveillance des émissions dont l'attention ne s'est jamais relâchée.

Devrais-je dire que, dans ce domaine, je suis convaincu que nous pouvons faire plus. Il importe que des ressources supplémentaires soient dégagées par les sociétés de programmes. Je m'efforcerai d'y pourvoir. Nous pouvons, certainement, dans ce domaine apporter des améliorations par l'intermédiaire des cahiers des charges. Par exemple, les programmes du dimanche de F. R. 3 offrent une série d'émissions d'une qualité indéniable, parfaitement adaptées aux besoins des jeunes dans la plupart des cas. Je souhaite que tout cet effort puisse être développé.

En ce qui concerne l'effet de « drogue » de la télévision, je voudrais indiquer à M. le sénateur Cluzel qu'un des fruits de la création du ministère de la culture et de la communication est la naissance du programme expérimental interministériel du fonds d'intervention culturelle. Ce programme va permettre de mettre en place une formation au regard critique de l'image. Et grâce à une association entre l'institut national de recherches pédagogiques, l'institut d'éducation populaire, l'institut de l'audiovisuel, une équipe de dix personnes vient d'être mise en place pour assurer la mise en œuvre de ce nouveau programme. En 1979 et 1980, ce programme touchera 50 000 enfants, 1 000 enseignants, 500 animateurs et parents du secteur associatif. Le fonds d'intervention culturelle pour sa part a déjà dégagé 500 000 francs et est prêt à consacrer 3 millions de francs complémentaires à cette opération.

En ce qui concerne la violence, j'avais répondu le 13 juin 1978 à une question orale en faisant le bilan des décisions intervenues en matière de prévention de la violence à la télévision et au cinéma. C'est un problème considérable dont il est difficile de dresser un premier bilan chiffré après moins d'un an. Toutefois les premières indications dont je dispose sont assez encourageantes : les sociétés de programmes sont désormais attentives au problème de la violence ; elles s'efforcent notamment de l'éliminer des programmes de l'après-midi. Un contrôle a été instauré à tous les stades de l'élaboration des émissions et le Gouvernement, pour sa part, poursuivra cette action.

Dans une des citations de M. le président Miroudot, Jean-Christophe Averty, avec le talent et également l'esprit de paradoxe qui le caractérise, met en lumière une certaine responsabilité, celle des parents. Il dit en effet : « Mon fils de trois ans et demi a cela devant les yeux parce que je ne vais pas fermer le poste de télévision ». J'ai envie de dire : pourquoi ne pas le fermer ?

Cela me paraît important. En effet, il ne faut pas que les parents aient le sentiment qu'ils peuvent s'en remettre au Gouvernement ou même aux conseils d'administration ou aux dirigeants des chaînes de tous les choix.

Et cela pour une raison très simple : en Lorraine, par exemple, actuellement, l'accès à huit programmes de télévision distincts est possible ; sur ces huit, trois seulement sont élaborés en France et nous ne pouvons exercer une action que sur ceux-ci. Demain, le satellite de télédiffusion directe permettra peut-être l'accès à un nombre illimité de programmes y compris — pour quoi pas ? — à des programmes pornographiques ou à des programmes de la dernière violence qui, pour des raisons commerciales, seraient lancés sur les ondes. Dans une première période, nous aurions tous les moyens techniques de nous y opposer, mais il n'est pas du tout certain que, dans dix ou quinze ans, nous les aurions encore.

Faudra-t-il, dès lors, que les enfants puissent voir n'importe quel programme dans n'importe quelles conditions ?

Il est extraordinairement important que le Gouvernement fasse son devoir, que les conseils d'administration des chaînes attachent la plus grande importance à cette affaire. Mais que les parents n'oublient pas qu'un poste de télévision, après tout, ce n'est qu'un instrument et qu'il leur appartient de régler l'usage qui en est fait par leurs enfants.

Dans le cas contraire, il ne faudrait admettre sur les programmes de télévision, français pour l'instant, mondiaux plus tard, que des émissions pour enfants, de manière à être absolument sûrs que jamais la sensibilité des jeunes ne serait frappée. Mais nous instaurerions alors sur les programmes pour adultes une censure qui serait rejetée par ailleurs.

En conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à dire que j'attache la plus grande importance à ce que le jeune téléspectateur soit plus actif devant les programmes de qualité. Je vous ai annoncé, d'ailleurs, à ce sujet, une mesure précise : une expérience touchant 50 000 enfants, 1 000 éducateurs, 500 associations aura lieu ; si elle donne de bons résultats, elle pourra être facilement étendue.

En tant que ministre de la culture, vous savez la valeur que j'attache à l'épanouissement d'une culture vivante, qui, seule, pourra lutter contre l'aliénation par la télévision — ou tout au moins par certains aspects de la télévision — aliénation que vous avez si justement dénoncée. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. Raymond Bourguine. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette assemblée est, je crois, unanime, pour approuver les thèmes qui ont été si remarquablement développés par MM. Cluzel et Miroudot, avec l'approbation chaleureuse de M. le ministre de la culture et de la communication.

Toutefois, après les propos de M. Cluzel qui vient de nous indiquer que la B.B.C. avait réglé elle-même son code de déontologie, il convient, me semble-t-il, de considérer les expériences, les exemples étrangers à la lumière des particularités de notre pays.

La télévision est un moyen de communication. A ce titre, elle relève, comme les autres, des lois sur la presse. Or ces dernières prévoient, avec raison, que tout organe de communication a nécessairement un responsable de la publication, et ce responsable est nécessairement le propriétaire. Pour la télévision, le propriétaire, c'est évidemment le peuple français tout entier car les téléspectateurs, par leur nombre, s'identifient pratiquement à la totalité du peuple. Le représentant du peuple dans ce domaine, c'est, par différents degrés, finalement le Gouvernement.

M. le ministre précisait dans son exposé que les présidents des différentes chaînes ont, de par la loi de 1974, une responsabilité particulière. Je voudrais lui rappeler que cette responsabilité s'exerce forcément devant le représentant exécutif du peuple qu'est le Gouvernement et qu'il appartient à ce dernier de sanctionner éventuellement les fautes commises.

Je citerai un exemple, sans méchanceté, car comme chacun le sait ici, je suis moi-même un journaliste professionnel et je me rends bien compte que notre profession a tendance, forcément, à déformer la réalité, à relever ce qui ne va pas, ce qui est sensationnel. C'est le danger du journalisme en général et de la télévision, qui est un miroir magnifiant, en particulier. Ce

n'est d'ailleurs pas un danger nouveau dans l'histoire. On a toujours dit que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire », que l'on ne parle pas de ce qui va bien.

Je citerai donc un exemple récent, celui de l'interview de M. Hoveyda, qui a été réalisée dans sa cellule de condamné à mort, à Téhéran. Cette interview est une faute morale et journalistique qui, à ce titre, tombe sous le coup de la loi. En effet, la loi de 1881 sur la presse interdit, de la façon la plus formelle, aux journalistes de pénétrer dans la vie privée des individus sans leur autorisation librement donnée. Or quand on connaît les conditions dans lesquelles a été traité M. Hoveyda, rien ne peut permettre de penser qu'il a donné de la façon la plus libre l'autorisation d'accéder à sa cellule de condamné à mort.

Il est, de la même façon, interdit aux journalistes, qu'ils soient de la presse écrite ou de la télévision, de pénétrer dans des salles d'hôpitaux afin de photographier des hommes à la fin de leur existence, au moment de leur agonie. Il y a là une question de responsabilité.

Je suis persuadé que les dirigeants de la télévision n'ont pas mesuré la faute qui a été commise. Ils sont peut-être irresponsables individuellement et moralement, mais il y a dans la gestion des journaux une notion que les tribunaux connaissent bien, c'est la responsabilité de fonction. Contrairement au principe du droit français qui veut que l'intention soit retenue en matière délictuelle, en matière de presse, il y a délit de fonction.

Le Gouvernement doit donc bien se rendre compte qu'en dernière analyse, il est le véritable responsable de la télévision. S'il est normal qu'il ait délégué cette responsabilité, dans la pratique, à des dirigeants de chaîne, qui, eux-mêmes, la délèguent à des journalistes, en fin de compte c'est lui le responsable puisqu'il est le représentant du peuple. La télévision, par elle-même, est un monstre dangereux dans la mesure où elle est capable — comme tous les moyens de communication d'ailleurs, comme la presse, comme l'imprimerie depuis Gutenberg — dans la mesure, dis-je, où elle est capable du meilleur comme du pire, le pire étant la banalisation du mal. (*Applaudissements sur les travées du C.N.I.P., de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P. — M. Philippe Machefer applaudit également.*)

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Bourguine. Elle rappelait opportunément la responsabilité qui est celle, en dernière analyse, du Gouvernement et que, bien entendu, il met en jeu devant vous, sinon dans les formes constitutionnelles, tout au moins moralement, chaque fois qu'il est conduit à vous rendre compte de son action.

Mais il ne faudrait pas que la responsabilité du Gouvernement soit un alibi commode permettant aux autres responsables de laisser le mauvais langage, les films de violence et n'importe quelle sottise venir sur les écrans. Il y a des responsabilités et, en dernière analyse, il y a celle du Gouvernement.

A propos du cas que vous avez cité et qui concerne la société de programmes France Régions 3, le conseil d'administration de cette société se réunira au début du mois de mai et examinera l'ensemble des circonstances de cette affaire. Il en tirera pour l'avenir un certain nombre d'enseignements. Le représentant de l'Etat et celui du Parlement, qui assisteront à cette réunion, seront particulièrement vigilants.

Le Gouvernement accepte la responsabilité ultime du système de radio et de télévision, à chaque fois qu'il y a responsabilité morale. Mais il souhaite que chacun, à tous les échelons, se sente également responsable. Si, dans le cas douloureux et affligeant que vous avez cité, seul le Gouvernement devait être tenu pour responsable, cela signifierait que le ministre de la culture et de la communication devrait instaurer une censure préalable sur les films d'actualité qui doivent être projetés au cours des journaux télévisés. Or personne ici ne le souhaite. Il faut donc rétablir la responsabilité à tous les échelons. Pour ma part, je maintiendrai celle du Gouvernement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 4 —

SITUATION DES ANCIENS PRISONNIERS DEPORTES AU CAMP DE RAWA RUSKA

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale, avec débat, suivante :

M. André Méric demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants les raisons pour lesquelles il n'entend pas donner suite aux diverses propositions de loi émanant de plusieurs groupes politiques du Parlement tendant à octroyer certains avantages sociaux aux prisonniers de guerre déportés au camp de représailles de Rawa Ruska. (N° 140.)

La parole est à M. Méric, auteur de la question.

M. André Méric. A mon grand regret, monsieur le secrétaire d'Etat, je me trouve contraint de venir infirmer à la tribune de la Haute Assemblée les propos que vous avez tenus devant les membres de la commission des affaires sociales du Sénat relatifs au comportement — selon vous — de certains prisonniers de guerre internés au camp de Rawa Ruska.

Ce jour-là, j'assumais la présidence de la séance de notre assemblée et n'ayant pu participer aux travaux de la commission, je n'ai pu vous répondre sur ce problème, à mon humble avis intolérable, et qui n'a que trop duré.

En vertu de l'article 16, cinquième alinéa, de notre règlement, j'ai pris connaissance du procès-verbal de la commission. Permettez-moi d'en rappeler les termes.

Notre excellent collègue, M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, vous ayant interrogé sur le sort que vous entendiez réserver à la proposition de loi déposée par quelques-uns de nos collègues, relative au statut des personnes internées au camp de Rawa Ruska, vous avez répondu : « Concernant la question relative aux anciens internés du camp de Rawa Ruska, je dois malheureusement dire qu'à mon sens cette proposition n'est pas recevable. En effet, si les causes de l'internement ont été souvent en étroit rapport avec des actes directs de résistance, cela n'a pas toujours été le cas, et le problème s'en trouve singulièrement compliqué. Je pense, par exemple, à ceux des internés qui avaient établi avec la population allemande féminine des rapports trop intimes pour qu'ils puissent être réellement qualifiés de cette manière. Le statut de déporté ne me paraît donc pas correspondre à la situation dans laquelle ont été placées les personnes concernées. »

J'ignore, monsieur le secrétaire d'Etat, les personnes qui ont cru devoir vous fournir des renseignements aussi aberrants, à moins que vous-même méconnaissiez le sort réservé par le Gouvernement de l'Allemagne nazie aux prisonniers de guerre français évadés ou refusant de travailler. Je ne saurais le croire.

Permettez-moi de rappeler que ces prisonniers de guerre, qui résistaient à leur façon, comparaissaient devant un officier de justice pour s'entendre condamnés à la déportation au camp de représailles de Rawa Ruska.

Cet officier, dit de justice, possédait la liste des prisonniers de guerre recherchés pour avoir eu des relations avec la population féminine allemande, et ceux qui avaient tenté l'évasion avec une telle complicité étaient traduits devant le conseil de guerre ennemi, condamnés aux travaux forcés, internés à la forteresse de Graudenz d'où ils ressortaient rarement vivants.

Si, par je ne sais quel fait du hasard, quelques individualités évitaient momentanément un tel sort — je dis « momentanément », car ils étaient toujours recherchés — je ne pense pas qu'une telle constatation puisse être un argument valable pour que le Gouvernement s'oppose à la discussion d'une proposition de loi favorable aux milliers de prisonniers de guerre internés à Rawa Ruska ou aux familles de ceux qui ont payé de leur vie leur attachement à la patrie et à la liberté.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nombreux sont ceux qui ont connu le régime inhumain et barbare du camp de Rawa Ruska et qui ressentent la justification de votre opposition comme une humiliation inacceptable. Ils ne savaient pas, en effet, qu'à travers votre personne, le Gouvernement considérait que le puritanisme l'empêchait de prendre enfin en considération les sévices odieux et inhumains dont ils avaient été victimes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez ignorer, à la place que vous occupez, que Rawa Ruska était l'unique camp organisé par l'ennemi, hors de ses frontières, où des Français ont été déportés.

Rawa Ruska, après l'armistice de mai 1945, se trouvait en U. R. S. S., et la commission d'Arolsen n'a pu enquêter, comme elle l'avait fait pour les autres camps d'extermination. Elle n'a pu le faire, et vous devriez le savoir, car la Russie soviétique n'adhère pas à la convention internationale de Genève. Mais le Gouvernement de l'U. R. S. S. a fait procéder à des investigations dès la libération de ces territoires et les rapports établis ont été versés au procès des criminels de guerre de Nuremberg.

Pour vous montrer combien la proposition de loi est justifiée et votre opposition insoutenable, j'ai recherché, avec mes amis survivants de ce camp, les documents nazis qui ont été à l'origine de l'envoi des prisonniers de guerre français et belges à Rawa Ruska ainsi que les rapports soviétiques joints à l'acte d'accusation de criminels de guerre et évoqués par le procureur général du tribunal international.

Dans le courant de 1942, le district de Galicie, sur le territoire duquel se trouvait Rawa Ruska, a été rattaché au « Général Gouvernement », cette région étant considérée comme un camp d'extermination. Les Allemands y avaient établi auparavant un immense « Judenkreis », zone d'extermination des juifs, Etat à part, bien limité, particulièrement surveillé.

A l'arrivée des Français à Rawa Ruska, la localité comptait encore 9 000 habitants. En janvier 1943, il n'en restait plus que 3 000.

A Lwow, le tiers de la population a été massacré. Dans la province, près de 700 000 personnes, hommes, femmes et enfants, ont été exterminés.

Il n'est pas douteux que cette situation, que cette atmosphère aient profondément atteint le psychisme de tous ceux qui ont vécu dans cette région et qu'ils en aient été profondément « choqués ».

Rawa Ruska se trouvait dans une zone entièrement contrôlée par l'office central de la sécurité du Reich, c'est-à-dire sous la domination personnelle de Himmler, Reichführer des S. S.

Quelles sont les raisons qui motivèrent la décision de déporter des prisonniers de guerre français à Rawa Ruska ? Il convient de se remémorer simplement la déclaration faite par le général de Gaulle, le 28 juin 1940, annonçant la formation d'une force française terrestre, aérienne et navale, concourant d'abord à toute résistance française, où que ce soit, dans l'Empire français. Tous les militaires français de terre, de mer et de l'air étaient invités à s'y joindre, tous les jeunes gens et tous les hommes en âge de porter les armes étaient invités à s'y enrôler.

Cet appel soulignait encore que « tous les officiers, soldats, marins, aviateurs français, où qu'ils se trouvent, ont le devoir de résister à l'ennemi ».

Répondant à l'appel du général de Gaulle, parvenu jusque dans les stalags et kommandos, de nombreux prisonniers de guerre français s'évadèrent. Ils n'hésitèrent pas à prendre des risques sur le territoire même de l'ennemi.

Les évasions devinrent si nombreuses que les responsables allemands décidèrent d'en tarir la source par de sévères sanctions. Ce furent d'abord des peines de cellule dans les stalags, puis des séjours en « Strafkompagnie », ce qui n'était pas tellement facile à supporter.

Ces punitions furent cependant insuffisantes pour briser la volonté des soldats français qui refusaient l'esclavage pour eux-mêmes et pour leur patrie occupée et voulaient rejoindre celle-ci pour se mettre à son service.

Le haut commandement de l'armée allemande décida alors de déporter ces irréductibles, ces résistants qui refusaient de travailler pour l'ennemi, ces « gaullistes », comme ils disaient, qui portaient atteinte au potentiel de guerre du Grand Reich, ces hommes qui jetaient la perturbation dans l'organisation allemande, pratiquant ainsi un réel sabotage.

J'ai entre les mains l'ordre de l'Oberkommando de la Wehrmacht, en date du 9 avril 1942, que je suis allé chercher à Nuremberg. J'y relève, dans le premier paragraphe, ce qui suit : « Pour sanctionner leur fuite, les prisonniers français et belges repris après une évasion seront, à partir du 1^{er} avril 1942, transférés dans un camp du Général Gouvernement. »

Au quatrième paragraphe, il est dit : « Les commandants de région militaire prévoiront le transfert des prisonniers de guerre français et belges dans un camp de concentration. »

Malgré cette menace, des prisonniers de guerre français n'hésitèrent pas : ils récidivèrent dans l'évasion, le refus de travail, s'exposant délibérément à la déportation à Rawa Ruska.

Les tièdes s'abstinrent. Les seuls désirant reprendre le combat s'acharnèrent. Sur plus de 1 500 000 prisonniers de guerre français, de 17 000 à 20 000 malchanceux, évadés et repris, furent dirigés sur Rawa Ruska.

Rawa Ruska, camp 325, retenu par l'ennemi pour son extrême éloignement de la France, l'était aussi par le fait qu'il était situé sur un territoire soustrait aux garanties de la convention de Genève.

Le camp de Rawa Ruska était situé dans une vaste zone d'extermination, à dix-neuf kilomètres de Belzec, à proximité de Lublin-Majdanek, Tréblinka, Sobibor, Chelmno, etc., en Pologne, et les camps d'extermination implantés sur le territoire russe.

Les S.S. et leurs acolytes ukrainiens et mongols, mercenaires de l'armée Vlassow, pouvaient se livrer à toutes les exactions, et ne manquaient pas d'en abuser.

Le général Rudenko a déclaré, au procès de Nuremberg, que les troupes russes furent horrifiées lorsqu'elles délivrèrent cette contrée en remarquant avec quelle cruauté, quel sadisme, les S.S. avaient agi contre des êtres humains.

Le colonel Pokrovski a prouvé qu'à Rawa Ruska les hitlériens avaient organisé un camp où furent détenus et où périrent un grand nombre de prisonniers soviétiques et français, qui moururent de maladies contagieuses.

« Nous avons le témoignage — disait-il — des bestialités innombrables et des outrages de toute nature que devaient subir les prisonniers de guerre à Rawa Ruska. Le ministère public soviétique dispose d'une quantité importante de documents qui accusent les envahisseurs hitlériens d'innombrables autres crimes contre les prisonniers de guerre dans la région de Lwow. Nous y avons trouvé des fosses contenant des cadavres de prisonniers de guerre italiens, belges, français et russes ».

Comment étaient-ils détenus, ces prisonniers de guerre ?

La plus grande partie des détenus étaient logés, ou plutôt entassés, dans les écuries, constructions en bois sur petit soubassement en briques, et dans les baraquements.

Aucun des bâtiments n'était pourvu d'eau, de lumière, de chauffage, de latrines.

Seuls, le bâtiment des services généraux, la cuisine — qui était installée au milieu du camp — et l'infirmerie bénéficiaient de l'électricité. La lumière était cependant supprimée à dix-neuf heures à l'infirmerie.

Il n'y avait ni paille, ni paille, ni couverture. Les hommes couchaient à même le sol ou sur des bat-flanc à trois ou quatre étages entre lesquels ils pouvaient à peine se tenir assis. Les latrines étaient constituées par de grandes fosses à ciel ouvert et, pour 17 000 hommes, il n'y avait qu'un seul robinet d'eau, un seul !

Alors, que s'est-il passé au camp de Rawa Ruska ?

Eh bien, j'ai là un extrait du chef d'accusation du procès des grands criminels de guerre. Qu'est-il dit dans le premier paragraphe ?

« Les accusés massacrèrent et laissèrent mourir des prisonniers de guerre en leur refusant une nourriture appropriée, un abri, des vêtements, des soins médicaux et autres, en les obligeant à travailler dans des conditions inhumaines, en les humiliant, en les torturant, en les massacrant. Le Gouvernement et le haut commandement allemand enfermèrent des prisonniers de guerre dans différents camps de concentration où ils furent tués ou soumis à des traitements inhumains. »

Qu'est-il encore dit dans le chef d'accusation à propos du camp de Rawa Ruska ? « Les prisonniers de guerre qui étaient repris étaient envoyés par la Gestapo... dans des camps de concentration et exécutés. Au camp de Rawa Ruska, la nourriture était si insuffisante que les hommes perdaient plus de quinze kilos en quelques semaines. En mai 1942, à Rawa Ruska, une seule miche de pain était distribuée pour chaque groupe de trente-cinq hommes. »

Qu'est-il résulté de ce traitement ? J'ai là le rapport de la commission Gravilenko, des 24 et 30 septembre 1944 :

« Les autorités germano-fascistes organisèrent, sur le territoire de Rawa Ruska, l'extermination massive de paisibles populations ainsi que des prisonniers de guerre soviétiques et français déportés dans ce camp.

« D'après l'enquête du commissaire du district de Rawa Ruska, les principales découvertes de charniers furent faites dans les lieux suivants :

« Premièrement, dans le cimetière juif, ont été retrouvés, dans quatre fosses, les corps de 5 000 personnes suppliciées, hommes, femmes et enfants.

« Deuxièmement, dans la forêt de Borowa, à trois kilomètres du centre-ville, dans une fosse de treize mètres sur huit furent retrouvés les corps de 1 500 personnes.

« Troisièmement, à 1 000 mètres Sud centre-ville, dans les allées du cimetière juif, les cadavres de 4 000 personnes ont été exhumés.

« Quatrièmement, dans la forêt de Wolkowicky, à trois kilomètres Sud de la ville, se trouve une fosse de vingt mètres sur quinze où reposent les corps de 8 000 prisonniers de guerre soviétiques.

« Cinquièmement, dans la même forêt de Wolkowicky, à deux kilomètres Sud de ce même centre-ville, dans une fosse de dix mètres sur quinze, se trouvent les restes de 7 000 prisonniers de guerre suppliciés et fusillés.

« Dans la forêt de Ledliska, en diverses fosses furent ensevelis les restes de 11 000 personnes.

« En 1944, à la suite de l'offensive soviétique, les germano-fascistes évacuèrent vers Cracovie les prisonniers français du camp de Rawa Ruska.

« Le comité du district établit que, par divers moyens, les envahisseurs germano-fascistes massacrèrent, durant leur occupation du territoire de Rawa Ruska, 17 500 civils et 24 000 prisonniers de guerre soviétiques et français.

« La population civile comptait 17 500 personnes. Dans le camp de prisonniers de guerre, il y avait 18 000 personnes et les déportés du camp de Belzec de Rawa Ruska à l'usine de mort étaient au nombre de 6 000 personnes, soit au total 41 500 personnes.

« Les principaux responsables étaient les chefs de la Gestapo Speit et Navarro. »

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, une grande partie des déportés à Rawa Ruska après la levée du camp, ont été dirigés sur la citadelle de Lwow — Lemberg — à la fin de l'année 1942.

Le régime, dans cette citadelle, était le même qu'à Rawa Ruska. Des hommes ont encore été affectés dans des kommandos au fur et à mesure des arrivées.

Lors de l'avance de l'armée soviétique, des Français s'y trouvaient encore et certains ont participé pour notre honneur aux combats de la libération du territoire russe. Il en a été de même dans les kommandos.

Mais, après un séjour de plusieurs mois à Rawa Ruska, ou dans ses kommandos, notamment à la fin de 1942, des détenus ont été ramenés en Allemagne. Sur ce point, on a « brodé ».

Où ont-ils été affectés ?

En raison de leur passé, en raison de leur résistance au régime nazi, ces hommes ont été affectés dans des kommandos spéciaux « X », « B » ou « B. A. B. », la plupart étant spécialement formés pour eux.

Dans ces kommandos, les hommes étaient astreints aux tâches les plus rudes, aux tâches les plus exposées dans des villes et régions constamment bombardées. Ces hommes ont donc continué à vivre dans un perpétuel danger, lors des déblaiements d'usines, d'immeubles, à la merci d'une explosion de bombe à retardement, il y eut des victimes, sous les bombardements incessants. Leur sort était le même que celui de nombreux déportés civils utilisés dans les mêmes conditions. Combien sont morts déshiquetés, brûlés dans les incendies ? Combien ont été définitivement amoindris par cette vie exténuante, terrifiante, au milieu des bombardements intenses alors qu'ils étaient diminués physiquement par leur séjour à Rawa Ruska ?

Et, en raison de la surveillance étroite dont ils faisaient l'objet, il ne leur était guère possible de s'évader.

Je suis allé chercher au tribunal de Nuremberg l'examen de conscience du détenu Borck, lieutenant-colonel chargé de créer le camp de Rawa Ruska. Dans cet examen de conscience, que dit-il ?

« J'étais chargé par l'armée de créer des camps spéciaux pour les « terroristes » français et les évadés de guerre repris. Il fallait faire vite car la fièvre de l'évasion contaminait les stalags. »

Que dit-il plus loin ? « C'est pourquoi Rawa Ruska restera mon œuvre. » Ecoutez bien monsieur le secrétaire d'Etat : « J'en revendique hautement la création et, si j'avais eu le temps de la parachèver, aucun Français n'en serait sorti vivant. Car je peux le dire maintenant, puisque je vais mourir, j'avais reçu des ordres secrets de Himmler pour anéantir tous les « terroristes » français. »

Il ajoute encore : « Mais je tiens à préciser que mon plan initial devait se dérouler en deux temps : déportation et extermination. »

Je pense avoir démontré, monsieur le secrétaire d'Etat, preuves à l'appui, qu'une catégorie de soldats français, qu'une partie de l'armée française mise hors de combat par un sort malheureux a opté pour la Résistance, a refusé d'obéir aux ordres de Vichy, a refusé de plier les genoux sous le joug de l'ennemi.

Les responsables nazis, ne pouvant sévir sur le territoire du Reich contre des prisonniers de guerre couverts par la convention de Genève sans s'attirer les représailles des Alliés, décidèrent donc de transférer ces hommes sur un territoire où les clauses de la convention de Genève n'avaient pas cours.

Les conditions de vie réservées aux hommes transférés à Rawa Ruska et dans ses kommandos a constitué une détention qui n'avait plus aucun rapport avec celle des prisonniers de guerre.

Rawa Ruska, monsieur le secrétaire d'Etat, est, pour moi et tous mes camarades qui sont allés là-bas, un symbole, celui de la Résistance que des militaires incarnèrent dans les conditions les plus périlleuses et les plus délicates et qu'ils durent payer de la déportation.

Il paraît donc non seulement juste, mais aussi équitable, mais encore urgent, de reconnaître les droits de ceux qui ont été incarcérés dans ce camp et dans ses kommandos. On ne peut pas oublier le préjudice qu'ils ont subi dans leur chair et dans leur âme. On ne peut pas manquer de fidélité à ces disparus.

Qu'ont dit un certain nombre de résistants français et étrangers en ce qui concerne Rawa Ruska ?

Qu'a écrit le colonel Rémy, qui a été un grand résistant ? « J'accepte l'honneur d'être avec les camarades d'une autre Résistance plus âpre et plus difficile que celle que j'ai connue aux avant-postes de la Résistance. »

Qu'a dit le maréchal Juin ? « Le sort des prisonniers de guerre déportés à Rawa Ruska a été suffisamment pénible et méconnu du public pour qu'une juste réhabilitation de ceux-ci trouve sa place. »

« S'il y eut pour toute l'armée prisonnière un haut lieu de courage, un symbole de la Résistance et de la déportation, ce fut Rawa Ruska. »

Que disait notre ancien collègue, M. Edmond Michelet, ancien ministre et ancien déporté de Dachau, qui me faisait l'honneur de son amitié ?

« Ceux de Rawa Ruska furent parmi les tout premiers Français à connaître l'enfer de la déportation la plus éloignée qui fût de la patrie, en plein cœur d'une région dont il est historiquement établi qu'elle fut une zone terrifiante d'extermination. »

« Que le régime auquel ils furent soumis fut en tous points comparables aux camps de concentration. »

Que disait Winston Churchill ?

« Rawa Ruska, situé dans la région qui détient le record de la souffrance en 1942 « le camp de la goutte d'eau et de la mort lente ». »

Et que disait le plus grand des résistants français, le général de Gaulle ?

« Le général de Gaulle, président de la République, n'oublie pas les souffrances endurées par les déportés de Rawa Ruska et place leur sacrifice au premier rang de ceux consentis par le peuple français pour la libération du territoire. »

Voilà ce qu'ils disaient !

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, votre opposition à cette proposition de loi, elle ne tient pas. Il faut honorer ceux qui sans hésiter ont su livrer leur vie, si c'était nécessaire, pour que notre pays retrouve sa liberté. (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Monsieur le président Méric, c'est avec beaucoup d'émotion que vous venez de parler de ceux de nos camarades qui ont été à Rawa Ruska, et je partage votre émotion.

Chacun de nous, dans cette guerre, a fait ce qu'il a pu, dans les circonstances où il a été amené à le faire. Il est certain que parmi les prisonniers de guerre, ceux de Rawa Ruska constituent, de par leurs souffrances, une élite.

La proposition de loi dont vous êtes l'auteur et à laquelle vous faites allusion dans la question que vous m'avez adressée, proposition déposée sur le bureau du Sénat sous le numéro 495, de même que celles qui ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale sous les numéros 199 et 327, visent à étendre aux anciens prisonniers de guerre transférés au camp de représailles de Rawa Ruska pour activités résistantes, les avantages en matière de pension militaire d'invalidité accordés aux déportés.

Je voudrais vous répondre sur le fond de la question, question fort douloureuse pour moi comme pour vous certainement.

Vous demandez que des mesures, que vous qualifiez de « sociales », soient appliquées aux anciens de Rawa Ruska. En fait, il s'agit non pas de mesures sociales, mais de mesures de réparation qui, aux termes de la loi, ont été réservées aux déportés, ceux qui ont été envoyés dans ces camps de concentration.

Votre proposition de loi tend à ce que les mesures spécifiques prévues pour les déportés touchant au droit à réparation soient appliquées également aux anciens de Rawa Ruska. Permettez-moi de vous dire que, sans contester les souffrances de ceux de nos compatriotes qui sont passés à Rawa Ruska, il ne me paraît pas possible d'accepter une telle proposition.

Je vous rappellerai d'abord, puisque vous y avez fait allusion, que les rapports russes, que j'ai examinés avec soin, concernaient les prisonniers russes. Or, s'il y eut 18 000 prisonniers russes à Rawa Ruska, pas un seul n'en est revenu ; tous ont été exécutés.

Ce ne fut pas le cas des prisonniers français, et fort heureusement, car un certain nombre des prisonniers de Rawa Ruska ont été rapatriés en France pour des raisons sanitaires.

M. André Méric. Non !

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. Mais si, monsieur le président Méric, je tiens à votre disposition, ou plutôt à la disposition d'une commission parlementaire qui voudrait s'en saisir — car je ne peux pas les communiquer à une seule personne — les rapports qui ont été faits à ce sujet et qui apportent des précisions sur les conditions de détention appliquées à un certain nombre de prisonniers de Rawa Ruska et sur les motifs de leur détention. C'est fort important. Je ne veux pas entrer ici dans le détail mais je suis prêt à le faire en commission et à venir devant elle avec ces dossiers...

M. André Méric. Oui.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. ... afin de démontrer que l'on ne saurait, tout de même, comparer les anciens de Rawa Ruska avec les anciens des camps de déportation et d'extermination de Dachau ou d'ailleurs.

M. André Méric. Mais si !

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. Cela n'est pas possible. Il est évident que les anciens de Rawa Ruska ont souffert beaucoup plus que les prisonniers de guerre. C'est d'ailleurs pourquoi on a reconnu à la plupart d'entre eux le titre d'interné résistant, titre qui leur donne certains droits.

Les décrets du 18 janvier 1973 et du 20 septembre 1977 ont ouvert à tous les anciens prisonniers de guerre de Rawa Ruska, même à ceux qui ne se sont pas vu reconnaître la qualité d'interné, des avantages particuliers en matière de pension d'invalidité, notamment en élargissant les conditions de reconnaissance de l'imputabilité de certaines maladies, la détention, telles que l'asthénie, les maladies pulmonaires, les maladies rhumatismales, etc.

Sous réserve d'un constat, dans des délais qui s'échelonnent de quatre à dix ans, l'imputabilité de ces maladies est reconnue par preuve, facilités qui n'ont pas été ouvertes aux autres prisonniers de guerre. Quant à ceux qui ont reçu le titre d'interné

résistant pour avoir été transférés dans le camp de Rawa Ruska pour des actes de résistance — et c'est la majorité — ils bénéficient d'avantages spéciaux en application de la loi du 26 décembre 1974, notamment pour les modalités de groupement des invalidités. Il s'agit d'un avantage considérable puisqu'il supprime l'application de la règle dite de « Balthazar » sur laquelle était fondée la loi de 1919.

Ces mesures, que le Gouvernement a prises justement pour reconnaître le cas spécifique des anciens de Rawa Ruska, ont été complétées par des mesures sociales.

Depuis 1965, l'admission à la retraite à soixante ans est possible sur simple demande, cette retraite étant liquidée sur la base du taux maximum normalement atteint à soixante-cinq ans.

Puis, la loi du 12 juillet 1977 permet aux intéressés de cesser de travailler à cinquante-cinq ans si la pension d'invalidité atteinte au moins 60 p, 100 et de cumuler jusqu'à soixante ans, âge de la retraite, cette pension militaire d'invalidité avec la pension d'invalidité du régime de sécurité sociale dont ils relèvent.

Pour ceux qui ne sont pas internés résistants, leur qualité d'ancien prisonnier de guerre leur donne le droit de prendre leur retraite par anticipation à partir de soixante ans en fonction de la durée de leur captivité et de leurs services militaires de guerre, aux termes de la loi du 21 novembre 1973.

Faut-il aller plus loin? Le Conseil d'Etat a été consulté et vous le savez bien, monsieur le président Méric, puisque le 24 juin 1977 vous posiez la même question à mon prédécesseur. M. Jacques Sourdille, alors secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, vous répondait, au nom de M. Bord, que le Conseil d'Etat avait refusé la qualification de déporté pour des raisons qui ne me semblent toujours pas contestables. J'en rappellerai quelques-unes.

Les internés du camp de Rawa Ruska n'ont jamais perdu la qualité de prisonnier de guerre. Le fait que la liste des détenus dans le camp n'ait pas été communiquée à la Croix-Rouge internationale n'y peut rien changer.

Certains, après une période d'épreuve, ont été renvoyés dans des camps de prisonniers ordinaires. D'autres ont été rapatriés en France pour raisons sanitaires. Le Conseil d'Etat en a conclu que le camp de Rawa Ruska ne pouvait pas, dès lors, être considéré comme un camp de concentration.

Un mois après la discussion de votre question orale, en juillet 1977, il a d'ailleurs confirmé cette jurisprudence.

Les prisonniers de guerre qui ont été internés à Rawa Ruska ont indéniablement souffert beaucoup plus que les autres. Il est certain également que le camp de Rawa Ruska a acquis, dans l'opinion internationale, une réputation largement motivée par le fait que les 18 000 prisonniers russes qui y sont passés ont été exécutés.

M. André Méric. Non pas 18 000, mais 12 000.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. De là à dire que c'était un camp de concentration comme ceux d'où l'on ne devait pas revenir, il y a un pas à franchir, ce que le Conseil d'Etat n'a pas voulu faire et que le Gouvernement ne peut faire non plus.

Il a reconnu, et c'était justice, aux prisonniers de guerre passés par Rawa Ruska la qualité d'interné résistant avec tout ce que cela comporte. Il ne peut pas, je pense, aller plus loin.

Je profiterai de cette occasion pour dire à Mmes et MM. les sénateurs que, contrairement à ce qui a pu être affirmé, jamais il n'a été dans l'intention du Gouvernement de porter atteinte en quoi que ce soit au statut du déporté. Ce statut reste intangible à nos yeux. Mais, de la même façon, on ne peut pas non plus l'ouvrir à ceux qui n'ont pas été internés dans les camps de déportation, dans les camps de la mort, à ceux qui n'ont pas revêtu cet habit rayé dont le souvenir nous effraie encore.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprendrez que je ne sois pas d'accord avec votre réponse et vous m'en excuserez par avance.

Les prisonniers de guerre de Rawa Ruska ont pu bénéficier du titre d'interné de la Résistance, avez-vous dit. J'en sais quelque chose puisque c'est moi qui ai effectué, en 1956, les démarches pour leur faire obtenir ce modeste avantage. Nous

réclamons, non pas le bénéfice du statut de la déportation — nous ne voulons pas du titre de déporté, nous ne pouvons pas d'ailleurs y prétendre puisque nous portions encore l'habit kaki ou tout au moins les haillons qui nous restaient sur le dos — mais les avantages sociaux de ce statut pour nos veuves, nos orphelins, pour ceux d'entre nous qui sont malades.

Encore une fois, nous ne voulons pas le titre de déporté. Je suis allé le dire, voilà déjà au moins vingt ans, à la commission nationale des déportés. Savez-vous ce que m'ont répondu les membres de cette commission? Je vous prie de me pardonner le terme, mais ils m'ont dit ceci : « Sans doute, vous en avez bavé; maintenant débrouillez-vous avec le Gouvernement! » Le Gouvernement, lui, me déclare que c'est la commission nationale des déportés qui ne veut pas nous donner satisfaction. Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais bien savoir où j'en suis!

Le nombre des morts à Rawa Ruska n'a pas été important, avez-vous dit. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais vous dire, moi, pourquoi vous n'avez pas trouvé trace de ces morts, à moins que vous n'avez mal lu le rapport soviétique.

Permettez-moi d'en lire un extrait. Interrogés, des témoins de Rawa Ruska ont déclaré : « Après qu'on eut fini de brûler les cadavres, on nous amena en voiture « la brigade de la mort », la nuit, au bois de Licenitski, juste en face de la fabrique de levure de Lwow. A cet endroit de la forêt se trouvaient environ quarante-cinq fosses contenant les cadavres de ceux qui avaient été fusillés en 1941-1942. Il y avait, dans ces fosses, de 500 à 3 500 cadavres. Il y avait là des cadavres, aussi bien de soldats italiens, français, belges et russes, c'est-à-dire de prisonniers de guerre, que de paisibles habitants. Tous les prisonniers de guerre étaient ensevelis en uniforme; c'est pour cette raison qu'au moment où on les déterrait j'ai pu les distinguer d'après leurs uniformes, leurs insignes, leurs boutons. Tout a été brûlé après l'exhumation. On suivait le même procédé qu'au camp de Yanov : on semait de l'herbe sur l'emplacement des fosses, on y plantait des arbres et des troncs d'arbres coupés. Tout était fait dans le but d'effacer les traces de ces crimes certainement sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. »

Voilà l'un des rapports qui ont été présentés au tribunal de Nuremberg. Ce qui a été fait à Lwow a été fait aussi à Rawa Ruska, pour essayer d'effacer les crimes nazis.

Ainsi, quand vous me dites que le nombre des morts n'a pas été important...

Vous avez cité le chiffre de 18 000 prisonniers russes. Non. Il y en a eu 12 000. Mais 18 000 prisonniers de guerre ont été tués à Rawa Ruska et les Français, qui étaient au départ 20 000, sont revenus beaucoup moins.

Votre affirmation selon laquelle ils ont été réintégrés dans des kommandos ordinaires, est inexacte. On les a affectés à des kommandos spéciaux « B » ou « B.A.B. », et aux kommandos « X » qui étaient destinés à « nettoyer » les villes après les bombardements; beaucoup y ont été blessés ou tués. Retrouver des personnes ensevelies dans les décombres sous les bombardements, n'a jamais été les tâches réservées aux kommandos ordinaires! Puisque vous prétendez qu'il n'y a pas eu tant de morts à Rawa Ruska et à Lemberg, je vous saurais gré un jour d'aller rendre visite à votre homologue du gouvernement soviétique, de solliciter de lui des précisions nouvelles et de lui demander pourquoi les autorités soviétiques ont construit un monument à Lwow et ont gravé, au-dessus des fosses communes, l'épithète suivante : « Ici sont enterrés des patriotes français victimes des fascistes allemands. »

Si vous vous arrêtez à Rawa Ruska, vous pourrez voir, dans le cimetière, un monument où sont inscrits ces mots : « Ici sont enterrés des combattants de l'armée française qui ont été martyrisés dans les camps de concentration des fascistes allemands au cours des années de la seconde guerre mondiale 1941-1944. Mémoire éternelle aux patriotes français tombés dans la lutte contre le fascisme. » Le gouvernement soviétique est plus reconnaissant que vous de ce que nous avons fait!

Je suis prêt, pour ma part, à accepter la création d'une commission, à confronter vos arguments avec les miens et à tirer les conclusions qui s'imposent. Je vous laisse le soin de créer cette commission, monsieur le secrétaire d'Etat. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, il faut clore ce douloureux débat ; mais s'il convient de créer une commission, ce n'est pas à moi de le faire, mais au Parlement. Pour ma part, je suis disposé à ouvrir devant cette commission tous les dossiers dont dispose le secrétariat d'Etat.

M. André Méric. Moi aussi.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat. On y verra qu'il existait à Rawa Ruska deux camps : un camp pour les Russes — qui furent non pas 12 000, mais 18 000, d'après les documents russes — c'était un camp d'extermination dont personne n'est revenu, et un camp pour les autres prisonniers, où beaucoup sont morts de privation ou de maladie ou ont été fusillés. Il n'empêche qu'un certain nombre ont pu en revenir et que ce n'était pas exactement un camp de déportation.

Vous ne demandez pas le titre de déporté, j'en prends acte. Vous demandez que les internés résistants de Rawa Ruska bénéficient des mêmes avantages que les déportés. Eh bien, cela est déjà vrai en ce qui concerne la retraite et cela est en partie vrai en ce qui concerne les pensions d'invalidité. Seules deux dispositions essentielles ne leur sont pas applicables : le groupement de toutes les infirmités en une seule blessure et la présomption à vie pour la reconnaissance de l'imputabilité de toutes les infirmités dont ils souffrent. Mais il semble difficile d'étendre ce régime, déjà exorbitant du droit commun, à d'autres que ceux qui furent déportés dans des camps de déportation et qui portèrent l'habit rayé.

Voici certainement vingt ou vingt-cinq ans, monsieur Méric, que l'on vous fait cette réponse. Croyez que vos interlocuteurs ne vous la font pas sans tristesse ni douleur, car il est toujours triste et douloureux d'avoir l'air de discuter les mérites de gens qui ont beaucoup souffert.

Mais le législateur a voulu créer une législation spécifique, uniquement réservée aux déportés des camps de concentration ; on ne peut pas l'appliquer à tout le monde.

Alors, que l'on fasse des gestes, que l'on prenne des dispositions permettant d'accorder aux anciens de Rawa Ruska le titre d'interné résistant, j'en suis tout à fait d'accord. Que le statut de l'interné résistant évolue, que l'on adopte des dispositions plus favorables, c'est possible. Mais donner aux internés résistants le même statut qu'aux déportés, cela ne me semble pas possible.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 5 —

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales, avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Michel Giraud** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les risques présentés par la panne d'électricité intervenue le mardi 19 décembre 1978 sur la quasi-totalité du territoire français.

Si cette panne n'a pas eu de conséquences dramatiques, il semble nécessaire de prendre toutes mesures préventives pour éviter qu'elle puisse se reproduire à l'avenir.

En conséquence, **M. Michel Giraud** demande à **M. le ministre de l'industrie** de bien vouloir lui préciser quelles sont les prévisions de production, de distribution et de consommation d'électricité pour les cinq années à venir.

Il lui demande également, dans le cas où la production s'avérerait inférieure à la demande, si les importations d'électricité suffiront à combler le déficit ou si des coupures et des délestages sont inévitables dans les prochaines années. (N° 143.)

II. — **M. Anicet Le Pors** rappelle à **M. le Premier ministre** que le parti communiste français a solennellement attiré l'attention du Gouvernement à plusieurs reprises sur l'insuffisance des moyens actuels de production de l'électricité.

La grave panne intervenue le 19 décembre 1978 n'est que la conséquence de la politique menée par le Gouvernement, qui a imposé au pays la politique du « tout pétrole » dans les années soixante, suivie du « tout nucléaire », depuis 1973, dans

des conditions contraires à l'indépendance nationale et à un coût prohibitif pénalisant lourdement l'ensemble des investissements d'Electricité de France.

Outre les innombrables inconvénients subis par la population, un tel événement, désorganisant de façon subite notre appareil de production, ne va pas manquer d'avoir des répercussions sensibles sur notre situation économique du fait de cette incurie gouvernementale.

C'est pourquoi il lui demande :

1° De lui fournir une information complète sur les conditions de la panne nationale du 19 décembre 1978 ;

2° Quelles mesures il compte prendre pour donner à E. D. F. les moyens d'assurer son service public dans des conditions conformes aux intérêts de la population française et du pays. (N° 142.)

(Question transmise à **M. le ministre de l'industrie**.)

III. — **M. Michel Maurice-Bokanowski** expose à **M. le ministre de l'industrie** qu'actuellement la quasi-totalité des investissements d'Electricité de France vont à la construction de centrales nucléaires, ce qui implique que, dans quelques années, lorsque ces centrales seront en service, on se trouvera dans la situation où la production d'électricité sera au niveau de la demande, mais ce seront alors le réseau et la capacité de transport des lignes qui feront défaut.

Aussi lui demande-t-il s'il n'est pas temps de modifier la politique d'investissement d'E. D. F. afin d'éviter une situation qui sera tout aussi précaire que celle que nous connaissons à présent où la production est insuffisante. (N° 167.)

La parole est à **M. Michel Giraud**, auteur de la question n° 143.

M. Michel Giraud. Monsieur le ministre, le 19 décembre dernier, par suite d'une surcharge du réseau de distribution d'électricité, le pays tout entier s'est trouvé paralysé, les transports et la vie économique arrêtés.

Par-delà les désagréments qui en sont résultés pour nos concitoyens, un tel événement me conduit à vous interroger, monsieur le ministre, sur les risques de répétition à l'avenir et, plus largement sur la politique d'E. D. F. vis-à-vis des trois aspects complémentaires que sont la distribution, la consommation et la production d'électricité.

En ce qui concerne la distribution, tout d'abord, la panne du 19 décembre a révélé que la capacité du réseau — qui est parfois vétuste — était insuffisante.

Ne faut-il pas rechercher les causes d'une telle insuffisance dans le fait que les énormes investissements nécessaires pour le nucléaire — 18 milliards en 1979, soit 92 p. 100 des crédits d'équipement d'E. D. F. — ont obligé à économiser dans d'autres domaines et à freiner l'extension et la modernisation du réseau ? De plus, l'Etat a renoncé aux équipements qui auraient pu être utiles pour assurer le relais entre les centrales classiques et les centrales nucléaires qui ne seront achevées que d'ici à 1982-1983.

Je pense notamment aux divers projets qu'avait demandés E. D. F., en 1976, de centrales au fuel ou au charbon et d'une dizaine de turbines à gaz, ces dernières ayant l'avantage de pouvoir être créées en moins de deux ans, alors qu'il faut un délai de sept ans entre la décision de construction et la mise en service d'un réacteur nucléaire.

S'agissant de la consommation, ne subissons-nous pas aujourd'hui les conséquences du choix trop exclusif qui a été fait par les pouvoirs publics à partir de 1970 en faveur du « tout électrique » ? Par quelles campagnes de publicité n'a-t-on pas encouragé les ménages à se suréquiper en matériel électrique de toute sorte et, en particulier, à se pourvoir en chauffage électrique malgré le coût et le gaspillage d'énergie qu'entraîne une telle formule ! Il faut deux fois plus de fuel lourd pour produire l'électricité qui servira à alimenter le chauffage d'une maison de 100 mètres carrés que pour chauffer directement cette maison, et pourtant on continue, chaque année, à équiper 200 000 à 300 000 logements d'un chauffage électrique.

Les conséquences de ce choix me paraissent flagrantes. La consommation du courant en basse tension utilisé par les ménages a augmenté de 37,5 p. 100 environ depuis 1974, alors que la consommation du courant de haute tension réservé à l'industrie ne progressait que de 5 p. 100. Il résulte d'une telle discordance que les pointes de consommation peuvent dépasser les capacités de production, comme cela s'est produit le 19 décembre dernier.

De surcroît, les risques de tension sur la consommation vont se trouver accrus jusqu'en 1981, pendant la période la plus active de construction des nouvelles installations nucléaires. En effet, les chantiers ainsi que les usines travaillant pour le nucléaire vont requérir cinq milliards de kilowatts-heure par an avant l'entrée en service des nouvelles installations.

Devrons-nous nous attendre, monsieur le ministre, à être de nouveau confrontés à des pannes généralisées ?

Reste le problème de la production. Je crains que les perspectives de la production ne nous rassurent pas complètement. Sans doute le nucléaire, qui ne couvrirait que 2 p. 100 de nos besoins en électricité en 1976, devrait-il en couvrir le cinquième en 1985 — je vous dis tout de suite que je m'en félicite. Mais cette amélioration quantitative va laisser demeurer un déséquilibre géographique dans la localisation de la production. Actuellement, 84 p. 100 des capacités nucléaires sont concentrées au nord-est d'une ligne Cherbourg—Marseille. Les centrales classiques de l'Ouest et du Sud-Ouest ne suffisent pas lorsque survient une pointe de la demande, et cela d'autant moins que la consommation augmente en Bretagne de 3 p. 100 plus vite que dans le reste du territoire.

Loin de compenser ce déséquilibre, la réalisation du programme nucléaire à venir ne fera que le conforter, puisqu'en 1987 l'électricité nucléaire sera produite à raison de 87 p. 100 au nord-est de cette même ligne Cherbourg—Marseille.

Pourquoi E. D. F. installe-t-elle neuf dixièmes des centrales nucléaires au nord-est du pays, dans les régions qui sont déjà les plus riches et les plus industrialisées. N'est-ce pas une politique contraire aux objectifs généraux de l'aménagement du territoire ? Ne va-t-on pas, une fois de plus, privilégier les mêmes régions en y concentrant les équipements indispensables à l'économie de demain et en les dotant d'énergie sur place et donc à meilleur marché ? Le nucléaire va-t-il accentuer le relatif sous-développement énergétique de l'Ouest et du Sud-Ouest par rapport au reste de la France ? J'aimerais, monsieur le ministre, que, à l'occasion de la question que je vous ai posée, vous puissiez m'éclairer sur ces points que je juge fondamentaux.

En matière de production, je voudrais également souligner, d'une part, les retards intervenus, pour des raisons techniques notamment, dans la réalisation du programme nucléaire, retards qui sont de près de deux ans sur chacune des deux tranches de Fessenheim et sur Bugey II, et, d'autre part, les contraintes de fonctionnement des centrales qui n'avaient peut-être pas été suffisamment évaluées à l'origine.

Les « arrêts programmés » pour entretien, vérification de sécurité et renouvellement des combustibles vont bloquer pendant deux mois, tous les ans, chaque centrale, alors qu'en Allemagne de l'Ouest ou aux Etats-Unis les mêmes travaux demandent trois à quatre semaines. Vous me direz, monsieur le ministre, que la référence aux Etats-Unis n'est peut-être pas la meilleure en ce moment, après l'accident de Three Mile Island. La question de la sécurité dans les installations nucléaires est, en effet, primordiale, et si elle n'est pas directement liée aux questions que nous posons aujourd'hui, je pense qu'elle devrait faire l'objet au Sénat d'un débat approfondi.

J'ajouterai que les autorités locales et régionales devraient être plus systématiquement consultées, même lorsqu'elles ne sont pas strictement concernées par l'implantation d'une centrale nucléaire. Je vous demande, monsieur le ministre, en particulier, que le conseil régional d'Île-de-France puisse donner son avis sur le projet de Nogent-sur-Seine qui, bien que situé en Champagne-Ardenne, intéresse les régions en aval, au premier rang desquelles la « région capitale ».

M. le président. La parole est à M. Le Pors, auteur de la question n° 142.

M. Anicet Le Pors. Dès le 19 décembre 1978, le jour même de la panne, et en raison de la gravité d'un tel événement, j'avais pris l'initiative de poser une question orale à M. le ministre.

Si l'on en croit la presse spécialisée et les experts les mieux avertis, cette panne nationale aurait coûté 4,5 milliards de francs à notre économie et occasionné une diminution de 0,25 p. 100 de la production industrielle annuelle.

Pourtant, selon nous, elle était prévisible. Le 14 juin 1977, dans un communiqué, le parti communiste avait solennellement « attiré l'attention de l'opinion publique sur l'insuffisance des moyens de production d'électricité et sur les risques d'aggravation de cette situation dans les années suivantes ». Nous exigeons ce jour-là que soient « immédiatement — c'est-à-dire avant la fin

du mois de juin 1977 — ouverts des crédits et entrepris les investissements nécessaires pour assurer une production en électricité suffisante dans les prochaines années. Nous exigeons en particulier que les centrales classiques » — dont nous donnions la liste — « soient immédiatement construites. »

Nous ajoutons : « l'intérêt national, l'avenir du développement économique exigent que la production d'énergie électrique puisse répondre à chaque instant aux besoins, tant industriels que domestiques ».

« Le Gouvernement, disions-nous en juin 1977, doit donner à E. D. F. les moyens de son fonctionnement et de son développement. »

Le 5 avril 1978, M. Boiteux, directeur général d'E. D. F., affirmait lui-même : « La conjonction d'un hiver froid, d'une hydraulicité médiocre et de quelques avaries de matériel pourrait nous mettre en difficulté », affirmation qui conjugait à l'avance les circonstances malheureuses que nous avons rencontrées ensuite.

M. Monory, alors ministre de l'industrie, dans une lettre en date du 19 juillet 1978 qu'il adressait à M. Boiteux, confirmait les difficultés qui pourraient apparaître au cours des hivers 1979 à 1984 pour faire face aux besoins des consommateurs en électricité en raison des déficits prévisibles de puissance. En conséquence, il déclarait qu'il faudrait « atténuer de façon appréciable la demande en électricité au cours des hivers du début de la prochaine décennie ». Tout était donc parfaitement clair de la part des pouvoirs publics.

Dans ces conditions, les conclusions du rapport de la mission d'enquête sur la panne d'électricité du 19 décembre m'apparaissent surprenantes. La conférence de presse, tenue récemment par la C. G. T. à cet égard, a apporté des démentis formels à certaines des conclusions de cette mission d'enquête. Selon les auteurs du rapport que je cite, « la panne du 19 décembre n'a pas eu pour origine un manque de moyens ». Mais ils proposent, par ailleurs, ceci : « En cas de nécessité, les centres répartiteurs doivent procéder à temps à des délestages préventifs », ce qui semble pour le moins être en contradiction avec la première affirmation.

Les rapporteurs veulent montrer que le personnel d'E. D. F. — on le voit, lorsqu'on lit entre les lignes — est en fait responsable de la situation, d'abord en affirmant que l'indisponibilité de certains groupes de centrales thermiques serait due à des grèves et à des retards dans les travaux d'entretien. Pour prendre l'exemple de Bugey II et III, le retard de la construction, vous le savez, est de l'ordre de dix-sept à vingt mois. Dans ces conditions, ce n'est pas une grève de quelques jours qui modifie sensiblement l'état de l'appareil de production.

Ensuite, le réseau hydraulique aurait été rendu insuffisant, semble-t-il, du fait de grèves — là encore — dans les centrales thermiques qui auraient été obligées d'utiliser, durant ces grèves, davantage d'hydraulique, ce qui aurait entraîné une baisse des réserves. En réalité, les chiffres montrent que la faiblesse de la production hydraulique, le 19 décembre, provient simplement pour la plus grande part d'un manque d'eau dans les fleuves importants, et n'est pas la conséquence des « mouvements sociaux » auxquels fait référence le rapport.

Enfin, les rapporteurs mettent en cause certains travaux d'entretien, notamment au poste de Tricastin, qui auraient dû, selon eux, être reportés. Je n'ose imaginer ce qu'ils auraient dit si E. D. F. avait négligé de réaliser ces travaux.

Ainsi, ce qui est dit sur les personnels d'E. D. F. dans ce rapport me semble tout à fait injustifié, d'autant plus que, s'ils ont été contraints à des arrêts de travail, ce fut aussi pour alerter l'opinion publique sur les menaces qui pèsent sur l'établissement public, auquel, vous le savez, ils sont profondément et depuis toujours attachés.

En outre, selon les auteurs du rapport, ce ne serait pas le manque de moyens de production qui serait à l'origine de la panne du 19 décembre, puisque, ce jour-là, la puissance maximale appelée a été de 38 450 mégawatts, alors que, le 17 janvier 1979, il a été possible de passer sans difficulté une pointe à 40 910 mégawatts.

Or — et, monsieur le ministre, vous le savez mieux que quiconque, étant spécialiste de ce secteur — sur le plan technique, la localisation des indisponibilités est particulièrement importante, en ce sens que, si deux groupes de 600 mégawatts sont indisponibles, l'un dans la région parisienne et l'autre dans le Sud-Est, par exemple, ce n'est pas grave, alors que, si ces deux groupes sont indisponibles dans l'Ouest, zone très fortement importatrice d'énergie électrique, la situation, en revanche, devient extrêmement grave.

Sans entrer dans le détail d'une étude trop technique, on peut dire que, pour que le synchronisme soit maintenu entre les groupes débitant sur le réseau national, il faut qu'il n'y ait pas de trop grande distance entre eux. Autrement dit, importer 3 500 mégawatts — sans parler pour le moment des problèmes d'indépendance nationale et de coût — en un point donné, à la frontière de l'Est, par exemple, et produire 3 500 mégawatts répartis sur l'ensemble du réseau national, ne conduisent absolument pas à la même situation au point de vue de la stabilité du réseau. Mais cette question de répartition plus ou moins bien calculée n'est pas la principale. Elle ne doit pas, en tout état de cause, faire passer au second rang la nécessité d'un équipement suffisant pour E. D. F. et, en particulier, la nécessité d'un programme complémentaire de développement des capacités de sa production d'électricité.

Or, quels sont les moyens mis à la disposition d'E. D. F. ? La participation des finances publiques au programme d'investissements d'E. D. F. est faible. En 1979, la participation de l'Etat sera de 1 900 millions de francs, soit 1 milliard de prêts du F. D. E. S. et 900 millions de dotations en capital. Le remboursement à l'Etat de prêts antérieurs et les intérêts représenteront 1 856 millions de francs. On pourrait dire, si ce chiffre avait une signification, que la contribution des finances publiques serait de 44 millions de francs aux investissements d'E. D. F. sur un plan de charges d'investissements de 21 ou 22 milliards de francs, ce qui serait évidemment tout à fait ridicule.

La conséquence immédiate de cette politique, marquée, comme je viens de l'indiquer, par une très grande faiblesse de participation des finances publiques à l'équipement d'E. D. F., se traduit par un déversement des fonds d'E. D. F. au bénéfice des géants industriels et financiers qui tiennent le secteur nucléaire : Empain, Pechiney, Creusot-Loire, C. G. E., et, par leur intermédiaire, aux groupes américains qui dominent la technologie. Chacun sait que le prix du kilowatt-heure a été multiplié par deux en trois ans et celui de l'uranium par quatre en quatre ans. Les centrales du baron Empain sont une fois et demie plus chères qu'il y a cinq ans.

Alors, les groupes qui tirent profit du nucléaire imposent des délais pour la construction des centrales et je doute fort que ce soit pour améliorer les conditions de sécurité : le programme nucléaire ne serait réalisé complètement qu'en 1983-1984. M. Boiteux l'a dit le lendemain de la panne : « Les jeux sont faits jusqu'en 1984. »

Lors du débat récent à l'Assemblée nationale sur les économies d'énergie, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que la France menait « une politique diversifiée en matière d'énergie », en appuyant votre argumentation sur des prévisions pour 1985, à savoir : 20 p. 100 pour le nucléaire, 40 p. 100 pour le pétrole et 15 à 17 p. 100 pour le gaz, le reste provenant des autres sources d'énergie.

Mais, aujourd'hui, on peut s'interroger sur le caractère conséquent de votre politique, notamment en matière d'équipements thermiques et hydro-électriques.

Vous avez dit, par exemple, à l'Assemblée nationale, que ce n'étaient pas deux turbines à gaz en Bretagne qui auraient pu éviter la panne. Ainsi 160 mégawatts de plus en Bretagne n'auraient rien changé, alors que 125 mégawatts de moins à Paris, c'est la catastrophe, selon les auteurs du rapport.

Et il y a les hésitations et les retards. Le Gouvernement a mis plus de six mois avant de donner le feu vert à E. D. F. pour construire une centrale au charbon de 600 mégawatts au Havre et deux turbines à gaz de 80 mégawatts en Bretagne, alors que la durée de construction d'une centrale thermique classique ou d'une ligne de transport est aujourd'hui, au minimum, de l'ordre de quatre ou cinq ans.

En voulant « répartir la capacité de production nationale », c'est surtout la pénurie que vous tentez de répartir, tandis que nous ne tenons que grâce aux importations, aux baisses de tension, aux surcharges des lignes et des groupes thermiques. Le matin du 19 décembre, l'importation d'électricité — notamment en provenance de la R. F. A. — dépassait 3 000 mégawatts, soit environ 8 p. 100 de notre consommation, ce que vous avez appelé à l'Assemblée nationale « un recours important à l'énergie importée », mais sans fournir aucun chiffre précis à ce sujet.

Le déficit actuel de production d'électricité correspond au moins à l'augmentation de consommation d'électricité d'une année sur l'autre, qui est de l'ordre de 6 à 7 p. 100. En 1978, elle a augmenté de 6,7 p. 100 : ainsi E. D. F. est au moins constamment en retard d'un an sur les besoins du pays. Ce n'est pas que les ménages français consomment trop d'énergie. En effet, la consommation en France est inférieure à celle que l'on observe en R. F. A. et en Grande-Bretagne.

J'ajoute que la R. F. A. a fourni en 1978 à la France deux fois plus de courant qu'elle n'en a importé de notre pays et que la marge d'ajustement retenue par la direction d'E. D. F. est, semble-t-il, comprise suivant les années entre 8 p. 100 et 12 p. 100, alors que, chez nos voisins, elle est de l'ordre de 25 p. 100 à 30 p. 100.

Dans ces conditions, lorsque vous déclarez en appeler « à la conscience des Français » pour qu'ils économisent davantage, je considère personnellement que vous voulez adapter la « consommation » à votre politique de restriction au lieu de faire ce qui serait plus raisonnable et plus conforme à l'intérêt des Français et du pays, c'est-à-dire le contraire.

On sait d'ores et déjà qu'il va manquer, dès l'hiver prochain, entre 3 000 et 3 500 mégawatts pour passer les heures de pointe. Une récente étude de la direction générale d'E. D. F. sur les hivers à venir laisse prévoir que les difficultés se maintiendront jusqu'aux hivers 1986 et 1987.

En outre, à partir de 1982-1983, il faudra, vous le savez, restituer à l'étranger une puissance de 500 mégawatts car, pour les hivers 1979-1980 à 1981-1982, les importations seront de 1 000 mégawatts contractuels, plus 1 000 mégawatts supplémentaires possibles. Pour les hivers qui se situent au-delà, il n'y a plus de possibilités. C'est pourquoi on ne peut que s'étonner du manque de précision des projets gouvernementaux devant une situation aussi préoccupante.

Le comité interministériel du 3 avril n'a pas précisé les délais de construction de quatre turbines à gaz dans le Finistère, non plus que le déblocage d'un crédit de 250 millions de francs pour le réseau transport.

La mise à l'étude de deux tranches de 600 mégawatts charbon de la centrale Cordemais est loin de signifier une décision vérifiable de « réalisation », ce qui va allonger sans nul doute le retard par rapport aux demandes lorsque celles-ci seront passées.

Qu'en est-il de la rallonge des investissements de trois milliards de francs, dont 650 millions à imputer sur le budget de 1979 que vous demandait la direction générale d'E. D. F. ?

Je vous rappelle que, dans le même temps, la C. G. T. réclame six tranches thermiques de 600 MW en quatre ans — vous dites : il faut les étudier — six turbines à gaz de 80 MW en deux ans — vous, vous dites quatre — et l'achèvement des aménagements hydrauliques dont les études sont terminées, ce qui offrirait 500 à 600 mégawatts pour 1983-1984.

Quand on fait la comparaison entre ces propositions, celles d'E. D. F., celles des organisations syndicales et les vôtres, il semble bien que les choses soient claires en ce qui concerne l'intérêt national et que l'on puisse faire le choix de ce qui est bon assez facilement.

L'accident récent de la centrale nucléaire de Three Mile Island aux Etats-Unis a mis à nouveau au premier rang des préoccupations la politique de production d'énergie nucléaire.

Bien des gens avertis l'ont dit. Les risques d'un accident du même type ne sont pas à écarter en France. Vous connaissez les préoccupations qui ont été, d'une façon permanente, celles du parti communiste à propos de la politique de l'énergie notamment à propos du nucléaire. Nous sommes préoccupés d'efficacité économique et de moindre coût dans la réalisation, dans le respect des conditions de sécurité les plus grandes. Et surtout, nous voulons une politique de l'énergie et du nucléaire conforme à la conception que nous nous faisons de l'indépendance nationale.

Depuis 1963, qui a été l'année d'abandon de la filière française à uranium naturel — graphite-gaz, le C. E. A., que vous connaissez bien, a été écarté de la conception et de l'ingénierie des centrales électro-nucléaires au bénéfice des firmes privées multinationales, que j'ai citées tout à l'heure. Les équipes du C. E. A. n'ont que partiellement accès aux moyens et aux données nécessaires, le travail sous licence écarte les ingénieurs français des codes de fonctionnement des centrales.

Lever le secret sur l'accident de la centrale américaine en envoyant une mission officielle et des parlementaires français est insuffisant. Je demande, à mon tour, que la commission d'experts constitue en son sein une mission qui puisse visiter toutes les unités de production à base nucléaire situées en France et rencontrer les spécialistes et les techniciens compétents.

Par ailleurs, je note que vous restez très discret sur le surcoût du programme nucléaire français ; par exemple, en ce qui concerne la centrale de Fessenheim, Framatome, filiale de Creusot-Loire, a présenté une lourde addition à E. D. F. — un milliard de francs — pour la réalisation de chaudières, selon la nouvelle réglementation.

Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours pris la question du nucléaire très au sérieux et avec sang-froid. Nous avons en permanence agi et lutté avec détermination pour promouvoir une politique énergétique conforme à l'intérêt national, à l'intérêt des régions. C'est pourquoi, par exemple, nous nous opposons à un moratoire du nucléaire. Peu de gens responsables, il est vrai, ont contesté la nécessité du recours à l'énergie nucléaire. Mais vous auriez tort de croire, comme vous avez semblé le faire récemment, qu'à partir de là, une sorte de consensus devrait se réaliser autour de la politique gouvernementale.

Vous vous êtes déclaré prêt à accueillir toutes les suggestions en ce qui concerne l'information des Français en matière d'énergie nucléaire. Je remarque que l'Agence pour les économies d'énergie vient de lancer une exposition itinérante. Les idées ne manquent donc pas pour faire comprendre aux Français qu'ils doivent économiser, ce qui est d'ailleurs juste. Par contre, vous n'attendez pas que l'on vous donne des idées en ce qui concerne le thème de l'austérité que vous joignez à votre politique d'économie d'énergie.

Il est un fait que les Français sont de plus en plus sensibilisés à ce problème de la sécurité, mais on ne peut pas isoler celui-ci comme celui de l'économie des autres aspects de la politique énergétique, notamment pour le nucléaire. D'autre part, on doit avoir la préoccupation de l'indépendance nationale et tenir les coûts avec beaucoup de rigueur.

Mais, bien entendu, tous ces problèmes ne constituent, en définitive, qu'un problème, un grand problème de société, une grande question nationale : comment maîtriser aujourd'hui les forces productives pour répondre aux besoins de la société moderne que nous voulons construire ? La maîtrise de la nature, des sources d'énergie dans notre environnement intéresse tous les Français. Peut-être le rapprochement vous surprendra-t-il, mais, en fait, il s'agit du même problème que celui que nous avons abordé à propos de la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*, même s'il s'est présenté de façon différente. Ce sont de grandes questions de société qu'il faut traiter au niveau où elles se posent aux hommes d'aujourd'hui.

Nous pensons, s'agissant encore de sécurité, que pour les travailleurs concernés par la sécurité nucléaire dans le secteur public et nationalisé — comme dans le secteur privé d'ailleurs — des dispositions propres à assurer une possibilité réelle d'appréciation de la part de ces personnels devraient leur être ménagées. Nous pensons également qu'il faut immédiatement développer toutes les recherches nécessaires pour qu'en 1982, date à laquelle arrive à terme le contrat avec Westinghouse — c'est une question extrêmement importante sur laquelle j'aimerais bien avoir votre appréciation — la France soit véritablement en mesure d'assurer en toute indépendance la mise en œuvre de la technologie nucléaire. Nous demandons dès maintenant le renforcement des moyens et des équipes chargées de la sûreté du nucléaire.

Il faut enfin lever le secret de la sécurité nucléaire civile, faire la lumière sur les profits des constructeurs privés qui nous livrent les centrales et publier le plan Orsec-Rad.

Il faut encore que les travailleurs, tous les salariés du secteur nucléaire, les populations des régions intéressées disposent des moyens d'information et d'intervention nécessaires. Le conseil d'information sur l'électronucléaire, présidé par Mme Veil, devrait, selon nous, rendre compte de ses travaux de façon complète.

L'implantation des centrales, la détermination des sites doivent se faire avec la pleine participation des régions, en prenant en compte l'opinion des collectivités, des élus, des associations, de la population, soigneusement informés et consultés. Dans plusieurs régions, comme le Nord-Cotentin, la région Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais, le parti communiste français a proposé la mise en place de commissions régionales de la sécurité et de l'information nucléaire sur une base démocratique.

Enfin, nous pensons que le profit et le nucléaire ne peuvent fondamentalement faire bon ménage. Seul le service public géré démocratiquement peut répondre à toutes les exigences à la fois : aux besoins, à l'efficacité, à la sécurité.

C'est pourquoi, selon nous, l'ensemble de l'industrie nucléaire doit être nationalisé. Nous demandons aussi un grand débat au Parlement pour qu'il se prononce sur le programme nucléaire et plus largement sur la politique énergétique du pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Coudert, en remplacement de M. Maurice-Bokanowski, auteur de la question n° 167.

M. Jacques Coudert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport qui a récemment été rendu public sur les causes de la grande panne du 19 décembre dernier montrait, entre autres causes, le rôle non négligeable de la faiblesse du réseau de transport de l'électricité.

Cependant, ce rapport n'avait pas encore été publié lorsque j'ai posé cette question au Gouvernement voilà environ deux mois, car il n'est pas besoin de rédiger tout un rapport pour démontrer que notre réseau de transport de l'électricité est d'ores et déjà largement insuffisant. Si nous ne faisons pas immédiatement un très gros effort d'investissement, la situation à laquelle nous aurons à faire face sera très claire : l'électricité, dont la production va s'accroître très rapidement grâce aux nombreuses centrales actuellement en construction, ne pourra pas intégralement atteindre l'usager.

Pour le moment, le réseau de transport en haute tension est relativement bon car il s'accroît au fur et à mesure que les nouvelles centrales entrent en activité. S'il se produit, de temps à autre, quelque retard sur le réseau régional en haute tension, c'est plus souvent à cause des délais engendrés par les procédures et les contestations locales qu'une insuffisance de crédits.

Mais il n'en est pas du tout de même pour ce qu'on appelle le réseau de distribution, c'est-à-dire celui qui apporte l'électricité jusqu'à l'usager.

Le retard qu'E. D. F. est en train de prendre en matière de distribution est inquiétant à trois égards.

D'une part, la plus grande partie des investissements du réseau de distribution va aux investissements « obligatoires », c'est-à-dire ceux qui permettent de raccorder au réseau les clients nouveaux. En conséquence, la part de l'investissement restant et consacrée au renforcement et au renouvellement des réseaux est très nettement insuffisante.

Ensuite, on note une distorsion croissante entre la progression de la demande et la régression des investissements de distribution.

Enfin, le taux actuel de renouvellement des lignes aériennes de distribution est à peine supérieur à 1 p. 100, c'est-à-dire qu'à ce rythme il va falloir un siècle pour renouveler notre réseau aérien de distribution.

Donc, monsieur le ministre, on ne peut pas, à la fois, insister presque quotidiennement sur le rôle essentiel de l'électricité dans notre civilisation et négliger l'instrument qui apporte précisément cette électricité à ceux qui s'en servent.

Par ailleurs, je ne contesterai certainement pas le bien-fondé de la politique de production d'électricité d'origine non nucléaire. Mais, si vous voulez que les Français acceptent les sacrifices qu'impliquent les centrales nucléaires, il est indispensable qu'E. D. F. offre à ces mêmes Français une distribution d'électricité de bonne qualité.

M. le président. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un incident serait survenu le 6 avril dernier dans une centrale nucléaire française, celle de Gravelines. Au cours d'une série d'essais ayant pour objet de tester les circuits de la centrale en température et en pression, une soupape se serait bloquée dans un système de refroidissement destiné à évacuer la chaleur résiduelle au cœur du réacteur. Ce blocage aurait entraîné la rupture d'une membrane de sécurité dans un ballon d'expansion et cinquante mètres cubes d'eau du circuit primaire se seraient répandus dans le bâtiment du réacteur.

J'évoque cet incident, je rapporte ces détails au conditionnel, car il s'agit d'informations relevées dans la presse. A ma connaissance, le Gouvernement n'a, à ce jour, publié aucun démenti, ce qui donne à penser que l'information est fondée.

Venant si peu de temps après l'incident de la centrale de Harrisburg, celui qui est survenu à Gravelines cause une émotion compréhensible dans l'opinion publique dans et hors la région Nord-Pas-de-Calais. D'autant que, si l'on en croit plusieurs commentateurs, l'incident présenterait quant à sa cause une certaine analogie avec celui de la centrale de Three Mile Island.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que s'étonner du silence officiel et le regretter. Ce n'est pas en taisant ou en cachant la réalité que l'on rassurera les populations, bien au contraire. En agissant de la sorte, on laisse le terrain libre aux journalistes en mal de sensationnel, on facilite les activités de certains groupes, lesquelles ne sont pas toujours naturelles, spontanées et désintéressées.

Mais, en ce domaine comme en bien d'autres, le Gouvernement paraît allergique à la démocratie. Il part du principe : à quoi bon informer la masse des citoyens ignorants, bien incapables de percer la profondeur des desseins officiels ? Chacun peut constater que le postulat de M. Barre est le suivant : hors l'action du Gouvernement, point de salut.

On comprend d'autant moins ce silence à propos de l'incident survenu à Gravelines que le cœur de la centrale n'était pas encore chargé en combustible nucléaire. L'eau qui a pu s'échapper n'était donc pas radio-active. Dès lors, il n'existait aucun danger, pas même celui d'alarmer inutilement la population environnante.

On affirme même que, mis en face de l'incident de la soupape, les techniciens auraient pris le parti de le « pousser jusqu'au bout » afin de juger de toutes les conséquences qu'il pourrait entraîner. Démarche fort compréhensible et judicieuse puisque cela devrait permettre d'en tirer tous les enseignements afin d'améliorer la sécurité des installations.

Il s'agit en tout cas d'une attitude bien plus raisonnable que celle de M. le Premier ministre, qui prétend poser le choix en termes aussi simplistes que : « Il faut choisir entre le nucléaire et la récession ».

Que le recours à l'atome pour couvrir une partie des besoins énergétiques croissants de notre pays soit un moyen dont on puisse difficilement se passer n'est plus guère contesté aujourd'hui. Pour autant, nous refusons de nous laisser enfermer dans le dilemme : choisir entre le risque et la récession.

A cela nous opposons la démarche d'esprit suivante : le nucléaire ? Oui, mais pas au prix de la sécurité. Il faut mener les deux de pair. Le développement du nucléaire passe, selon nous, par le renforcement de la sécurité et l'information de la population.

Nous pouvons résumer ainsi notre position : ni moratoire ni précipitation. Nous ne pouvons accepter la moindre économie sur les dépenses consacrées à la sécurité. Les profits considérables — c'est le moins qu'on en puisse dire — réalisés par les monopoles constructeurs, tel est le point sur lequel il faut porter la hache des économies.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous aimerions, mes amis et moi, connaître le point de vue officiel sur l'incident dont la centrale de Gravelines a été le théâtre le 6 de ce mois.

Nous aimerions surtout que le Gouvernement se décidât à fournir aux Français une information scientifique, compréhensible, aussi complète que possible, une information objective, voire contradictoire, sur la question des centrales nucléaires. Qu'il le fasse sans nier les risques éventuels, mais en exposant les moyens dont nos ingénieurs et nos techniciens disposent pour les maîtriser. Telle serait, selon nous, la seule attitude responsable.

Cela fait près de vingt années que la France produit et consomme de l'électricité d'origine nucléaire. Il serait assurément souhaitable que cet apport puisse être étendu dans les années à venir. Il conviendrait pourtant de ne pas renouveler l'erreur du « tout pétrole » et de prôner aujourd'hui le « tout nucléaire ».

Il convient, pensons-nous, de diversifier nos sources d'énergie. D'ailleurs, chacune sait que les centrales nucléaires ne présentent pas toute la souplesse nécessaire pour faire face aux variations de la consommation selon les heures, les jours, les saisons.

Nous insistons donc, une fois de plus, sur la nécessité de préserver nos sources énergétiques traditionnelles, entre autres le charbon, dont notre sous-sol recèle encore des gisements considérables. Cela exige qu'il soit mis fin aux fermetures de puits, qu'il soit procédé sans retard aux investissements productifs dans les houillères, que soient poussés les travaux en vue de mettre au point des techniques de pointe, telle que la gazéification à grande profondeur du charbon.

Il importe de mettre en valeur et d'utiliser judicieusement et simultanément toutes nos richesses existantes ou potentielles.

J'en profite, monsieur le ministre, pour vous demander où en est l'instruction du permis, déposé voilà plus d'un an par la Compagnie française des pétroles, concernant la recherche de gaz naturel à l'intérieur d'un périmètre couvrant environ les deux tiers de la superficie de la région Nord-Pas-de-Calais.

Il ne suffit pas de disserter sur les énergies nouvelles, ni de multiplier les agences censées s'en occuper. A ce sujet, comment ne pas s'étonner que le Gouvernement ait autorisé une société française à acquérir, à grands frais, aux Etats-Unis, une technologie dépassée, obsolète, pour employer un terme à la mode, pour l'utilisation de l'énergie solaire à partir de

procédés photovoltaïques, alors qu'un laboratoire marseillais a mis au point un procédé technologiquement beaucoup plus avancé ?

Une fois de plus, il est démontré que l'intérêt de la France ne se confond pas, loin de là, avec les intérêts des grands groupes financiers et industriels.

Aux questions précises que je pose, j'aimerais obtenir, monsieur le ministre, des réponses tout aussi précises. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Barroux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barroux.

M. André Barroux. Monsieur le ministre, j'ai appris qu'un texte, en cours d'examen dans votre ministère, permettrait aux préfets de pouvoir porter de 500 à 4 500 kVA l'autorisation de création de microcentrales.

La question que je voulais vous poser est la suivante : pensez-vous qu'une décision pourrait intervenir assez rapidement ? Pensez-vous également qu'une telle décision serait valable pour un particulier comme pour une collectivité, pour les communes en particulier qui attendent depuis déjà un certain temps cette autorisation ?

La réponse est urgente, car de nombreuses affaires sont en instance, et tout est suspendu à la décision de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les questions qui ont été posées, aujourd'hui, fourniraient, à vrai dire, en elles-mêmes l'occasion d'un véritable débat sur l'ensemble des questions énergétiques.

Ce débat a été abordé tout récemment, vous le savez, à l'Assemblée nationale, lors de la discussion d'un projet de loi sur la chaleur qui viendra prochainement en discussion devant le Sénat. Je dois dire d'ailleurs que tous les groupes parlementaires n'ont pas utilisé leurs possibilités de parole dont la conférence des présidents avait décidé à l'avance. Si le Sénat le souhaite — et si l'organisation de ses travaux le permet — un pareil débat pourrait également s'ouvrir à l'occasion de ce même projet de loi. Il viendrait en complément de ce que je vais répondre aujourd'hui aux questions qui m'ont été posées.

Cependant, il m'a été possible de constater, en conclusion du débat qui s'est instauré à l'Assemblée nationale, qu'aucun des orateurs n'avait mis en doute la nécessité du recours à l'énergie nucléaire, et cela est sans doute particulièrement significatif dans la période actuelle.

Je voudrais, pour commencer, évoquer les quelques questions précises qui ont été posées sur la répartition des énergies en France, de façon à pouvoir, ensuite, répondre plus précisément sur les questions relatives à l'électricité.

Tout d'abord, il est vraiment déplorable que l'on ait lancé, en son temps, le slogan « tout électrique », et encore plus déplorable que l'on ait également lancé le slogan « tout nucléaire ». Aucun des deux n'est exact, aucun des deux ne peut l'être. M. Anicet Le Pors citait les chiffres que j'ai indiqués au Parlement et qui caractérisent la politique que suit le Gouvernement. Notre objectif, en effet, est de parvenir, vers le milieu de la décennie prochaine, à une répartition du recours aux différentes énergies qu'on peut ainsi chiffrer : 40 p. 100 pour le recours au pétrole — malheureusement quasi totalement importé — environ 20 p. 100 pour le recours au nucléaire avec une politique qui nous garantisse normalement l'indépendance d'approvisionnement ; de 16 à 17 p. 100 pour le recours au gaz, pour une large part importé — avec une attention particulière aux sécurités qui peuvent nous être données et à la diversification de la construction des ouvrages de transport ; le reste se subdivisant entre le charbon et l'électricité hydraulique et, pour une modeste part, les énergies nouvelles pour lesquelles, cependant, un effort important a été entrepris pour préparer le tournant du siècle.

M. Dumont m'a indiqué qu'il était souhaitable de reprendre l'exploitation du charbon. Je redirai ce que j'ai dit l'autre jour à la tribune de l'Assemblée nationale : notre politique de l'énergie ne vise pas à fournir l'énergie à n'importe quel prix, pourvu qu'elle soit nationale ; elle consiste à fournir l'énergie aux utilisateurs au meilleur prix possible compatible avec une sécurité convenable.

Il serait évidemment impossible de développer l'économie nationale si l'on grevait la fourniture d'énergie de coûts insupportables. La politique qui consisterait à assurer un approvisionnement particulièrement coûteux pour être sûr de ne pas dépendre de sources d'approvisionnement qui pourraient éventuellement devenir coûteuses, serait une véritable politique de Gri-bouille.

Or, je signale, que s'agissant du charbon national, certaines mines sont actuellement exploitées, qui fournissent du charbon à douze centimes la thermie, alors que le charbon importé revient, lui, à 2,5 centimes la thermie et le fuel à 4 centimes la thermie.

Par conséquent, déclarer que le Gouvernement ne fait pas de son mieux pour exploiter les sources nationales de charbon est une visible contrevérité. Nous allons jusqu'à la limite, probablement même au-delà et, vous le savez bien, principalement pour des raisons sociales.

Ce fait ne diminue pas l'intérêt qui peut être porté aux techniques de gazéification ; mais, là encore, il faut considérer le problème avec prudence et ne pas susciter des espoirs exagérés qui se révéleraient vains le moment venu.

La gazéification est une technique fort ancienne, extrêmement coûteuse et sans avenir particulier ; il n'y a aucune chance pour qu'elle puisse fournir de l'énergie à un prix convenable. Il peut y avoir, cependant, des angles d'attaque qui méritent attention et vous savez sans doute que nous avons lancé récemment un programme qui dépasse les trente millions de francs — 34 millions de francs, je crois, je cite le chiffre de mémoire — pour étudier la technique de la fracturation à partir de deux sondages dans une couche de charbon, ce qui permettrait peut-être l'exploitation de gisements par gazéification à partir de la surface et à des profondeurs assez importantes, mettant en valeur les réserves profondes que recèle notre territoire. Mais, attention, car le succès est très aléatoire, à l'heure actuelle, au plan technique d'abord, ensuite et surtout au plan économique. En outre, il est évident que cette technique ne maintiendrait pas des emplois de mineurs.

M. Dumont m'a demandé également où en était le permis de recherche de gaz dans le Nord, déposé par la Compagnie française des pétroles. Il doit être très près d'être publié car, pour ma part, j'ai donné, depuis déjà quelque temps, l'avis favorable. La procédure est certainement très proche de son terme.

A propos du système photovoltaïque américain, nous n'allons tout de même pas, pour des techniques aussi nouvelles qui visent à mettre en valeur l'énergie solaire, fermer *a priori* nos frontières. Le fait qu'il y ait des résultats intéressants à Marseille mérite certainement d'être signalé, mais il ne justifierait en aucun cas que l'on se privât d'autres possibilités, conformes à la règle habituelle de la coopération internationale en matière de recherche appliquée.

Les intérêts pris aux Etats-Unis par la Compagnie française des pétroles — je suppose que c'est elle que vous visiez dans votre exemple — concernent la fabrication de matériels photosensibles amorphes. Si les résultats se révélaient positifs, ils seraient susceptibles d'apporter un progrès dans le prix de revient de l'énergie solaire. On ne saurait faire grief aux compagnies qui sont situées dans le secteur énergétique, de chercher à exploiter toutes les possibilités intéressantes qu'elles peuvent voir surgir en France et à l'étranger de mise en œuvre de l'énergie solaire. Si nous parvenions à rendre cette énergie économique, nous en serions certainement tous très heureux ; cela faciliterait largement l'équilibre de notre balance énergétique et notre indépendance économique.

M. Barroux m'a demandé s'il était exact qu'on allait porter le seuil de conception pour les petites chutes de 400 à 4 500 kVA. C'est exact, le Gouvernement l'a décidé récemment. Les décisions correspondantes se prendront au niveau des préfets, après consultation des différentes administrations concernées au plan local. Il est bien clair que cette possibilité sera ouverte à tout le monde. Il n'y aura pas des citoyens privilégiés qui auraient droit à cette procédure particulière et d'autres qui n'y auraient pas droit.

Il appartiendra aux préfets, après avis des services locaux, d'apprécier les inconvénients, notamment écologiques, qui peuvent résulter de l'installation de ces turbines et d'apprécier, par conséquent, quels travaux de protection doivent être demandés aux intéressés qui envisagent d'installer ces turbines.

Je mentionne au passage que le plus grand compte a été tenu du rapport établi par la commission Pintat concernant l'exploitation des ressources hydrauliques de la France. Le programme, qui est actuellement en cours, est plutôt en avance par rapport à ce qu'avait souhaité la commission Pintat.

Je reviens maintenant à la panne du 19 décembre 1978. Je voudrais d'abord dire qu'ayant approché de près les personnels d'Electricité de France, je peux témoigner que la très grande majorité des agents de cet établissement public possède un sens exceptionnel du service public et j'impute, pour ma part, à une sorte de vexation de ce qui est arrivé le 19 décembre certaines réactions qui, malheureusement, ont été exploitées ou sont parfois exploitées à des fins politiques, et cela est sans aucun doute extrêmement regrettable.

Lorsque l'incident est arrivé, le Gouvernement s'est abstenu de prendre immédiatement position, contrairement à certaines organisations qui avaient, avant même l'analyse des faits, mis en avant certaines explications.

Devant un événement qui avait une portée nationale et qui, à l'évidence, n'était pas tout à fait clair, il nous a paru plus sérieux de faire étudier à fond, par deux hauts fonctionnaires compétents dont la bonne foi ne pouvait pas être mise en cause, ce qui s'était passé, de manière à disposer des éléments d'information et des enseignements qui pouvaient en découler.

Le rapport a été rendu public. Il est à la disposition du Sénat, peut-être même est-il déjà parvenu aux différents groupes de votre assemblée. Je voudrais en citer quelques passages, de façon à éviter les malentendus.

Voici ce qu'écrivent les deux ingénieurs généraux dont je viens de parler :

« En effet, le niveau des réservoirs hydrauliques était très bas. L'hydraulicité, très élevée en 1977 et depuis le début de l'année 1978, était très faible depuis plusieurs semaines. » Vous avez raison, monsieur Le Pors.

« Les réservoirs avaient été néanmoins assez fortement sollicités pour faire face au développement saisonnier des consommations et à la limitation des moyens de production due notamment aux mouvements sociaux dans les centrales thermiques. Ceux-ci se sont traduits, en effet, par des réductions de puissances thermiques disponibles, par des retards dans l'entretien et la réparation de certains ouvrages et par des retards dans les essais et la mise en service de certaines centrales. Le souci de maintenir une alimentation normale de la clientèle, ou de réduire au minimum les coupures pendant les grèves de la production, avait conduit E. D. F. à tirer davantage sur les réservoirs hydrauliques qu'il ne l'aurait normalement fait. »

Il n'y a pas à sélectionner, dans cet alinéa, les bonnes et les mauvaises explications. Il y a deux explications.

« Les exploitants — continue le rapport — n'étaient pas cependant spécialement préoccupés par la semaine du 18 au 24 décembre et, notamment, pour le mardi 19 décembre ou pour le lendemain, c'est-à-dire le troisième mercredi de décembre, qui est traditionnellement le jour le plus chargé de l'année calendaire, même si la pointe maximale de l'hiver se situe plus fréquemment en janvier ou en février.

« C'est ainsi que différents ouvrages du réseau de transport étaient consignés pour des travaux non absolument urgents. En outre, les travaux de nettoyage du poste d'alimentation d'Eurodif... avaient nécessité la consignation d'une ligne très importante pour l'évacuation de la production du Sud-Est ainsi réduite de plus de 1 000 mégawatts. Ces travaux auraient peut-être pu être différés.

« La marge de réglage automatique de la production... a été réduite ces dernières années pour économiser les combustibles et peut être considérée aujourd'hui comme relativement étroite. »

Voilà qui va dans le sens d'E. D. F., laquelle, effectivement, avait pris certains risques pour des raisons dont on ne doit pas contester le caractère louable.

« L'étroitesse de cette marge — ajoute le rapport — rendait délicat l'ajustement en temps réel... »

« La courbe de charge du 19 décembre prévue la veille au centre répartiteur national a été, comme d'habitude, établie au début de l'après-midi du 18. Elle ne tenait pas compte, ou du moins suffisamment, des prévisions d'abaissement de la température établies par la météorologie nationale. »

Enfin, le rapport précise que si certains risques ont été pris pour des raisons, dont certaines — je viens de l'indiquer — étaient louables, c'est parce que le répartiteur central avait confiance dans le dispositif de protection automatique de l'ensemble du réseau par les coupures qui devaient se faire à certaines « mailles ».

« Cette confiance — indique le rapport — était fondée sur une expérience ancienne, confortée par l'absence de cas d'instabilité grave depuis dix ans. Il s'avère qu'elle était peu justifiée, compte tenu de la situation instantanée du réseau et des modifications de structures intervenues depuis la mise en place du plan... vers 1970. »

Le rapport ajoute, en conclusion : « Il est très vraisemblable qu'avec les mêmes équipements, en adoptant une exploitation moins risquée, c'est-à-dire, notamment, en utilisant plus largement les réserves hydrauliques et en programmant leur mise en route plus tôt, la panne du 19 décembre ne se serait pas produite. Il n'est pas douteux qu'en se résignant à procéder à des délestages préventifs en dessous d'un certain niveau de tension elle aurait pu être évitée. »

Le rapport a été publié, accompagné d'une lettre de la direction générale d'Electricité de France qui, sur certains points, approuve le rapport et, sur certains autres, apporte des nuances qui ont toutes leur intérêt si l'on veut se faire une idée objective de la question. Je vous invite donc à vous reporter à ces documents dont je ne pense pas que quiconque ait à gagner à en faire une exploitation polémique.

J'en viens maintenant au problème général des investissements d'Electricité de France.

Il est normal qu'Electricité de France se soucie — et cela me paraît très important — de prévoir en temps utile les investissements dont elle aura besoin pour assurer le service public avec les meilleures chances de ne pas connaître d'interruption d'approvisionnement. Il est non moins normal que les demandes présentées par E. D. F. n'apparaissent pas forcément comme une règle qui s'imposerait au Gouvernement ou au Parlement.

Or les décisions prises pour les investissements d'Electricité de France, étant donné l'importance et la taille de l'établissement, pèsent naturellement sur les grands équilibres économiques. En effet, un accroissement de l'investissement par rapport à un certain niveau ne peut s'entendre que dans la mesure où il est financé. Pour le financer, on peut avoir recours soit à l'augmentation des tarifs publics, décision dont l'importance n'échappe à personne, soit à des attributions budgétaires, ce qui suppose un budget équilibré, c'est-à-dire, en fait, à l'argent du contribuable. Il est également possible de financer l'investissement par le recours à l'épargne, c'est-à-dire à celle qui ne serait pas utilisée à d'autres fins, ou au marché monétaire, ce qui peut mettre en cause, étant donné l'importance des sommes en jeu, les équilibres monétaires avec toutes les conséquences économiques qui peuvent en résulter.

Par ce bref rappel, je voulais simplement indiquer qu'il ne faut pas être *a priori* choqué qu'il puisse y avoir divergence de vues entre les investissements proposés par E. D. F. et *a fortiori* ceux proposés par la C.G.T., d'une part, et les investissements retenus par le Gouvernement compte tenu de l'ensemble des problèmes économiques pouvant se poser à la nation, d'autre part.

Pour que le débat soit plus serein, je ferai un rappel d'histoire.

Electricité de France, pour demander la réalisation d'investissements — et je suis bien placé pour le savoir, puisque j'étais membre du conseil d'administration de cet établissement à l'époque — se fondait sur l'idée qu'il pourrait manquer 1 000 mégawatts. En réalité, vous savez qu'il en manque beaucoup plus et que même les prévisions de la direction générale d'E. D. F. étaient en retrait par rapport à la situation devant laquelle nous nous trouvons, pour des raisons sur lesquelles, d'ailleurs, je reviendrai dans un instant.

Dans l'hypothèse où les demandes présentées le 14 juin 1977 auraient été acceptées, pas une seule réalisation supplémentaire n'aurait été effectuée aujourd'hui. Par conséquent, cela n'aurait joué aucun rôle au moment de l'incident du 19 décembre 1978. Au mieux, nous serions peut-être aujourd'hui sur le point de mettre en service deux turbines de 60 mégawatts, soit 120 mégawatts. Vous avez cité le chiffre de l'appoint qui aurait été rendu nécessaire le 19 décembre, c'est-à-dire 3 000 mégawatts. En réalité, il s'agissait plutôt, me semble-t-il, de 3 700 mégawatts.

Le problème du choix des investissements d'E. D. F. se situe à l'échelle de la nation et pas seulement à celle de l'établissement public. Il s'apparente, dans une certaine mesure, au choix de la bonne largeur pour une autoroute. Pour être absolument

certain de n'avoir aucun embouteillage le 31 juillet, il faudrait avoir des autoroutes infiniment plus larges que celles dont nous disposons. Pour éviter des investissements superflus, nous devons accepter l'existence d'une période tendue en hiver.

L'évaluation des risques est un problème d'autant plus difficile à résoudre que, comme vous l'avez très judicieusement remarqué, il faut prévoir les investissements lourds avec six ou sept ans d'avance. Au cours de cette opération, on peut naturellement commettre de graves et lourdes erreurs, dans les deux sens d'ailleurs. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit de déterminer la croissance économique que connaîtra la nation au cours des six ou sept prochaines années, ou de tenir compte des incertitudes qui peuvent peser sur la politique d'économie d'énergie, sur l'hydraulicité, sur les possibilités de recours aux importations et sur les aléas météorologiques.

Chacun comprendra que l'estimation, six ou sept ans à l'avance, des investissements qui doivent être réalisés par Electricité de France pour qu'ils ne soient pas exagérés — ce qui signifierait un gaspillage évident d'un argent particulièrement rare — ou, au contraire, pour qu'ils ne soient pas trop courts, pose un problème difficile.

Que ces investissements aient été mal prévus à l'époque, c'est certain. Faut-il pour autant s'en offenser exagérément ? Je ne le crois pas.

Ce que je viens de dire me permet d'enchaîner sur le retard du programme nucléaire, qui a été évoqué par M. Michel Giraud. Fessenheim-I a eu vingt-six mois de retard par rapport à l'objectif initial qui lui avait été fixé ; Fessenheim-II, vingt mois ; Bugey-II, vingt-trois mois ; Dampierre-II, douze mois.

L'on peut considérer qu'une partie notable de ce retard résiduel est lié à l'alourdissement des procédures qui est intervenu entre le début et la fin du programme. Faut-il s'en offusquer ? Je ne le crois pas non plus.

Puisque M. Michel Giraud et d'autres orateurs ont souligné combien il était important que les consultations se déroulent largement et que les procédures puissent suivre leur cours avec le plus grand sérieux, je vous signale qu'à l'heure actuelle, et à condition de ne pas perdre une seule journée, la procédure en vigueur pour la construction d'une centrale nucléaire implique 547 jours de formalités diverses et variées.

Faut-il élargir géographiquement la consultation ? C'est un problème délicat. J'en ai eu l'expérience personnelle, quand j'étais haut fonctionnaire, pour avoir voulu élargir une consultation relative à un investissement pétrolier. Le résultat a été l'annulation du texte en Conseil d'Etat pour irrégularité de la procédure.

Quand on y réfléchit, il semble, effectivement, qu'une consultation qui mélangerait les populations les plus proches d'une centrale à des populations plus lointaines ne serait pas forcément appréciée par les premières. Il s'agit là d'un point délicat, sur lequel nous réfléchissons actuellement. Je ne le trancherai pas aujourd'hui. Peut-être existe-t-il des moyens de concilier les différentes préoccupations qui se révèlent à ce sujet ? Je ne le sais.

A propos du déséquilibre entre la consommation et la production d'énergie, M. Michel Giraud a mis en cause la politique qui avait été menée en matière de chauffage électrique, de « tout électrique ». Cette critique peut effectivement être présentée. Là encore, il faut concilier et équilibrer deux préoccupations.

Au moment où une partie importante de l'électricité de base, et surtout de pointe, est fournie à partir d'énergie importée, il est clair que, dans de nombreux cas, un développement exagéré du chauffage électrique, lorsque les immeubles ne s'y prêtent pas, se traduit par un gaspillage de cette énergie importée. Cela tient au fait, en vertu du théorème de Carnot, que l'isolation des bâtiments ne compense pas le handicap pris par l'électricité lors de sa production dans la centrale.

Cependant, si l'on raisonne à long terme, en considérant, d'une part, que les énergies importées coûteront de plus en plus cher, d'autre part, que l'électricité sera de plus en plus produite à partir d'une source nucléaire, c'est-à-dire beaucoup moins dépendante de l'extérieur, on peut estimer que, dans un avenir relativement proche, on se félicitera de pouvoir alimenter par ce moyen une part importante du chauffage.

On conçoit que les progrès de l'isolation thermique, liés à l'amélioration des normes d'habitat, puissent produire à terme un résultat positif.

Il s'agit d'établir un équilibre entre une préoccupation dans la période immédiate et une préoccupation dans une période plus lointaine.

On avait certainement démarré trop vite en faveur du chauffage électrique. Cela s'est révélé d'autant plus exact que le programme nucléaire a pris du retard. Il ne faudrait pas, me semble-t-il, en conclure pour autant qu'un développement raisonnable du chauffage électrique intégré, c'est-à-dire comportant de bonnes conditions d'isolation, ne serait pas favorable dans le cadre d'une politique énergétique dont j'ai rappelé tout à l'heure les limites quant à sa répartition : 40 p. 100 de pétrole, 20 p. 100 de nucléaire et 16 à 17 p. 100 de gaz, le reste en charbon, électricité hydraulique ou énergies nouvelles. Le problème s'aggrave de la nécessité d'alimenter le réseau.

A vrai dire, cela rejoint les réflexions que présentait M. Michel Giraud sur le point de savoir si, par hasard, en allant trop vite dans le sens du nucléaire, on n'avait pas mis en cause le développement plus équilibré d'autres sources d'énergie.

Je ne le crois pas dans la mesure où les calculs économiques sont faits en valeur actuelle, les taux d'actualisation étant choisis le plus raisonnablement possible, et où l'on doit normalement aboutir à la solution la plus économique par rapport à la durée de vie des investissements correspondants.

Il aurait certainement été fort coûteux de remplacer certains investissements nucléaires par des investissements concernant le charbon, dont on sait aujourd'hui que le prix, au kilowatt installé, est à peu près comparable et qu'ils conduisent à des sorties de devises pour un coût qui n'est pas meilleur que celui du nucléaire, qui est même plus mauvais.

Le fait que le réseau soit déséquilibré est regrettable. Ce n'est pas la faute au Gouvernement. Vous savez que les formalités nécessaires à l'ouverture d'usines nucléaires ont été particulièrement difficiles dans certaines régions. Il était légitime de suivre les procédures régulières. Cela a conduit à un facteur de ralentissement constaté en fait, à savoir la disponibilité des sites nucléaires, ainsi qu'au déséquilibre des constructions dans le sens que vous avez indiqué. C'est fort regrettable et il faut espérer que cela pourra être redressé dans un avenir proche.

De même, la question posée par M. Coudert sur les dépenses consacrées au réseau était fort judicieuse, mais elle rejoint l'ensemble de ce problème d'investissement que j'ai essayé d'évoquer.

On ne saurait augmenter indéfiniment les montants consacrés à l'investissement d'E.D.F., qui représentent déjà une part considérable de l'épargne ; on ne saurait, non plus, augmenter indéfiniment les tarifs, contre l'élévation desquels on proteste chaque fois qu'ils sont modifiés, ni les contributions budgétaires, dont on connaît la difficulté d'alimentation.

Dans ce cadre-là, il y a une optimisation à rechercher. Je ne crois pas que l'on puisse dire que les dépenses consacrées au réseau ont été indûment sacrifiées. En 1978, elles étaient de 1,4 milliard de francs, les dépenses de distribution s'élevaient à 3,4 milliards de francs, ce qui, au total, représentait 28 p. 100 des dépenses totales d'investissement.

En francs constants, les dépenses de transport et de distribution se sont accrues de 9 p. 100 par rapport à l'année 1977. Je tiens à la disposition de M. Coudert le détail des investissements correspondants qui ont été réalisés.

Je vous prie de m'excuser d'être à la fois long et peut être trop sommaire pour certaines de mes réponses, mais le domaine que vous avez ouvert est tout à fait considérable.

Je vais maintenant traiter des questions relatives à l'accident de Three Mile Island.

Je voudrais d'abord faire remarquer — puisqu'on a indiqué au passage qu'on avait eu tort de changer de filière et de ne pas adopter la filière nationale — combien il est positif de pouvoir bénéficier d'un parc de centrales nucléaires en fonctionnement sur lequel il est possible de faire des observations, ce qui permet d'apporter des améliorations techniques.

Je rappellerai que l'une des rares centrales à avoir connu une fusion partielle du cœur est justement une centrale française. Cela devrait nous inciter à une certaine humilité.

En face de l'accident de Three Mile Island, l'attitude du Gouvernement peut être caractérisée par trois mots : sang-froid, sérieux et modestie.

Sang-froid : il n'est pas légitime de se laisser aller à des réactions passionnelles, dans un sens ou dans l'autre, en fonction de dépêches de presse plus ou moins vérifiées. Les centrales nucléaires françaises sont calculées en prenant en compte l'accident affectant le circuit de refroidissement, ce qui fait d'ailleurs justice, au passage, des accusations qui sont parfois lancées, selon lesquelles les Français se seraient déclarés plus malins que les autres et non susceptibles de déplorer un tel accident. C'est d'autant plus faux que ce type d'accident a justement été retenu comme l'une des bases des calculs de sécurité concernant les centrales françaises. Cela ne signifie absolument pas qu'un accident identique aurait pu se produire en France, parce qu'il y existe une différence technique quant à l'un des composants qui, nous le savons, a joué un rôle dans l'accident.

Deuxième ligne d'action, le sérieux. Effectivement, nous faisons étudier en détail l'accident de Three Mile Island. Une mission technique a été envoyée sur place. Elle a rédigé son premier rapport, qui est en cours de mise au point. Il sera authentifié par un groupe de personnalités scientifiques indiscutables, puis remis d'abord aux commissions des deux assemblées, c'est-à-dire à la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale et à la commission des affaires économiques du Sénat. Cette dernière pourra l'examiner à loisir et convoquer les experts qui l'ont établi, de façon à se faire une idée tout à fait précise et exacte de ce que l'on sait sur cet accident.

Bien entendu, nous aurons ensuite à en tirer les conséquences dans trois directions.

La première sera l'éventuelle adaptation des règles de sécurité. Effectivement, si certaines doivent être améliorées, elles le seront.

Le deuxième domaine dans lequel nous devons tirer les conséquences sera celui de l'attitude des autorités responsables face à un accident de ce type. Il n'y en a jamais eu dans le monde. Les autorités ont été confrontées à cet événement. Il est très important que nous en tirions, nous, en tant qu'autorité responsable, tous les enseignements sur l'attitude à prendre en ce domaine.

Le troisième domaine, que vous avez évoqué, concerne l'information.

Ce problème de l'information est particulièrement difficile, car ce n'est pas la quantité d'informations diffusées qui est, je crois, la variable importante. L'expérience montre que l'information diffusée n'est pas passée.

En réalité, notre problème fondamental est de savoir comment il serait possible de faire passer une information importante sur les affaires nucléaires de façon que l'opinion puisse se faire une idée judicieuse — ni trop inquiète ni trop rassurée —, une idée convenable de l'événement.

Sur ce sujet, il n'existe aucune réticence, à ma connaissance, de la part des autorités ou des experts. Je constate simplement que bien des personnes à qui l'information a été diffusée ne la connaissent pas. Il s'agit donc d'un véritable problème que nous aurons à traiter au fond.

Vous m'avez interrogé, monsieur Dumont, sur l'accident de Gravelines. Je note d'abord qu'il est intervenu aux essais. Il y aura toujours des accidents aux essais. Ce fait n'a, en lui-même, rien de particulièrement inquiétant.

Quels enseignements tirerons-nous de Three Mile Island et que faudra-t-il faire à Gravelines ? Aujourd'hui, je ne le sais pas et je me garde bien d'avoir une opinion sur ce sujet. J'en aurai une lorsque la question aura été examinée sérieusement. Il n'est pas sérieux, en effet, de répandre des communiqués alarmistes dans la population, sans même qu'on puisse les replacer dans leur cadre et sans qu'on puisse dire à l'opinion ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas une bonne façon d'informer nos concitoyens, et le Gouvernement se gardera bien de réagir hâtivement, simplement parce que quelqu'un aura publié un communiqué sans posséder tous les éléments nécessaires pour bien mesurer ce dont il s'agit. Lorsque nous les aurons, ceux-ci seront naturellement publiés et rien ne sera caché sur le sujet.

Je crois avoir répondu à l'essentiel des questions. Si tel n'était pas le cas je compléterais volontiers mon exposé. (*Applaudissements sur les travées du C. N. I. P., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et du R. P. R.*)

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors, pour répondre au Gouvernement.

M. Anicet Le Pors. Je vous remercie, monsieur le ministre, des informations que vous avez bien voulu apporter en réponse à la questions posée. Je voudrais simplement faire trois observations.

La première est une question de méthode. Vous avez une nouvelle fois opposé aux explications que j'apportais l'idée qu'il s'agissait d'une exploitation à des fins politiques. Si l'on pousse votre argument plus loin, on ne peut plus discuter.

Lorsque je suis intervenu, voilà un an, au sujet de l'*Amoco Cadiz*, on m'a répliqué : « Vous utilisez une catastrophe à des fins politiques. »

La semaine dernière, le Premier ministre, à la suite de mon intervention sur l'emploi, a parlé de démagogie de la part de ceux qui utilisent le malheur des gens à des fins politiques.

Aujourd'hui, vous dites à votre tour — mais je crois que vous me l'avez répété ; c'est pourquoi je vous donne la primeur de ma réaction — qu'il ne faut pas utiliser les événements à des fins politiques.

A mon avis, il ne faut pas utiliser ce genre d'argument, qui me semble fondamentalement contraire à un réel débat démocratique. C'est d'autant plus vrai, monsieur le ministre, que vous m'avez lu longuement les attendus du rapport de vos experts en disant : « Il y a là toute une série de raisons qui sont invoquées. Il ne faut pas en prendre une en particulier. »

Je suis bien d'accord avec vous. Mais je vous ferai une remarque : mettre sur le même plan quelques jours de grève parfaitement justifiés par l'intérêt du service public, et des retards de plusieurs mois, voire de deux ans, dans un programme nucléaire, n'est pas une manière saine de raisonner. C'est le mélange de l'alouette et du cheval, et il me semble qu'en l'occurrence, il s'agit bien là de l'utilisation d'un argument apparemment objectif pour des fins qui m'apparaissent non pas politiques, mais partisans.

Je formulerai une deuxième remarque concernant, cette fois, le financement. Vous m'avez répondu que si l'on avait mis en application les recommandations du parti communiste français du 14 juin 1977 on n'aurait pas pour autant disposé, le 19 décembre dernier, des capacités nécessaires pour faire face à l'incident. C'est évident, mais avec un raisonnement de ce genre, tout vient toujours trop tard. Je n'ai pas voulu vous rappeler ce que nous disions au moment où se posait le problème du « tout pétrole », qui était la politique officielle du Gouvernement, et en 1974, au moment où l'on a engagé les tranches massives du nucléaire. Il aurait fallu tout reprendre, c'est vrai, mais, en fait, ce que nous avons dit le 14 juin constituait en quelque sorte un dernier avertissement sans frais que, malheureusement, vous n'avez pas écouté.

Lorsque je constate que la direction générale d'E. D. F. et une grande organisation syndicale de cette entreprise publique, la C. G. T. en l'occurrence, adoptent des positions qui, sans être identiques sont néanmoins très proches, mais en tout cas très différentes de celles du Gouvernement, je me dis qu'il se pose là un problème et que vous seriez bien inspiré de prendre en compte les remarques qu'ils vous prodiguent souvent.

Si le Gouvernement invoque des justifications venues d'ailleurs ou inavouables devant l'opinion publique, cela donne matière à un véritable débat.

En définitive, il n'est jamais trop tard. Le problème se pose de savoir quels sont les investissements à réaliser aujourd'hui. J'ai fait remarquer que les investissements actuels étaient en retard sur les besoins. Bien entendu, avant d'investir, il faut tenir compte des éléments non marchands qui conduisent à la décision et non pas seulement prendre en compte les coûts directs, immédiats, connus, prévisibles.

Enfin, troisième et dernière remarque, vous avez semblé prétendre, monsieur le ministre, que nous étions partisans d'une énergie à n'importe quel prix, pourvu qu'elle soit nationale. Bien entendu, je réponds par la négative car il serait contraire à l'intérêt national d'adopter une telle attitude.

Vous savez bien que les communistes sont des « chiffeurs » et qu'ils tiennent compte des coûts de façon très exigeante.

L'indépendance nationale, à terme, constitue un élément très important dans un calcul économique.

L'indépendance, tout compte fait, à condition que l'on ne mène pas une politique à courte vue, est finalement rentable, d'autant plus que les problèmes d'indépendance ne se posent pas simplement en termes de prix.

Comme vous l'avez mentionné, j'ai avancé la proposition de nationalisation de l'ensemble du secteur nucléaire, c'est-à-dire de constitution d'entreprises publiques, qui, selon les calculs de l'I. N. S. E. E., sont celles qui ont les meilleures performances techniques — vous le savez bien, monsieur le ministre — pour vous montrer que l'indépendance nationale et l'efficacité économique peuvent aller de pair.

Je termine sur une note positive en vous remerciant d'avoir annoncé qu'il serait possible d'ouvrir au Sénat un grand débat sur l'énergie. Certes, un tel débat vient d'avoir lieu à l'Assemblée nationale. Comme vous l'avez dit, il n'a pas pu épuiser la question mais, sur un semblable problème, on ne débat jamais trop car nous devons constamment mettre à jour nos connaissances dans l'intérêt des Français, dans l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Michel Giraud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le ministre, une fois n'est pas coutume, je commencerai par la conclusion de mon collègue, M. Le Pors, en vous remerciant à mon tour d'avoir bien voulu faire la preuve de votre parfaite disponibilité pour que s'instaure au Sénat un débat élargi à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur. Vous conviendrez que j'avais moi-même, dans ma précédente intervention, souhaité un tel débat, en évoquant les problèmes de sécurité dans les installations nucléaires.

Je vous remercie également pour le souci dont vous avez fait preuve, une fois de plus, de mettre à disposition tous les éléments d'appréciation, de telle façon que les décisions soient toujours prises dans la plus grande clarté.

Je voudrais, par ailleurs, me féliciter de votre volonté clairement manifestée de promouvoir une véritable diversification en matière de sources de chaleur. Vous avez vous-même précisé, j'ai relevé vos propres termes : « Il est déplorable qu'on ait lancé le slogan du tout électrique, d'autant plus », avez-vous ajouté, « que l'effort a été commencé avec retard. »

Deux problèmes majeurs subsistent cependant dont je ne doute pas qu'ils préoccupent le Gouvernement, et vous êtes parfaitement qualifié pour les clarifier.

Le premier de ces problèmes résulte des délais de mise en œuvre des investissements qui ont été évoqués par l'ensemble des orateurs et repris par vous-même.

En fait, il s'agit de l'évaluation de la marge de sécurité en matière d'investissements. Ce problème est d'autant plus important qu'il faut tenir compte des inévitables retards — vous avez bien voulu les mentionner vous-même — et des consultations qui sont d'autant plus nécessaires qu'elles s'inscrivent dans l'esprit même de la démocratie locale, telle que l'entend M. le Président de la République.

J'en veux pour preuve le fait que le titre VI du projet de loi-cadre est précisément consacré à ces problèmes de consultation et de participation dans la cité.

A cet égard, j'ai éprouvé quelques réserves lorsque vous avez posé la question de savoir s'il fallait élargir géographiquement le champ des consultations. Je n'ai pas fait allusion à toutes les consultations ; j'ai simplement évoqué le cas précis de la centrale de Nogent-sur-Seine.

Lorsque vous remarquez que la consultation des populations les plus lointaines n'est pas forcément mal ressentie par les populations les plus proches, je rétorque que, en l'occurrence, vue du point de la proximité, la région Ile-de-France est à la porte de Nogent-sur-Seine et, qui plus est, en aval.

Le deuxième problème fondamental qui reste posé au Gouvernement et au Parlement est celui du rééquilibrage des implantations. Je ne m'étends pas davantage sur ce point, je l'ai évoqué tout à l'heure, mais il y a là, je crois, matière à une réflexion approfondie qui doit trouver son prolongement dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et, je le souhaite, dans le cadre du Plan. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 6 —

POLITIQUE FRANÇAISE EN EXTREME-ORIENT**Discussion de questions orales avec débat.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales, avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir lui exposer la politique que le Gouvernement de la France entend poursuivre en Extrême-Orient et dans le Sud-Est asiatique, considérant l'importance croissante de ces régions dans la vie internationale. (N° 64.)

II. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur la situation dangereuse pour la paix mondiale qui s'est créée à la suite de l'invasion du territoire de la République socialiste du Viet-Nam par les troupes chinoises.

Le Gouvernement français n'a pris aucune initiative de nature à contribuer à mettre fin à cette agression inadmissible. La France ne saurait s'en remettre au communiqué des neuf pays de la Communauté européenne pour faire connaître sa position dans une situation aussi grave.

Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement français en vue du respect de la souveraineté et de l'indépendance de la République socialiste du Viet-Nam. (N° 160.)

La parole est à **M. Machefer**, auteur de la question n° 64.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne saurais évidemment, dans le cadre de cette intervention, aborder tous les aspects des nouvelles relations politiques économiques et internationales en Asie, analyser l'édifice complexe des balances de forces qui résulte de la fin du conflit vietnamien, bien qu'il me paraisse nécessaire, pour bien situer le contexte géopolitique où est amenée à se développer la politique française, de rappeler, à titre d'exemple, l'importance de la décision américaine de 1972 qui élargissait le champ d'intervention du commandement américain du Pacifique installé à Hawaï, à l'Océan indien et aux régions limitrophes.

Après la fin de la guerre du Viet-Nam, la puissance américaine continue d'être présente sur les rivages insulaires et péninsulaires et dans les mers bordières de l'Asie que son retrait tout relatif a livrée au jeu de la rivalité sino-soviétique.

Les conjonctions et les oppositions de ces trois grandes forces de la politique mondiale déterminent en grande partie l'évolution de l'Asie. Je dis « en grande partie » car, au regard de cet immense champ géographique et devant la complexité des problèmes, si nous mesurons très bien les difficultés que peut rencontrer la politique de notre pays, nous en percevons aussi toute l'impérieuse nécessité.

En effet, nous refusons de voir la France réduite au rôle de puissance secondaire, enfermant son destin dans le seul cadre de l'Europe occidentale, cadre qui est sans doute privilégié et des plus importants, mais qui ne saurait suffire. Nous refusons également le cadre nécessaire, mais non suffisant, qui limiterait le terrain de notre politique étrangère aux territoires des Etats issus de notre ancien empire africain, alors que des milliards d'hommes en Asie pèseront demain de plus en plus sur les destinées de notre monde.

Ma question, au moment où elle fut posée, visait à obtenir du Gouvernement quelques indications sur les orientations de notre politique en cette région. Depuis lors, le voyage de votre prédécesseur en Asie du Sud-Est, celui de **M. Olivier Stirn** en Union indienne, les événements du Cambodge et ceux du Viet-Nam m'ont paru en justifier le maintien.

Par un mouvement de bascule dont de nombreux exemples peuvent être repérés dans un passé relativement proche, les phénomènes de détente en Europe et en Extrême-Orient sont liés et susceptibles de renversement.

Les dirigeants chinois croient voir dans la détente un moyen pour les Soviétiques de resserrer une étreinte dont, par une sorte de hantise de l'encerclement, ils déclarent trouver des exemples dans les successifs coups d'Etat afghans, dans les revendications autonomistes qui se développent à l'intérieur du Pakistan, dans la politique de l'Union indienne, dans le déploiement de la flotte russe dans l'Océan indien, dans les ouvertures soviétiques en direction du Japon et de Taiwan. A cela correspond, du côté russe, la crainte d'un irrédentisme chinois visant d'anciennes dépendances de l'Empire du Milieu.

Le peuple russe, très attaché à l'expansion pionnière vers l'Est, se trouve aussi être le plus proche voisin de la formidable concentration humaine chinoise et la Chine est à la portée de la formidable puissance militaire soviétique. Les deux peuples sont, sans doute, bien plus sensibles à cet aspect des choses qu'aux divergences idéologiques.

En ces affaires, il n'appartient pas à la France de prendre parti, mais elle se doit de peser de toute son influence en faveur de la paix. Tout en restant fermement attachée à la politique de détente, elle ne peut pas ne pas faire intervenir, dans sa réflexion internationale et dans l'élaboration de sa politique, les réalités de la Chine.

Quelles sont donc les possibilités de développement de nos échanges commerciaux avec ce pays ? Sur quels éléments pensons-nous appuyer une politique qui puisse assurer la préservation de la paix en ces régions ? Comment voyons-nous le rôle de la Chine dans la politique d'équilibre mondial ? Telles sont les questions auxquelles nous devons nous attacher à répondre conformément aux intérêts de notre pays.

Le Japon, qui apparaît, de fait, comme un partenaire économique privilégié de la Chine, et qui est capable de satisfaire en grande partie ses besoins industriels, y trouve un nouvel axe de pénétration technologique et commercial qui ne peut que renforcer sa prééminence sur les marchés de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est.

Quel rôle peut jouer la France dans cet ensemble régional où se trouvent 60 p. 100 des réserves de pétrole du monde, où progresse le système industriel, où se développent des cultures industrielles d'exportation, lesquelles empêchant ces pays d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire, leur imposent donc des importations alimentaires.

Jusqu'à maintenant, les principaux bénéficiaires extérieurs du développement du Sud-Est asiatique ont été les Etats-Unis et le Japon, tandis que, par ailleurs, celui-ci, à l'image de ceux-là, peut, grâce à sa politique protectionniste et à ses atouts monétaires, envahir de ses produits notre marché national.

C'est pourquoi nous réclamons une politique de plus grande fermeté à l'encontre des exportations japonaises vers l'Europe.

Mais, si nous l'estimons nécessaire, nous savons aussi que nous ne trouverons pas une solution dans le retour à l'autarcie et, dans le cas qui nous préoccupe, dans l'abandon de notre effort de pénétration commerciale en Asie orientale, car il convient d'être présent là où se joueront les grandes parties économiques du siècle prochain pour assurer à notre économie nationale les conditions mêmes de sa survie.

Cependant, à un moment où, conscientes de l'intérêt de l'Asie dans une nouvelle période historique, de nombreuses voix s'élèvent au Japon en faveur d'une dimension planétaire pour la politique extérieure nipponne, comment ne pas prendre en considération le rôle que pourrait jouer, dans un monde multipolaire, un Japon doté de sa pleine capacité d'action ? Or, avec l'Europe de l'Ouest, ce pays possède des vues communes touchant à la revendication d'une relative liberté d'accès aux matières premières et à la place qu'il conviendrait d'accorder aux forces militaires dans une conception de la sécurité où l'aspect non militaire serait le plus important.

Je dois inclure ici, dans la zone géographique couverte par ma question, mais très brièvement dans mon propos, une demande de précision sur les relations que le Gouvernement français entend développer avec l'Australie, dont la politique extérieure marque un intérêt de plus en plus grand pour la Chine, le Japon et l'Indonésie.

Ces relations ont connu des difficultés il y a quelques années. Si Canberra avait manifesté son attitude bienveillante envers Pékin dans les ménagements à son égard à propos des expérimentations nucléaires, on ne peut pas dire, très objectivement, qu'il en avait été de même pour la France, dont, à cette occasion, la présence en cette région du globe avait posé problème à certains milieux australiens.

Le temps a passé. Ce qui motivera davantage les Européens dans le développement d'une diplomatie des matières premières visant à éviter la suprême folie d'une guerre pour la possession des ressources, c'est la richesse en minerais du continent australien, qui en fait, à l'heure actuelle, une cible de l'investissement multinational. Dans ce domaine, quels moyens sont utilisés ?

Le retrait de la France et de la Grande-Bretagne n'est-il pas consacré par la substitution des activités du Forum du Pacifique-Sud ou de celles du Comité de coopération économique du Pacifique — d'où nous sommes absents — à celles de l'ancienne commission du Pacifique-Sud ?

Je me bornerai à évoquer, en quelques mots, la question vietnamienne qui fera l'objet de l'intervention de mon collègue M. Boucheny.

Fidèle à son image millénaire, la Chine a prétendu justifier sa récente intervention armée par la présence d'une grande puissance extérieure à la région. Il est vrai que, depuis le XIX^e siècle, la Chine a été partie prenante dans tous les conflits dus à l'intrusion d'une grande puissance dans la péninsule indochinoise. Nous ne saurions toutefois approuver le recours à la force et l'ingérence dans les affaires d'un Etat indépendant.

Nous pensons, quant à nous, que le rétablissement définitif de la paix passe, à terme, par le non-alignement des trois pays indochinois. Une telle politique, qui doit tenir compte des réalités de chacun des trois pays, doit être discutée par toutes les parties prenantes. Sans doute serait-il plus urgent de commencer par le Cambodge, où cesseraient enfin combats fratricides, épurations et contre-épurations.

Jusqu'où pourrait aller ensuite la solidarité des trois peuples ? On mesure bien de quel poids bénéfique pèserait sur l'évolution du Sud-Est asiatique l'adoption d'une politique d'indépendance par des pays si longtemps victimes de l'affrontement des puissances.

Une politique internationale d'aide au redressement et au développement économique qui viendrait appuyer l'effort des gouvernements nationaux se révèle nécessaire. C'est dans ce cadre, me semble-t-il, monsieur le ministre, que devrait s'inscrire notre action.

C'est surtout dans les Etats du Sud-Est asiatique, en plein essor industriel — Thaïlande, Birmanie, Malaisie, Indonésie, etc. — que notre politique devrait assurer la présence des entreprises et des investissements français, favoriser le développement de notre influence culturelle, trop insuffisante jusqu'à maintenant, tout en ayant le souci de ménager l'activité de notre économie sur le territoire national.

De récents accords d'encouragement et de protection des investissements, en particulier avec Singapour, ont permis aux industriels français de trouver un point d'appui financier et industriel dans le Sud-Est asiatique.

Si, qualitativement, l'essor rapide qui en résulte permet une relative amélioration du niveau de vie dans ces pays, la part de la plus-value dégagée par son travail, que reçoit la classe ouvrière dans ces Etats, est sans commune mesure avec celle qui est reçue par le patronat. Les conditions sociales et politiques répressives qui règnent dans certains de ces pays — même si la notion des droits de l'homme ne peut partout, hélas, constituer le critère absolu de notre politique commerciale — ne sauraient pourtant nous échapper.

Il ne s'agit pas de nous ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat ; mais une politique trop réaliste et sans générosité n'est pas forcément la meilleure, ni, oserais-je dire, la plus rentable des politiques.

C'est pourtant — et ce sera ma conclusion — dans le domaine de l'action de notre pays en Asie du Sud-Est dans son ensemble que nous attendons le plus de votre politique. Et, s'il m'est permis de citer un exemple, j'aimerais savoir ce que le Gouvernement envisage de faire dans le cas précis de la Malaisie.

Je suis précédemment intervenu sur les problèmes concernant la péninsule coréenne ; les réponses qui m'ont été données par M. le secrétaire d'Etat m'ayant paru en accord avec ce que doit être la politique de notre pays dans ces régions, je n'y reviendrai pas. J'ai également posé une question sur la politique que notre Gouvernement entend poursuivre à l'égard de l'Union indienne : mais cette question n'ayant pas encore été traitée et l'Union indienne se situant en dehors de la zone géographique que j'entendais couvrir dans cette intervention, je n'en parlerai pas non plus. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Boucheny, auteur de la question n° 160.

M. Serge Boucheny. Je regrette, monsieur le ministre, que ma question vienne tard, à un moment où les événements qui se sont produits à la frontière sino-vietnamienne, il y a quelques semaines, ont perdu, en partie, leur acuité. Le danger qu'a fait courir à la paix du monde l'agression chinoise justifiait une information rapide du Parlement français. La situation nécessitait qu'une prise de position originale soit prise d'urgence par le Gouvernement français.

Or, pendant la période critique, c'est par le biais d'une déclaration contestable des neuf pays européens que le Gouvernement français s'est exprimé. J'ajoute que, lorsque le Président de la République a traité de cette question, il l'a fait en présence du chancelier de la République fédérale d'Allemagne ; il a même précisé, par la suite, que c'est en accord avec ce dernier qu'il avait élaboré sa déclaration.

Nous pensons que le Gouvernement n'a pas saisi l'occasion d'apporter une contribution positive à la paix, une contribution originale, conforme au rayonnement de notre pays dans la région. Cet abandon s'inscrit, selon nous, dans la logique de l'intégration politique européenne, qui voit M. Genscher parler en notre nom à l'O. N. U.

Aujourd'hui, nous pouvons porter des jugements, non pas en toute sérénité, mais avec le recul nécessaire pour apprécier une situation nouvelle et grave, qui aura, pensons-nous, des répercussions qui peuvent être dramatiques.

Le retrait encore partiel des troupes chinoises du Viet-Nam n'a malheureusement pas réglé les problèmes. Nos raisons d'inquiétude sont d'autant plus grandes que les Occidentaux comptent utiliser la situation pour l'aggraver encore. Une telle politique est dangereuse. Le Gouvernement français, faisant cause commune avec les huit autres pays d'Europe, donne des arguments aux ennemis de la paix et de la détente ; il joue avec le feu.

Il est de fait que l'attaque chinoise s'est effectuée quelques jours seulement après la visite de Deng Xiaoping à Washington. Une question légitime vient immédiatement à l'esprit : les milieux financiers et bellicistes américains n'ont-ils pas la volonté de se venger du peuple vietnamien et d'utiliser la Chine pour aggraver les tensions ? A l'Union de l'Europe occidentale — U. E. O. — en juin 1978 — voici tout juste un an — on pouvait tirer des discours prononcés une réponse positive à cette question ; notre inquiétude se trouvait ainsi confirmée. Les débats de l'U. E. O. ont fait la preuve, en effet, qu'il existe en Europe occidentale des forces politiques influentes : la C. D. U. allemande, le parti conservateur britannique et certains membres de votre majorité, qui se prononcent pour « l'utilisation » de la Chine contre l'Union soviétique. En République fédérale d'Allemagne, un grand débat a récemment eu lieu au Bundestag sur les questions de défense. Il a été particulièrement instructif. Pour les groupes de la C. D. U. et de la C. S. U., la défense de l'Europe se fait sur le Mékong et sur l'Oussouri. Je note que la C. D. U. et la C. S. U. forment le noyau du parti supranational européen auquel adhèrent des membres de votre majorité.

M. Adolphe Chauvin. C'est incroyable !

M. Serge Boucheny. Jouer la carte chinoise pour mettre l'Union soviétique en difficulté est la stratégie des milieux les plus agressifs de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis. Nous sommes autorisés à dire qu'en les laissant parler pour la France, le Gouvernement français n'œuvre pas pour la paix et abandonne ne serait-ce qu'une parcelle de son indépendance politique.

Nous sommes inquiets de voir des généraux de l'O. T. A. N., des marchands d'armes, des hommes politiques de droite, préconiser la vente d'armes à la République populaire de Chine, alors que, dans le même temps — ils ne sont pas à une contradiction près — ils agitent le spectre d'un péril jaune qui menacerait l'Occident. Les mêmes qui refusaient de reconnaître la Chine populaire sont aujourd'hui prêts à lui apporter armements et munitions. Ces connivences hétérogènes portent en elles de graves dangers. C'est la politique « du bord du gouffre ». Le Gouvernement français n'est-il pas décidé à s'engager sur cette voie ?

Pourquoi des justifications ont-elles été apportées à l'agression ? L'axe essentiel de cette justification se trouve dans la situation au Cambodge. Il est juste, il est naturel que le système de Pol Pot ait sécrété le mécontentement croissant de la population cambodgienne et nous nous réjouissons de la chute de cette dictature sanglante. Elle s'intitulait « Kampuchéa démocratique » et se définissait comme « socialiste ». C'est une sinistre usurpation.

Oui, les prétendus défenseurs des droits de l'homme de France, de République fédérale d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, avec l'appui des dirigeants chinois, ne demandent rien de moins aujourd'hui que le retour de Pol Pot. C'est, à notre avis, une sinistre farce !

La presse d'aujourd'hui nous informe que des bombardements ont eu lieu à partir de la Thaïlande ; cela prouve combien la situation demeure grave dans cette région.

Un autre argument a été avancé : le Viet-Nam cherche à annexer des peuples, sous le couvert d'une fédération indo-chinoise. Nous savons bien que cela est faux. En vérité, le traité signé à Phnom Penh le 18 février 1979 indique, en son article 5 : « Les deux parties respectent strictement la politique d'indépendance et de souveraineté de chacune. Elles tiennent en estime les traditions de solidarité militante et d'amitié fraternelle de longue date entre les peuples du Kampuchéa, du Laos, du Viet-Nam, s'engagent à faire de leur mieux pour développer leurs relations traditionnelles sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays. » Comment parler d'intention hégémonique de la part des dirigeants vietnamiens ?

La position de la France n'est pas conforme à la paix ni à la détente dans le Sud-Est asiatique. Dans cette affaire, en particulier, elle ne rompt pas avec les positions de ceux qui, dans les pays occidentaux, veulent utiliser la Chine à des fins agressives. A l'U.E.O., à la suite du débat auquel je faisais allusion tout à l'heure, M. Stirn a déclaré : « Je ferai trois observations. La première, c'est que la Chine joue un rôle de plus en plus important sur la scène internationale. La seconde observation, c'est que nous n'avons naturellement pas besoin d'une motivation antisoviétique pour nous intéresser à la Chine. La troisième observation, c'est que les dirigeants chinois souhaitent, en effet, développer, comme vous l'avez dit » — il citait le conservateur Bennett — « leur économie et d'ailleurs leur pays. Ils paraissent » — j'attire votre attention sur ce dernier membre de phrase — « avoir choisi d'avoir recours à la technologie occidentale. Nous sommes, pour notre part, disposés à envisager une coopération dans tous les domaines. » « Dans tous les domaines », cela signifie donc aussi le domaine militaire. Non content d'être le second pourvoyeur d'armes, le Gouvernement aurait-il pour ambition politique d'accéder à la première place en s'ouvrant le marché chinois ? Est-ce le sens des visites des missions militaires qui ont eu lieu dans les différents camps français, en particulier à Mailly ? Est-ce parce que la Chine se déclare disposée à acheter des *Alouette III*, des *Super-Frelon*, qu'elle est aussi intéressée par les missiles anti-chars *Milan* et *Hot* et qu'elle affirme son intérêt pour les missiles *Crotale* ?

Je dois ajouter qu'un journaliste, qui passe pour être un spécialiste des questions militaires et qui connaît bien ce qui se dit et ce qui se pense dans certains ministères, écrit à la fin d'un article publié dans *Le Monde* le 18 novembre 1978 : « Mais les conversations présentes entre la France et la Chine ne sont que la première phase d'une série de transactions, civiles et militaires, plus importantes et portant, dans un second temps, sur l'acquisition de matériels de guerre beaucoup plus « sophistiqués ». Cela, à notre avis, est grave et montre qu'il n'y a pas de grande différence entre les positions du Gouvernement français et celles, que je rappelais tout à l'heure, des conservateurs anglais ou des chrétiens-démocrates allemands.

Pourtant, la France, en refusant de s'aligner sur les Neuf, pourrait avoir un rôle important à jouer pour la paix, pour la détente, pour le développement économique de l'industrie pacifique du Sud-Est asiatique, aussi bien celui de la Chine que celui du Viet-Nam qui, martyrisé par trente ans de guerre, a connu, voilà six mois, des inondations catastrophiques et l'invasion de la Chine à ses frontières du Nord.

Aujourd'hui encore, des troupes chinoises occupent certains points sur la frontière. Que dit le Gouvernement français ? Que fait-il pour le respect de l'intégrité territoriale du Viet-Nam ?

Malgré cette situation inacceptable, les Vietnamiens ont reçu samedi dernier, à Hanoï, une délégation chinoise pour discuter des divergences qui séparent ces deux grands peuples. La presse d'aujourd'hui nous informe que la phase active de ces négociations n'a pas encore commencé. Des informations, en revanche, sont données suivant lesquelles des incidents aériens et même navals auraient eu lieu. Nous souhaitons fermement que le bruit des armes cesse enfin et que les litiges soient réglés conformément au principe de la coexistence pacifique. La France en améliorant ses rapports avec la République du Viet-Nam contribuerait, sans aucun doute, à l'amélioration du climat dans la région. Le gouvernement vietnamien a fait preuve de bonne volonté et de vigilance. Cela devait être dit.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais dire que, pour contribuer à la paix et à la sécurité du monde, le Gouvernement français pourrait prendre, à notre avis, un certain nombre d'initiatives positives. En particulier, pour nous, il faut refuser le renforcement et l'élargissement des blocs militaires, il faut refuser l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, il faut refuser notamment de s'aligner sur les récentes déclarations du général Haig qui préconise pour la défense de l'Occident l'armement et les interventions sur ce qu'il appelle les flancs de l'Europe.

Nous nous opposons aux milieux agressifs de l'O. T. A. N. qui cherchent à étendre le champ de leur activité à l'Asie et à l'Afrique. Nous luttons pour le désarmement et la coopération et nous condamnons la politique des blocs et d'hégémonie. Nous préconisons le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs richesses économiques. Nous sommes fidèles au principe de la coexistence pacifique entre Etats et à la recherche passionnée de la solution des litiges entre les Etats et les peuples, chaque Etat, grand ou petit, ayant les mêmes droits.

Nous affirmons notre désir d'amitié avec le grand peuple chinois. Nous pensons que sa contribution à la paix pourrait être considérable. Pour cela nous exigeons que la Chine retire ses troupes du Viet-Nam, qu'elle rompe avec sa politique d'hégémonie de grande puissance. Les « leçons » données aux peuples par les militaires n'ont jamais apporté rien de bon à qui que ce soit. Nous pensons que la France pourrait dans ce domaine jouer un rôle positif, à condition d'avoir une politique originale. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est la première fois que vous venez devant le Sénat. Permettez-moi de vous y souhaiter la bienvenue, avant de vous donner la parole.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai conjointement, comme la conférence des présidents me l'a demandé, aux questions posées, d'une part, par M. le sénateur Machefer sur la politique de la France en Extrême-Orient et dans l'Asie du Sud-Est et, d'autre part, à la question de M. le sénateur Boucheny sur la crise dans la péninsule indochinoise, car l'une et l'autre ont trait au rôle que la France joue et à la politique qu'elle pratique dans une partie du monde dont l'importance ne cesse de croître aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique. Cela dit, je diviserai mon propos en abordant d'abord l'aspect politique des choses, puis en traitant l'aspect économique de nos relations avec cette importante partie du monde. Cependant, je ne pourrai pas aborder l'ensemble des sujets qui ont été évoqués par les deux intervenants, car cela m'entraînerait — je pense qu'ils le comprennent — dans un développement très ample. Toutefois, je tiens à répondre à l'essentiel de leurs propos.

J'évoquerai d'abord l'aspect politique des choses, parce que, dans cette région, à l'évidence, il est un de ceux qui, dans la conjoncture actuelle, domine. Dans l'Asie orientale, où se conjuguent, autour des rives de l'océan Pacifique, les influences des plus grandes puissances du monde, un phénomène retient à l'heure actuelle l'attention : c'est l'émergence de la Chine, qui, longtemps repliée sur elle-même, s'ouvre aujourd'hui sur le monde extérieur pour y trouver les ressources nécessaires à son développement et à sa volonté de jouer sur la scène internationale un rôle qui soit à la mesure de son ambition.

L'existence d'une Chine forte et indépendante fait partie des réalités du monde de demain. Il serait vain de vouloir s'y opposer comme il était vain jadis de prétendre s'opposer à la naissance et au développement de l'Union soviétique. Il nous appartient, en revanche, de faire en sorte que cette montée en puissance du pays le plus peuplé du monde se fasse de telle manière que celui-ci s'intègre harmonieusement dans le réseau des relations internationales.

Ce phénomène, par l'ampleur même qu'il revêt, modifie de façon profonde la situation en Asie orientale. Face à ce phénomène que la France constate, qu'elle accueille, et dont elle pense qu'il convient de le canaliser, il est évident que notre pays maintient son libre arbitre et sa liberté de décision dans tous les aspects que ce problème suscite.

C'est ainsi que Pékin exprime sur des questions aussi fondamentales que la détente, les relations Est-Ouest et les risques de guerre, des thèses qui lui sont propres. Notre politique de coopération avec la Chine ne saurait impliquer une approbation de ces points de vue. Nous n'entendons pas, en ce qui nous concerne, nous éloigner de la politique de détente que, depuis l'origine, nous n'avons cessé de mener parallèlement au développement de nos relations avec Pékin. Ces deux politiques ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires. Il n'y a pas, monsieur le sénateur Boucheny, de « carte chinoise » dans la démarche diplomatique française.

Nous suivons, en outre, avec la plus grande attention, les conséquences que l'émergence de la Chine peut avoir sur la situation dans cette partie du monde. C'est ainsi que nous nous sommes réjoui de l'amorce de dialogue entre les deux Corées — vous avez évoqué, monsieur le sénateur Machefer, cet aspect du problème tout à l'heure — amorce qui est encore

timide, mais qui marque une diminution, que nous espérons durable bien qu'elle paraisse encore fragile, des tensions entre ces deux pays et un pas fait dans la seule direction susceptible de mener à une solution des problèmes de la péninsule.

En Asie du Sud-Est, en revanche, nous avons enregistré avec regret et avec inquiétude une remise en cause de l'évolution vers la stabilisation et la détente qu'avait connue cette région au cours des dernières années et que nous avions encouragée.

L'intervention du Viet-Nam au Cambodge et l'entrée des troupes chinoises sur le territoire du Viet-Nam sont les deux composantes d'une crise unique qui est à replacer dans le cadre de l'antagonisme sino-soviétique. Elles n'ont pas modifié l'analyse faite par la France des problèmes de cette zone, analyse fondée sur l'idée que le respect scrupuleux de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun des neuf Etats de la région est et demeure la condition indispensable pour que ces pays puissent se consacrer, à l'abri des ingérences extérieures, à la tâche prioritaire de leur développement économique.

Les événements ne nous ont pas amenés à modifier cette position, au contraire. Il n'est, à cet égard, que de se reporter aux déclarations du Gouvernement et aux interventions françaises au Conseil de sécurité où nous avons apporté notre soutien aux résolutions qui demandaient la cessation des combats et le retrait des forces étrangères des zones de conflit.

En ce qui concerne plus particulièrement le conflit sino-vietnamien, auquel se réfère la question posée par M. le sénateur Boucheny, le Gouvernement français, qui a été en contacts constants pendant toute la crise avec les autorités chinoises, vietnamiennes et soviétiques, à Pékin, à Hanoï, à Moscou ou à Paris a, dans sa déclaration du 23 février — qui, par un mystère que je ne m'explique pas, a échappé à M. le sénateur Boucheny, qui n'a retenu que la déclaration des Neuf, mais je le renvoie à cette déclaration du 23 février — fait connaître les vives préoccupations que lui causaient les opérations en cours et marqué que ces opérations devaient cesser immédiatement et les force d'intervention se retirer à l'intérieur de la frontière internationale.

Telle est la position de la France, qui, fidèle à la politique de détente et soucieuse de briser l'enchaînement de crises qui a éclaté en Asie orientale, entend continuer à défendre ainsi la contribution qu'elle apporte à la paix dans cette région. Je n'ai pas besoin d'ajouter à quel point la France se félicite de voir des négociations sino-vietnamiennes sur le point de s'ouvrir à Hanoï.

Dans ce développement, j'ai, me semble-t-il, ramassé l'essentiel de ce qui concerne les événements politiques auxquels nous avons assisté dans cette partie du monde et qui ont créé, à juste titre, beaucoup d'inquiétude dans nos populations.

J'en viens maintenant à l'aspect économique des problèmes auxquels la France accorde une attention croissante et auxquels M. le sénateur Machefer s'est référé de façon très précise, très diversifiée, en abordant la situation de nos relations avec un certain nombre de ces pays.

Laissez-moi d'abord présenter une observation générale.

L'Asie orientale a cessé de répondre au schéma simpliste et désuet qui faisait d'elle une zone irrémédiablement vouée à la misère, à la faim et à l'explosion démographique. Non seulement, dans la plupart des pays qui la composent, l'accroissement de la production agricole tend à dépasser celui de la population, mais cette région est sans doute, dans le tiers monde, une de celles qui offrent les promesses de développement les plus sûres.

Sans parler évidemment du Japon, auquel nous lie une commune appartenance au groupe des pays industrialisés, mais avec lequel persiste un déséquilibre des échanges qui constitue pour nous — je tiens à le dire — une préoccupation grave et constante, sans insister sur ces relations économiques dont le caractère positif est bien connu, je voudrais simplement ajouter que, sur le plan politique que vous avez évoqué, monsieur le sénateur Machefer, la France développe avec le Japon des relations à la fois dans le cadre multilatéral de ce groupe des pays industrialisés — les rencontres se déroulent désormais avec une périodicité à peu près annuelle — et dans un cadre bilatéral. Les ministres des affaires étrangères des deux pays se réunissent désormais tous les ans, tantôt à Tokyo, tantôt à Paris. Les perspectives d'une visite du Président de la République au Japon sont elles-mêmes présentes aux esprits et une date reste à fixer.

Nous sommes donc pleinement conscients du poids et de l'importance du Japon ainsi que du rôle que ce pays est appelé à jouer dans cette partie du monde, comme d'ailleurs, d'une façon plus générale, dans les affaires internationales.

Il convient, naturellement, de citer aussi, dans ce domaine économique, la Chine qui, comme je le disais à l'instant, vient d'entamer un immense effort de modernisation, auquel, pour des raisons à la fois générales et nationales, la France et les entreprises françaises s'intéressent activement. A la fin de l'année dernière, des accords ont été signés qui tracent la voie de la coopération économique franco-chinoise.

La Corée du Sud, par son remarquable développement, est devenue le prototype des pays en voie d'industrialisation. Nos relations ne cessent de se resserrer, notamment sur le plan économique, avec ce pays qui est désormais notre deuxième client en Asie et avec lequel — il faut le savoir — la France fait plus qu'équilibrer ses échanges.

Nous nous efforçons, d'autre part, de participer plus activement — vous en signaliez tout à l'heure l'importance, monsieur le sénateur — au développement des cinq pays de l'association des Nations du Sud-Est asiatique, l'A. N. S. E. A., c'est-à-dire la Malaisie, l'Indonésie, Singapour, les Philippines et la Thaïlande, qui, pendant longtemps, nous ont été peu familiers, mais qui, par leurs ressources naturelles et leur taux de croissance, représentent désormais non seulement une force économique, mais également une source de matières premières et un marché considérable.

Je ne voudrais pas, à ce stade du débat, entrer dans des détails sur les différents pays que vous avez mentionnés. Je ne peux cependant laisser passer vos questions concernant l'Australie et la Malaisie.

Nos relations avec l'Australie ont connu, certes, une période de tension sous le gouvernement précédent en raison des explosions nucléaires que la France a pratiquées dans le Pacifique. Depuis lors, une amélioration très sensible est intervenue. Elle s'est manifestée d'abord par un certain nombre de visites réciproques qui ont culminé dans le contact pris à Paris par notre Premier ministre avec M. Frasier, le Premier ministre australien. Par ailleurs, nos échanges économiques et industriels, notamment dans le domaine des matières premières, sont en plein développement.

Pour ce qui est de la Malaisie, il convient de reconnaître que c'est un pays avec lequel nous étions naguère peu familiarisés et avec lequel il reste — vous avez raison de le souligner — un gros effort à consentir pour développer nos relations, encore que nous ayons, je vous le rappelle, en 1973, organisé une exposition permanente à Kuala Lumpur, que le ministre des finances de l'époque avait d'ailleurs lui-même inaugurée, et que nous lui ayons vendu cinq méthanières. C'est dire que la Malaisie nous avait passé une très importante commande.

Les échanges économiques que nous avons amorcés doivent être développés avec ce pays, comme avec l'Australie et l'ensemble des pays de l'A. N. S. E. A., qui constituent l'un des pôles du développement économique et de la stabilité politique dans cette partie de l'Asie.

Les efforts que nous faisons pour renforcer notre présence économique en Asie commencent peu à peu à porter leurs fruits. Le chemin à parcourir est, certes, long encore et la part de ce continent n'est, pour le moment, que de 4,6 p. 100 de l'ensemble de notre commerce extérieur, mais nos exportations vers l'Asie ont, en 1978, augmenté plus rapidement que le reste de nos exportations vers l'ensemble du monde.

Je crois que l'on peut dire que les efforts conjugués du Gouvernement et de nos entreprises privées permettent d'entrevoir le moment où nos échanges atteindront un niveau plus en rapport avec les perspectives qui s'ouvrent aux pays de cette région.

MM. les sénateurs Machefer et Boucheny retiendront, je l'espère, de ma réponse l'importance primordiale que la France attache à l'évolution de cette partie du monde, dont le rôle — nul, je crois, n'en doute — s'avérera décisif dans la période historique qui commence.

Je pense qu'ils retiendront aussi les efforts que la France entend déployer pour contribuer à maintenir la paix, une paix qui concerne plus de la moitié de l'humanité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 7 —

**REPORT DE LA DISCUSSION
D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT**

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion de la question orale avec débat n° 186 de M. Jean Garcia, transmise à M. le ministre des affaires étrangères, sur la sauvegarde des régions françaises dans la Communauté européenne élargie ; mais M. Garcia m'a fait connaître qu'il demande que cette discussion soit reportée à une séance ultérieure.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Anicet Le Pors, n'ayant pas obtenu de réponse aux termes de sa question orale avec débat n° 170 lors de la séance du mardi 10 avril 1979, se permet d'attirer une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'économie sur un rapport de l'inspection des finances relatif à l'aide publique à l'industrie selon lequel, si l'on en croit les informations parues dans la presse, six groupes industriels et financiers se répartiraient environ 35 milliards de francs. Cette étude, réalisée au moment où des dizaines de milliers de travailleurs sont touchés par les licenciements, mériterait d'être portée à la connaissance du Parlement. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas de rendre publique cette étude dans les meilleurs délais (n° 207).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 19 avril 1979, à quinze heures et le soir :

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux fonds communs de placement. [N°s 84 et 280 (1978-1979). — M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, et n° 260 (1978-1979), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Yves Durand, rapporteur.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au jeudi 19 avril 1979, à onze heures.

2. — Discussion du projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation. [N°s 55 et 279 (1978-1979). — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, et n° 274 (1978-1979), avis de la commission des affaires économiques et du Plan. — M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au jeudi 19 avril 1979, à onze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 17 AVRIL 1979
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Situation de l'emploi dans une imprimerie de Clichy.

2469. — 17 avril 1979. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie** à propos de licenciements prévus dans une imprimerie de Clichy, filiale d'une société nationale, la S. N. E. P. Il s'agit de l'atelier de brochure dont la suppression entraînerait le licenciement de quatorze travailleurs, pour la plupart des femmes ayant plus de vingt ans d'ancienneté et qui, étant donné leur âge, sont vouées au chômage. L'imprimerie française connaît de grandes difficultés en raison notamment des nombreux travaux effectués à l'étranger ; notre balance commerciale est très largement déficitaire dans ce secteur économique. Cette nouvelle réduction des effectifs qui ne pourrait qu'aggraver encore ce déficit peut être évitée s'il veut bien prendre en considération l'intérêt de cette branche économique et de l'emploi. Il lui demande en conséquence : 1° que la décision prise par cette société soit réexaminée et les licenciements annulés ; 2° que des négociations soient engagées entre les représentants du personnel, de la direction de la société et des pouvoirs publics pour prendre toutes les dispositions susceptibles de sauvegarder le plein emploi.

Classement des régions en zones « forestières », etc.

2470. — 17 avril 1979. — **M. Marcel Champeix** demande à **M. le ministre de l'agriculture** : 1° quels sont les critères retenus pour classer certaines régions ou communes : a) en zones « forestières » ; b) en zones « déshéritées » ; c) en zones de « piedmont » ; 2° quels avantages entraînent ces divers classements.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 17 AVRIL 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Anciens combattants : maintien des avantages sociaux.

29941. — 17 avril 1979. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les mesures envisagées par la direction du budget et dont l'entrée en vigueur affecterait gravement la condition des anciens combattants et victimes de guerre. Ces mesures seraient au nombre de six : blocage des taux de pension importante ; suppression des allocations aux grands invalides et des « suffixes » pour infirmités multiples ; forclusion pour les demandes de pension et demandes en aggravation ; contestation de l'aggravation provoquée par le vieillissement des pensionnés ; imposition des pensions qui dépassent un certain taux ; modification du statut de la tierce personne. Ces avantages acquis au prix de la santé et de la vie des intéressés, ne sauraient être remis en cause. Il lui demande en conséquence de lui indiquer : le sort envisagé

des six mesures évoquées ; la date à laquelle les augmentations d'indices tendant à rétablir le rapport constant entre la pension d'invalidité à 100 p. 100 et le traitement en fin de carrière, l'huissier de 1^{re} classe de ministère feront l'objet d'une décision de programmation budgétaire.

Relations entre la France et l'Union Indienne.

29942. — 17 avril 1979. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir lui indiquer ce que sont, après les visites en ce pays, de **M. le ministre du commerce extérieur** et de **M. le secrétaire d'Etat** auprès du ministre des affaires étrangères, les perspectives de développement des relations entre la France et l'Union Indienne.

Comité d'étude sur la violence : utilité d'un prolongement.

29943. — 17 avril 1979. — **Mme Brigitte Gros** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'opportunité qu'il y aurait à donner une suite au rapport remis en juillet 1978 par le garde des sceaux au Président de la République et intitulé « Réponse à la violence ». En effet, ce comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance, a bien décrit des mécanismes, des structures, des engrenages générateurs de violence et fait valoir des explications d'ordre sociologique, voire biologique, mais il n'a pas pu répondre aux inquiétudes que soulèvent actuellement la nature, les formes et les méthodes des groupes dits autonomes. Dans la perspective obscure où des acteurs parfois très jeunes imaginent que leur rejet du présent implique en lui-même l'énergie de l'avenir, il importe de dissiper les confusions et de démontrer que sous le masque de « l'autonomie » se cache en réalité une figure de l'oppression. Il importe de savoir d'où viennent les casseurs, du fond de quelle solitude, de quel désespoir, de quel ennui ? En conséquence, et en considérant que le Président de la République a évoqué ce facteur de « décomposition sociale », elle lui demande s'il n'estime pas souhaitable d'éclairer l'opinion sur la genèse, la composition et les ressorts idéologiques de ces groupes violents en prolongeant par un nouveau comité d'étude les réflexions et les propositions faites en juillet 1978.

Médecins adjoints et inspecteurs : fonctions et effectif.

29944. — 17 avril 1979. — **M. Henri Moreau** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser : 1° les modalités de recrutement, les fonctions et l'effectif des médecins adjoints et médecins inspecteurs de la jeunesse et des sports ; 2° si le Gouvernement envisage d'accroître leur rôle et leur nombre, dans le cadre notamment d'une amélioration de la politique sportive des départements.

Salariés rapatriés de pays en conflit armé : avantages sociaux.

29945. — 17 avril 1979. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le Premier ministre** les difficultés rencontrées par les salariés expatriés, revenus en France après des événements de guerre, tels ceux de Mauritanie, Kolwezi et du Tchad, qui ne reçoivent plus les avantages sociaux prévus par leur contrat de travail auprès des sociétés de ces pays (indemnités de départ, congés, sécurité sociale, retraites éventuelles), alors que malgré leur bonne volonté ils ne peuvent rejoindre leur poste étant soit des otages libérés, soit risquant la mort en cas de retour, et ce alors que le tribunal de grande instance de Paris vient de se déclarer incompétent dans leurs poursuites contre leurs employeurs étrangers. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour faire respecter tous les droits de ces travailleurs qui, sous d'autres cieux, ont contribué au prestige et à la renommée de la France au péril de leur vie.

Protection contre la radioactivité : publicité du plan O. R. S. E. C.

29946. — 17 avril 1979. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'intérieur** pour quelles raisons le plan O. R. S. E. C. - R. A. D. sur la protection contre la radioactivité est tenu secret, alors que l'opinion publique devrait être tranquillisée sur les conséquences possibles d'un accident tel celui de Pennsylvanie. Il lui demande si les mesures qu'il prévoit sont suffisantes dans un cas semblable.

Situation des producteurs de tulipes.

29947. — 17 avril 1979. — **M. Francis Palmero** signale à **M. le ministre de l'agriculture** la grave crise qui frappe les producteurs de tulipes de notre pays du fait des importations de Hollande et d'Israël qui ne répondent nullement aux règles de qualité et constituent une concurrence déloyale à des prix dérisoires de 3 francs. La dizaine alors que la tulipe française coûte au moins le double. Cela provient du fait que l'horticulture française ne traite que 100 tulipes au mètre carré contre 400 à l'étranger. Il lui demande pour quelles raisons le service des fraudes à la frontière n'interdit pas de telles importations qui nuisent à de jeunes agriculteurs, certains précédemment touchés par les maladies de l'oëillet.

Prise en charge des soins dispensés dans les maisons de retraite : application de la loi.

29948. — 17 avril 1979. — **M. Francis Palmero** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** à quel moment sera appliquée la loi n° 78-11 du 4 janvier 1978 qui a institué la prise en charge forfaitaire par les caisses d'assurance maladie de dépenses de soins dispensés dans les maisons de retraite « pour les personnes ayant perdu la capacité d'effectuer seules les actes ordinaires de la vie ou atteints d'une affection stabilisée qui requiert un traitement d'entretien ». En effet, plusieurs circulaires d'application ont apporté des précisions en novembre 1978 et plusieurs établissements des Alpes-Maritimes ont posé leur candidature pour bénéficier de cette aide, mais la caisse régionale de sécurité sociale de Marseille ne leur a pas encore donné de réponse. Or la mise en application rapide de ces textes serait très nécessaire pour de nombreux vieillards handicapés qui, faute de moyens financiers, ne peuvent bénéficier de l'accueil d'une maison de retraite et qui répugnent, par un réflexe de dignité bien compréhensible, de recourir aux services de l'aide sociale.

Prix des carburants.

29949. — 17 avril 1979. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les différents prix imposés, en France, et relatifs à la vente des carburants. En effet, le prix est le même à l'échelon national, quelle que soit la distance à laquelle se trouve la manufacture. Il devrait donc en être de même pour l'essence et le fuel et il conviendrait, sans tenir compte du lieu de l'implantation des raffineries, de faire en sorte que le prix du litre soit identique dans toute la France, les citoyens devant être traités de la même façon. Il s'agirait, en la circonstance, d'une mesure d'équité réclamée et attendue depuis longtemps. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation.

Pensions de vieillesse : avantages accordés aux femmes.

29950. — 17 avril 1979. — **M. Louis Longueque** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui faire connaître si elle ne compte pas prochainement étendre aux femmes assurées au régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles le bénéfice des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 77-774 du 12 juillet 1977.

Huissiers de 1^{re} classe de ministère : rapport invalidité à 100 p. 100 et traitement.

29951. — 17 avril 1979. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la situation de ces derniers devant la dégradation du rapport qui doit exister, d'après l'esprit de la loi qui l'institua, entre la pension de l'invalidé à 100 p. 100 et le traitement en fin de carrière de l'huissier de 1^{re} classe de ministère. Il lui demande que soit rétabli ce rapport et que les augmentations d'indices promises fassent enfin l'objet d'une décision gouvernementale.

Statut juridique du travailleur migrant : ratification d'une convention européenne.

29952. — 17 avril 1979. — **M. Gilbert Belin**, rappelant les termes de ses questions écrites n° 24599 du 10 novembre 1977 et n° 28044 du 9 novembre 1978 auxquelles il n'a pas encore été donné de réponse, demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du**

travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés) si la France compte procéder à la signature et à la ratification de la convention européenne sur le statut juridique de travailleur migrant.

Recommandation du Conseil de l'Europe : imprescriptibilité des crimes de guerre.

29953. — 17 avril 1979. — **M. Gilbert Belin** demande à **M. le ministre de la justice** quelle est l'attitude de la France vis-à-vis de la recommandation n° 855 de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, relative à la prescription des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il lui demande plus particulièrement, en considération d'un débat récent au Parlement de la République fédérale d'Allemagne, s'il entend œuvrer au sein du comité des ministres en faveur d'une ratification par les Etats membres de la Convention européenne de 1974 sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Théâtre du Val de Gally : situation.

29954. — 17 avril 1979. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur la gravité de la situation du théâtre de Gally. La décision de ne plus appliquer la règle habituelle de répartition des subventions du ministère en fonction de celles des partenaires que sont les collectivités locales, ne peut que provoquer la régression des activités de diffusion et d'animation du centre d'animation culturelle de Villepreux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour maintenir dans les Yvelines les activités de diffusion et d'animation culturelles qu'assure le théâtre du Val de Gally.

Personnel du conseil supérieur de la pêche : situation.

29955. — 17 avril 1979. — **M. Victor Robini** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation du personnel du conseil supérieur de la pêche. Cet organisme est un établissement public de l'Etat à caractère administratif doté de l'autonomie financière et son personnel a été reconnu par le Conseil d'Etat comme « agents occupant des emplois permanents ». Or, il semble qu'une remise en cause de ce régime soit envisagée par une prochaine réforme. La concrétisation de ce projet serait particulièrement dramatique pour les personnes concernées qui tiennent à conserver leur situation juridique « d'agents occupant des emplois permanents », malgré leur adhésion à des dispositions spéciales et originales ainsi que l'a décidé le Parlement. Le personnel bénéficie en effet d'un régime spécial de retraite institué depuis plus de vingt ans avec l'accord du ministère des finances et qui est aujourd'hui l'objet de polémiques. Comment expliquer le non-paiement des pensions à l'échéance trimestrielle du 1^{er} avril 1979, et comment fermer les yeux sur la situation des retraités qui ne recevront pas leur pension, unique ressource. Il lui demande d'examiner rapidement une situation dont l'urgence ne peut lui échapper.

Achat d'un terrain à Paris : date.

29956. — 17 avril 1979. — **M. Pierre-Christian Taittinger** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** que son administration a envisagé l'achat d'un terrain à Paris (16^e), 18, rue Wilhem, dont le propriétaire est l'administration générale de l'assistance publique. Il doit être édifié sur ce terrain un immeuble comprenant : un bureau de poste, un club de troisième âge et le logement de fonction l'accompagnant, en accord avec le bureau d'aide sociale de Paris qui participerait aux frais d'acquisition du terrain et de l'édification de l'immeuble au prorata de la surface réservée à ses aménagements. Il lui demande s'il est dans les intentions de son département de réaliser l'achat de ce terrain dans les mois qui viennent.

Ecoles primaires : suppression de postes d'enseignant.

29957. — 17 avril 1979. — **M. Charles Allières** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la suppression des postes d'enseignant. En effet, il a été annoncé que 30 000 postes devraient être économisés à la prochaine rentrée scolaire, par suite de la diminution des élèves fréquentant les écoles primaires. De plus, dans le secondaire le nombre des maîtres auxiliaires serait réduit de

48 p. 100. Il a également été annoncé que les classes des lycées seraient maintenues à quarante élèves. Cette décision va à l'encontre de l'intérêt des élèves et des enseignants puisqu'elle maintiendra des conditions de travail génératrices d'échecs scolaires. Les échecs scolaires sont très nombreux en France puisqu'on estime que près d'un enfant sur deux redouble une classe à l'école primaire. Compté tenu de la nécessité d'améliorer les résultats scolaires, il lui demande s'il n'envisage pas de revenir sur ces décisions.

Fromage de gruyère : réconduction du plan de campagne.

29958. — 17 avril 1979. — **M. Edgar Pisani** demande à **M. le ministre de l'agriculture** à quelle date et sous quelle forme sera reconduit le plan de campagne, arrêté le 23 mars 1977, entre le ministère de l'agriculture et le ministère des finances, et qui a eu pour objectif et pour résultat de stabiliser les cours du fromage de gruyère et les revenus des producteurs.

Politique de la famille : rapport au Parlement.

29959. — 17 avril 1979. — **M. Roger Poudonson** se référant à la réponse à sa question écrite n° 28011 du 9 novembre 1978 (*Journal officiel*, Débats du Sénat, 19 décembre 1978), demande à Mme le ministre de la santé et de la famille de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de l'« étude en vue de définir les bases d'une politique globale en faveur de la famille, tendant à compenser les charges familiales », étude qui devait « porter sur les prestations en espèces, les mesures fiscales, les équipements et les services mis à la disposition des familles », et faire l'objet d'un rapport au Parlement.

Université-III de Grenoble : situation.

29960. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **Mme le ministre des universités** les termes de sa question écrite n° 28245 du 24 novembre 1978, à laquelle il n'a toujours pas été fait réponse. Il appelle son attention sur la situation de l'université-III de Grenoble. Cette université n'a pu fonctionner, dans les récentes années, et à défaut de la création des postes nécessaires, que grâce à un contingent important d'heures supplémentaires. Or cette dotation en même temps qu'étaient mis en place et développés des enseignements nouveaux n'a cessé de diminuer, passant de 11 047 heures en 1974-1975, à 3 590 heures en 1978-1979. La nouvelle amputation pratiquée pendant les vacances a eu pour effet de rendre caducs les plans d'enseignement élaborés en juin dernier. C'est pourquoi le conseil d'université du 13 octobre a constaté l'impossibilité où il se trouvait de répartir la dotation dérisoire accordée par le ministère. Lorsque cette répartition aura été faite autoritairement par l'administration rectorale, des parties entières des enseignements devront être sacrifiées. Une fois encore le ministère porte la responsabilité des perturbations qui marquent la rentrée universitaire, et de l'appauvrissement massif du potentiel d'enseignant. Cette réduction des moyens ne se fait pas au hasard. Elle découle de l'application des normes du groupement d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts de l'enseignement supérieur (GARACES) qui implique une régression pédagogique (retour aux cours magistraux devant 200 étudiants), pénalise les petites universités assurant l'enseignement dans des filières à faible effectif (russe ou portugais, par exemple) et supprime les moyens spécifiques accordés jusqu'ici pour la préparation des concours (CAPES, agrégations). Sur ce dernier point, elle s'ajoute à la suppression des instituts préparatoires à l'enseignement secondaire (IPES) qui permettraient un recrutement plus démocratique des enseignants du secondaire et à la diminution constante des postes mis au concours. Elle préfigure, par ailleurs, l'ensemble des mesures à l'étude pour la mise en place de la « carte universitaire », annoncée pour le printemps, qui doit mettre en œuvre le « redéploiement » des moyens d'enseignement et de recherche. C'est donc l'existence même de l'université des langues et lettres de Grenoble qui est menacée. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que cette université puisse assurer dans des conditions satisfaisantes sa mission d'enseignement et de recherche.

Régies municipales d'électricité : délestages.

29961. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **M. le ministre de l'industrie** les termes de sa question écrite n° 26959 du 3 juillet 1978 à laquelle il n'a toujours pas été fait réponse. Il lui faisait part de l'inquiétude des régies municipales d'électricité après qu'elles aient été informées qu'E. D. F. envisageait des délestages non seulement en cas de grève, mais en cas d'incidents graves sur le réseau

ou de surcharge excessive pendant l'hiver. Il lui demande de lui préciser quelles sont les instructions que le Gouvernement entend donner en la matière et de tenir compte que les régies ne sont pas des clients ordinaires ayant aussi un service prioritaire à assurer, tout comme E. D. F.

Institution d'une Z. A. D. sur des terrains agricoles : légalité.

29962. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** les termes de sa question écrite n° 27051 du 17 juillet 1978 à laquelle il n'a toujours pas été fait réponse. Il lui demandait s'il ne peut être considéré comme « une raison suffisante d'intérêt général dans le cadre d'un aménagement » le motif pour une commune de constituer une Z. A. D. en terrain agricole pour lui permettre de constituer des réserves foncières aux fins d'échanger des parcelles avec des propriétaires exploitants dont les terrains se trouvent dans une zone industrielle, ou toute autre réserve publique, et qui souhaiteraient conserver leur surface d'exploitation plutôt que d'aliéner leur propriété.

Formation professionnelle et promotion sociale : crédits.

29963. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **M. le ministre du travail et de la participation** les termes de sa question écrite n° 21735 du 16 décembre 1978 à laquelle il n'a toujours pas été fait réponse. Il lui exposait que les établissements d'enseignement supérieur grenoblois (universités Grenoble-I, Grenoble-II, Grenoble-III, institut national polytechnique, centre universitaire d'éducation et de formation des adultes) ont connu en juin 1976 une réduction plus ou moins importante des moyens accordés par l'Etat pour leurs activités de formation permanente. La mission d'éducation permanente qui a été confiée aux établissements grenoblois couvre tout à la fois des actions de caractère conjoncturel, notamment en relation avec les problèmes de l'emploi, et des actions structurelles permanentes relevant des objectifs de la promotion sociale. Dans ces deux domaines le désengagement de l'Etat remet en cause le rôle du service public, mais il apparaît qu'au niveau de l'utilisation des crédits régionaux la promotion sociale a été particulièrement victime des mesures précitées, et ce choix est lourd de conséquences, compte tenu du rôle essentiel de la promotion sociale dans le système éducatif actuel et des conditions impératives que requiert son fonctionnement efficace. L'expérience a montré que le financement des actions publiques de promotion sociale ne peut être qu'un financement public et que, réciproquement, les fonds publics devraient être réservés au fonctionnement des établissements publics, particulièrement lorsque ceux-ci ont donné la preuve de leur capacité à s'adapter et à proposer des formations dont le succès atteste la valeur. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour que les crédits régionaux en provenance du fonds national de la formation professionnelle soient augmentés et ne soient plus obérés par le financement d'actions conjoncturelles, mais affectés en priorité à la mise en place et au développement de formations structurelles, comme la promotion sociale.

Femmes d'artisans : droits de garanties.

29964. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** les termes de sa question écrite n° 24417 du 25 octobre 1977 à laquelle il n'a toujours pas été fait réponse. Il appelle son attention sur la situation des femmes d'artisans et de commerçants qui collaborent à l'activité de l'entreprise de leur mari sans pour autant bénéficier des droits et garanties auxquels elles prétendent légitimement. Il lui demande en conséquence si les propositions qui ont été faites et qui devraient être soumises aux différents départements ministériels intéressés vont rapidement déboucher sur des mesures concrètes dont la nécessité s'impose chaque jour davantage compte tenu des difficultés croissantes de l'artisanat et du petit commerce.

Communes fusionnées : progressivité de l'intégration fiscale.

29965. — 17 avril 1979. — **M. Paul Jargot** rappelle à **M. le ministre du budget** les termes de ses questions écrites n° 26354 du 16 mai 1978 et 28093 du 14 novembre 1978 auxquelles il n'a toujours pas été fait réponse. Il lui exposait la situation dans laquelle se trouve la commune d'Aigueblanche (Savoie), constituée par la fusion des anciennes communes d'Aigueblanche, Bellecombe-Tarentaise, Grand Cœur, Les Avranchers et Villargerel, au regard de la fiscalité locale. Cette commune fusionnée arrive au terme de la période d'intégration fiscale de cinq ans prévue par la loi

n° 71-588 du 16 juillet 1971. Cependant, du fait de la mise en place au cours de la période d'intégration de la nouvelle fiscalité directe locale proposée par le Gouvernement et votée par le Parlement, malgré l'opposition des élus communistes, l'intégration fiscale n'a pas pu avoir pleinement le caractère progressif escompté au niveau des taux d'imposition. Il s'ensuit que l'application d'un taux unique applicable à l'ensemble des communes fusionnées pour l'établissement des impositions de l'année 1978 entraînerait une hausse considérable de la pression fiscale dans certaines communes fusionnées. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour respecter l'esprit et la lettre de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971, c'est-à-dire que l'harmonisation progressive des différents taux d'importation soit effectivement appliquée.

Région Nord-Pas-de-Calais : mensualisation des retraités.

29966. — 17 avril 1979. — M. Roland Grimaldi attire l'attention de M. le ministre du budget sur le retard pris par la généralisation du paiement mensuel des pensions civiles et militaires, institué par l'article 62 de la loi de finances pour 1975. A ce jour, quarante-cinq départements seulement (un tiers des effectifs) sont « mensualisés », et la région Nord-Pas-de-Calais, très peuplée, n'est pas encore concernée. Certes, il a fait valoir dans ses réponses à diverses questions écrites de parlementaires que la loi a prévu une application progressive, essentiellement conditionnée par l'ouverture des moyens budgétaires correspondants, lesquels ne peuvent être appréciés que dans la limite des autorisations des lois de finances annuelles mais les personnes âgées souhaitent ardemment voir cette réforme appliquée le plus rapidement possible. C'est pourquoi, il lui demande s'il a l'intention de faire inscrire dans la loi de finances pour 1980 les crédits nécessaires à l'application du bénéfice de cette disposition à la région du Nord-Pas-de-Calais.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

SANTE ET FAMILLE

Situation au regard de la sécurité sociale des conjoints des travailleurs salariés à l'étranger.

26233. — 2 mai 1978. — M. Charles de Cuttoli expose à Mme le ministre de la santé et de la famille que les conjoints des Français affiliés à l'assurance volontaire maladie-maternité des salariés expatriés se voient actuellement refuser le bénéfice des prestations en nature du chef de l'assuré lorsqu'ils exercent eux-mêmes une profession salariée ou non-salariée à l'étranger. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les motifs de cette exclusion inéquitable et contraire à l'intention du législateur. En effet, les auteurs de la loi n° 76-1287 du 31 décembre 1976 ont entendu assurer la protection sociale la plus étendue aux travailleurs français de l'étranger. Ils ont tenu compte de la situation particulière des ménages expatriés. La spécification du régime institué par cette loi ne permet pas d'étendre à ces Français sans distinction aucune les dispositions générales applicables en France métropolitaine. En outre, les auteurs de la loi ont souhaité que le montant des coti-

sations ne soit pas excessif pour ces ménages. Il lui rappelle que les prestations ne sont servies à cette catégorie de conjoints qu'à la condition qu'ils aient adhéré eux-mêmes au nouveau régime. Il attire son attention sur la charge importante que représente cette double adhésion, soit une somme globale de 8 000 francs par an environ, étant précisé que les employeurs, dont un grand nombre sont étrangers, refusent souvent leur participation. Le législateur n'a pas voulu créer une telle distorsion entre les ménages résidant en France et les autres. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle entend prendre ou proposer au Parlement afin que la volonté du législateur soit pleinement respectée sur ce point.

Code de la sécurité sociale : situation des conjoints et des travailleurs salariés à l'étranger.

26234. — 2 mai 1978. — M. Charles de Cuttoli rappelle à Mme le ministre de la santé et de la famille les dispositions de l'article 18 du décret n° 77-1367 du 12 décembre 1977 aux termes desquelles : « sont considérées comme membres de la famille de l'assuré volontaire les personnes énumérées à l'article L. 285 du code de la sécurité sociale ». Les conjoints exerçant à l'étranger une profession salariée ou non ne semblent pas entrer dans la catégorie des conjoints exclus du bénéfice des prestations par le 1° de l'article L. 285. En effet, sauf dans certains cas particuliers, ces conjoints ne sont pas affiliés à un régime obligatoire français de protection sociale. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que ces dispositions restrictives ne sont pas applicables à ces conjoints.

Réponse. — La situation du conjoint salarié du travailleur français salarié affilié à l'assurance volontaire sur laquelle l'honorable parlementaire a appelé l'attention se pose dans les termes suivants : selon un principe constant, il a toujours été considéré qu'une personne qui remplit les conditions d'assujettissement à un régime de sécurité sociale ne peut avoir que la qualité d'assuré et bénéficiaire à ce titre de droits propres, et non celle d'ayant droit. Appliqué au régime des expatriés, ce principe conduit à ce que tout travailleur salarié français ne peut bénéficier de ce régime qu'en tant qu'assuré et donc comme cotisant. La solution qui consisterait à donner au conjoint salarié du travailleur affilié à l'assurance volontaire la qualité d'ayant droit, outre qu'elle aboutirait à traiter les salariés expatriés plus favorablement que ceux travaillant en France, aurait pour conséquence de priver les intéressés de tout droit à pension d'invalidité. Par ailleurs, il paraît difficile d'admettre que la même personne soit considérée pour la maladie comme ayant droit et, pour les accidents du travail et le régime de retraite, comme assurée, alors que les conditions d'affiliation sont les mêmes dans ces trois régimes, qui sont d'ailleurs gérés par la même caisse d'assurance maladie. Cependant, le Gouvernement ne méconnaît pas que cette solution de principe conduit à des inégalités injustifiées puisqu'elle ne concerne parmi les expatriés que les seuls couples de travailleurs salariés français et que le coût d'une double cotisation est sans rapport avec la charge des risques couverts. Aussi ce problème fait-il l'objet d'études approfondies afin de dégager une solution qui permette de concilier le principe de solidarité et les fondements de notre organisation de sécurité sociale avec le caractère spécifique du régime de protection institué par la loi du 31 décembre 1976 en faveur de nos compatriotes à l'étranger.

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER
	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :		
Débats	36	225
Documents	65	335
Sénat :		
Débats	28	125
Documents	65	320

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

TELEX 201176 F DIRJO-PARIS